

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROUOIS. RUINE DES HURONS.

M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS
DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

XXXI.

Mademoiselle Mance descend à Québec pour y apprendre des nouvelles de M. de Maison-
neuve.

Dans le mois de juillet 1651, Mlle Mance, désireuse de savoir des nouvelles de M. de Maisonneuve, dont on attendait impatiemment le retour à Villemarie, prit la résolution de descendre à Québec, et pria M. Closse de l'escorter jusqu'aux Trois-Rivières, où il y avait plus de danger de tomber dans quelque embuscade d'Iroquois qu'au-dessous de ce poste. M. Closse ne désirait pas avec moins d'ardeur le retour du Gouverneur ; il consentit volontiers à la conduire ; mais étant arrivés aux Trois-Rivières, et attendant durant quelques jours une commodité favorable pour Québec, ils apprirent, par quelques sauvages partis après eux de Villemarie, que les Iroquois s'y montraient plus terribles qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, et que, depuis leur départ, les colons étaient si épouvantés, qu'ils ne savaient que devenir. A peine M. Closse a-t-il appris ces détails qu'il remonte au plus vite à Villemarie, où il arrive heureusement, et ranime le courage des colons par sa présence. De son côté, mademoiselle Mance, sans être effrayée par des nouvelles si alarmantes, s'embarque avec M. Du Plessis-Kerbodot, Gouverneur des Trois-Rivières, qui se rendait à Québec. Y étant arrivée, au lieu de trouver M. de Maisonneuve comme elle l'avait

espéré, elle reçut de lui une lettre, par laquelle il annonçait qu'il espérait revenir, l'année suivante, avec plus de cent hommes. Cette lettre la consola beaucoup, parce qu'elle sembla lui promettre le retour de M. de Maisonneuve à Villemarie, ce qui auparavant était fort incertain. Dès qu'elle eut terminé quelques affaires à Québec, elle retourna promptement, pour faire part aux colons d'une si heureuse nouvelle, bien propre à soutenir leur courage durant cette fâcheuse année qui leur restait encore à passer, avant le retour de leur Gouverneur.

XXXII.

A Paris, M. de Maisonneuve voit Madame de Bullion et lui parle de Montréal.

Dans cette même lettre, M. de Maisonneuve lui apprenait qu'il avait vu adroitement la Fondatrice de l'Hôpital, sans pourtant trahir le secret. Comme, dans son séjour à Paris, il cherchait quelque occasion de la voir, pour s'assurer par lui-même de son consentement sur l'emploi des vingt-deux mille livres dont on a parlé, la Providence lui en offrit une toute naturelle. “ Ayant appris que l'une de mes sœurs, rapporte M. de Maisonneuve, était en procès avec Madame de Bullion, je m'offris de lui donner la main pour aller chez elle ; et sachant que cette dame n'ignorait pas mon nom, à cause du Gouvernement de Montréal, je me fis nommer en entrant, afin que mon nom lui renouvelât le souvenir du Canada. Dieu donna sa bénédiction à ma ruse ; car, après que je l'eus saluée, et que ma sœur lui eut parlé de ses affaires, elle s'enquit de moi si j'étais le Gouverneur de Montréal, qu'on disait être dans la Nouvelle France. Je lui répondis que c'était moi-même, et que j'en étais revenu depuis peu.—Apprenez-nous, me dit-elle, des nouvelles de ce pays-là : quelles sont les personnes qui y demeurent, ce qu'on y fait, comment on y vit. Dites-le-nous, s'il vous plaît : je suis curieuse de savoir tout ce qui se passe dans les pays étrangers.

— “ Madame, lui dis-je, je suis venu chercher du secours pour tâcher de délivrer ce pays des dernières calamités où les guerres des Iroquois l'ont réduit, et de tenter si je pourrai trouver le moyen de prévenir sa ruine. L'aveuglement est extrême parmi les sauvages ; néanmoins on ne laisse pas d'en gagner toujours quelques-uns à Dieu. Ce pays est grand ; le Montréal est une île fort avancée dans les terres, très-propre pour en être la frontière ; et ce nous sera une extrémité bien fâcheuse s'il faut abandonner ces contrées, sans qu'il y reste personne pour annoncer les louanges de Celui qui en est le créateur. Au reste, cette terre est un lieu de bénédiction pour ceux qui vont l'habiter ; la solitude, jointe au péril de la mort où la guerre nous met à tout moment, fait que les plus grands pécheurs y vivent avec édification, et sont des modèles de vertu.

XXXIII.

M. de Maisonneuve expose à Madame de Bullion la nécessité d'abandonner Montréal, s'il n'y conduit un renfort.

“ Cependant, s'il faut tout abandonner, je ne sais ce que deviendra cette colonie, ni quel sera le sort d'une bonne fille, qu'on appelle mademoiselle Mance, et c'est ce qui me fait le plus de peine. Si je n'ai un puissant secours à amener dans cette colonie, je ne puis me résoudre à y retourner, d'autant que mon retour serait inutile ; et si je n'y retourne pas, je ne sais ce que deviendra cette bonne demoiselle, ni quel sera le sort d'une certaine fondation qu'une Dame charitable, que je ne connais point, y a faite pour un hôpital, dont elle a établi cette bonne demoiselle administratrice ; car, enfin, si je ne vas les secourir, il faut que tout échoue et quitte le pays. A ces mots, elle m'interrompit et dit :

— “ Comment s'appelle cette Dame ? — Hélas ! lui répondis-je, elle a défendu à mademoiselle Mance de la nommer. Au reste, cette demoiselle assure que sa Dame est si généreuse, qu'on aurait lieu de tout espérer d'elle, si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler ; mais qu'étant si éloignée, elle n'a aucun moyen de lui exposer les choses. Qu'autrefois elle avait, près de sa bienfaitrice, un bon Religieux qui les lui eût fait connaître et eût bien négocié cette affaire ; mais que, maintenant que ce Religieux est mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, cette Dame lui ayant défendu de mettre son nom sur l'adresse d'aucune de ses lettres. Quand ce Religieux vivait, elle lui envoyait ses lettres, qu'il portait lui-même à la Dame ; à présent, elle ne peut plus lui écrire ; si elle mettait seulement son nom, pour servir d'adresse, sur une lettre, elle assure qu'elle tomberait dans sa disgrâce, et qu'elle aime mieux laisser le tout à la sainte Providence, que fâcher une personne à qui elle est tant obligée, elle et toute la Compagnie de Montréal.”

XXXIV.

M. de Maisonneuve fait connaître à Madame de Bullion l'affaire des vingt-deux mille livres.

“ Voilà, madame, l'état où sont les choses. On est même si pressé de secours que la demoiselle, voyant que tous les desseins de sa fondatrice sont prêts à être mis à néant, m'a donné pouvoir de prendre, en échange de cent arpents de terres défrichées que la Compagnie lui donne, vingt-deux milles livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont placées à Paris. Il vaut mieux, dit-elle, qu'une partie de la fondation périsse que le total ; servez-vous de cet argent pour lever des hommes, afin de garantir tout le pays en sauvant le Montréal. Je ne crains point, a-t-elle ajouté, d'engager ma conscience ; je connais les dispositions de ma bonne Dame ; si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se

“ contenterait pas de cela. Voilà l’offre que m’a faite cette Demoiselle.
 “ J’avais de la peine à l’accepter ; mais enfin, en ayant été vivement
 “ pressé par elle, qui m’assurait toujours qu’elle pouvait hardiment inter-
 “ prêter la volonté de sa bonne Dame, en cette rencontre, j’ai fait un
 “ concordat avec elle, pour les cent arpents de terre, en échange des
 “ vingt-deux mille livres, qu’elle espère pouvoir beaucoup aider à garantir
 “ le pays, et c’est l’unique vue de ce concordat. Telle est donc, Madame,
 “ la situation où nous sommes.”

XXXV.

Madame de Bullion donne quarante-deux mille livres pour secourir Montréal.

Après cet exposé, qu’elle écoutait avec l’intérêt le plus vif, madame de Bullion pria M. de Maisonneuve de venir la revoir, pour lui parler encore du Canada. Il le lui promit volontiers et la visita plusieurs fois. Dans ces visites, elle témoignait toujours le même empressement à l’entendre ; elle prenait même plaisir à le faire entrer dans son cabinet, pour qu’il pût l’entretenir à loisir, de toutes les particularités de la colonie ; et, ce qui est un bel éloge de sa rare humilité et de la pureté de ses intentions, jamais elle ne lui découvrit ni ne lui donna à entendre qu’elle fut elle-même la fondatrice de l’Hôpital. Non-seulement elle ne fit rien pour le détourner d’employer les vingt-deux milles livres à lever une nouvelle recrue ; mais, pleinement informée, après ces entretiens, du triste état de Villemarie, elle donna en outre vingt mille livres, pour que cette somme servît à lever un plus grand nombre de soldats. On eut lieu d’admirer encore ici les saintes industries de son humilité à fuir le regard des hommes. Pour pratiquer à la lettre le précepte de Notre Seigneur : “ *Que, dans vos aumônes, votre main gauche ignore ce que fait votre main droite,*” elle voulut que les Associés ne pussent savoir de qui venait ce don, et remit les vingt mille livres à M. le Président de Lamoignon, en lui disant qu’une personne de qualité faisait ce présent à messieurs de la Compagnie de Montréal, afin de les aider à lever des hommes, pour secourir cette île, sous la conduite de M. de Maisonneuve. Enfin, elle fit tout ce qu’elle put pour que M. de Lamoignon lui-même demeurât persuadé que ces fonds venaient d’une autre main que la sienne, quoique pourtant, malgré les précautions qu’elle prit, elle ne pût empêcher qu’on ne sût que c’était elle-même qui faisait ce don. Ainsi, comme mademoiselle Manco l’avait assuré à M. de Maisonneuve, madame de Bullion donna beaucoup plus que la somme de vingt-deux milles livres ; elle en fournit elle seule quarante-deux mille pour cette nouvelle recrue, qui se composa d’environ cent quinze hommes et coûta en tout soixante-quinze mille livres à la Compagnie, comme nous le dirons après que nous aurons exposé la suite des événements qui eurent lieu en Canada avant le retour de M. de Maisonneuve

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION
D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE
DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT
HOMMES. DE 1652 A 1653.

I.

Martine Messier, frappée à coups de hache par trois Iroquois, se délivre de leurs mains.

Avant le retour de M. de Maisonneuve en Canada, qui n'eut lieu que seize mois après le voyage de mademoiselle Mance à Québec, il y eut bien du sang répandu à Villemarie. M. Closse, à son arrivée des Trois-Rivières, où nous avons dit qu'il était allé accompagner mademoiselle Mance, apprit un trait de cruauté, arrivé récemment, bien propre à glacer d'effroi tous les cœurs. Le 29 juillet de cette année 1652, une très-vertueuse mère de famille, Martine Messier, femme d'Antoine Primot, fut attaquée par trois Iroquois, qui s'étaient glissés dans les blés pour tomber sur elle à l'improviste et la massacrer. Ces barbares, éloignés seulement de deux portées de fusil du Fort, l'ayant assaillie tout à coup, elle pousse à l'instant un grand cri; et, à ce cri, trois bandes d'Iroquois cachés en embuscade, se lèvent et paraissent en armes. Mais les trois assassins se croyant assez forts pour massacrer une femme sans défense, se jettent incontinent sur elle, s'efforçant de la tuer à coups de hache; tandis que, de son côté, elle se défend comme une lionne, bien qu'elle n'eût pour les repousser que ses pieds et ses mains. Après trois ou quatre coups de hache, elle tombe cependant par terre, et alors un de ces Iroquois, la croyant morte, se jette sur elle pour lui enlever sa chevelure et s'enfuir avec cette marque de trophée. Mais cette femme, vraiment forte, se sentant saisir, reprend tout à coup ses sens, se relève et, plus furieuse qu'auparavant, elle saisit cet assassin avec tant de violence qu'il ne peut se dégager de ses mains, quoiqu'il continuât, durant ce temps, de lui décharger des coups de hache sur la tête. Enfin, elle tombe de nouveau par terre évanouie, et, par sa chute, donne à son assassin la liberté de s'enfuir, ce qu'il fait au plus vite, pour mettre sa propre vie en sûreté, se voyant sur le point d'être joint par des colons qui accouraient de toute part.

II.

Vertu admirable de Martine Messier.

Les Français, qui venaient au secours de Martine Messier, la voyant baignée dans son sang, l'aident à se relever; et dans ce moment même l'un d'eux l'embrasse, par un sentiment naturel de compassion. Mais cette femme, en qui la vertu n'était point inférieure au courage, revenant

à soi, décharge à l'instant un rude soufflet sur ce charitable auxiliaire, bien qu'il n'eut agi en cela que dans de très-pures intentions. Les autres surpris d'un accueil si peu gracieux : " Que faites-vous donc ? lui disent-ils ? " cet homme vous témoigne son affection par esprit de compassion et de " charité : pourquoi donc le frappez-vous de la sorte ? " — *Parmenda*, " répond-elle à l'instant, se servant du patois de son pays, je croyais qu'il " voulait me baiser." M. Dollier de Casson, qui nous a conservé ce beau trait, fait, sur ce sujet, la réflexion suivante : " On doit admirer combien " la vertu jette de profondes racines dans un cœur lorsqu'elle n'y rencontre " point d'obstacles. L'âme de cette héroïne était prête à se séparer de " son corps; son sang avait quitté ses veines, et la vertu de pudeur était " encore en elle inébranlable. Dieu bénisse le saint exemple que, dans " cette occasion, cette courageuse femme a donné à la colonie et à tout le " monde pour la conservation de cette vertu. Madame Primot, dont nous " parlons, est encore vivante, ajoute-t-il, et on l'appelle communément " *Parmenda*, à cause de ce soufflet qui surprit tellement les assistants et " tous ceux qui en eurent connaissance, que ce surnom lui est resté." M. Dollier a rapporté ainsi toutes les circonstances de ce fait, pour suppléer, sans doute, au récit trop laconique qu'en a fait le P. Ragueneau dans la relation de cette année 1652. " Une femme Française, dit ce Père, fut " blessée de cinq ou six coups bien favorables, puisqu'elle n'en mourut " pas ; son courage la tira du danger." La Mère Marie de l'Incarnation nous apprend que Martine Messier reçut sept coups de hache. " Elle n'a " pas laissé de se défendre valeureusement, ajoute-t-elle, a jeté l'un de ces " barbares sous ses pieds et s'est sauvée ; car, ses cris ayant été entendus " du Fort, on alla à son secours et, par ce moyen, elle fut mise en liberté."

III.

Les Iroquois tuent le gouverneur des Trois-Rivières, ainsi que quinze colons de ce lieu.

Sur la fin de l'été, les Iroquois, furieux de ne pouvoir se venger des coups qu'ils recevaient et des pertes nouvelles qu'ils lesaient fréquemment à Villemarie, résolurent de descendre aux Trois-Rivières, dans l'espérance de réussir mieux, ce qu'ils firent malheureusement, le 19 du mois d'août, en tuant M. Duplessis-Kerbodot, Gouverneur, et une partie des plus braves habitants de ce lieu. La veille, quatre de ces colons, étant descendus un peu au-dessous de cette habitation, avaient été poursuivis par des Iroquois qui, disait-on, en avaient tué deux et emmené les deux autres pour les sacrifier à leur rage. Le lendemain 19, M. Duplessis, irrité de cet échec, prit avec lui quarante ou cinquante Français, dix ou douze sauvages et les fit embarquer dans des chaloupes. Son dessein était, en donnant la chasse à l'ennemi, de recouvrer les prisonniers, ainsi que le bétail, que l'on croyait avoir aussi été enlevé par ces barbares. Ayant rôdé environ deux lieues au-dessus du Fort, et apercevant les Iroquois dans les broussailles,

sur le bord d'un bois, il met pied à terre dans un lieu malheureusement plein de vase et des plus désavantageux pour lui. Quelqu'un des siens ne manque pas de lui en faire aussitôt la remarque, en ajoutant que l'ennemi aurait le bois pour retraite assurée. Mais, emporté par la colère, et sans avoir égard à de si justes représentations, il passe outre et marche tête baissée contre l'ennemi. Cette ardeur inconsidérée lui fit perdre la vie, ainsi qu'à quinze Français de sa troupe, et la liberté à sept autres qui furent emmenés au pays des Iroquois. Si ces barbares eussent su profiter de leur victoire, ils auraient pu s'emparer à l'instant des Trois-Rivières, la terreur s'étant jetée parmi les habitants de ce poste après la perte de leur chef. Mais, contents de ce succès, ils se retirèrent, laissant ainsi ces Français achever leurs moissons et faire leur récolte avec une liberté entière.

IV.

Sept colons des Trois-Rivières pris par les Iroquois. Autres hostilités.

Quatre jours après, on alla visiter le lieu du combat, sans doute pour enlever les morts, et l'on trouva l'inscription suivante sur un bouclier Iroquois : “ *Normanville, Francheville, Poisson, Lapalme, Turgot, Chail-
“ loux, Saint-Germain. Onnejochronmons et Agnechronmons ; je n'ai
“ encore perdu qu'un ongle.* ” Normanville, jeune homme adroit et vaillant, qui entendait la langue Algonquine et Iroquoise, avait écrit ces paroles avec du charbon pour donner à connaître que les sept personnes dont on voyait les noms avaient été prises par les Iroquois des nations d'Onneiout et d'Agnier, et qu'on ne lui avait encore fait d'autre mal que de lui arracher un ongle. Dans des circonstances si alarmantes, il n'y avait plus de sécurité pour personne ; et, toutefois, malgré les dangers qu'on courait en voguant sur le fleuve, M. d'Ailleboust ne laissa pas de descendre en chaloupe de Montréal à Québec, où il arriva le 1er de septembre. Les Iroquois ne cessaient, en effet, de rôder de toutes parts, pour immoler à leur fureur tous ceux qu'ils pouvaient surprendre, et nous voyons que le 16 du même mois, ils tuèrent un des colons de Villemarie, appelé André David et surnommé Mingrey. Nous ne connaissons point les circonstances de l'action dans laquelle il périt, aucun monument n'ayant fait mention de cette mort. Elle n'est relatée que dans le registre mortuaire, où nous lisons seulement qu'André David s'était confessé la veille du jour où il fut tué par les Iroquois.

V.

Le major Closse va attaquer les Iroquois. Mort de La Lochetière, qui tue son meurtrier.

Mais voici la narration circonstanciée d'une fort belle action de valeur, qui eut lieu le 14 octobre suivant, dont M. Dollier de Casson a eu soin de recueillir les détails. Ce jour-là on connut par l'aboiement des chiens qu'il y avait des Iroquois en embuscade, du côté que ces animaux regar-

daient. Le Major Lambert Closse, toujours prêt à voler, en toute occasion, au lieu du péril, reçut ordre de M. des Musseaux, d'aller à la découverte de l'ennemi et partit aussitôt avec vingt-quatre soldats, se dirigeant vers le lieu que les chiens avaient indiqué. Mais, en homme prudent, il détache trois de ses soldats, Etienne Thibault, surnommé La Lochetière, Baston (ou Bastoin) et un autre, et les fait marcher devant, à la portée du fusil, avec ordre de ne s'avancer que jusqu'à un certain lieu qu'il leur désigne. La Lochetière emporté par son ardeur, pousse un peu plus avant ; et, pour découvrir plus aisément l'ennemi, monte sur un arbre, où il se place en sentinelle, dans l'intention de plonger de là dans un fond qui était devant lui, où il soupçonnait que des Iroquois pouvaient être cachés. Mais, sans qu'il s'en doutât, il y avait tout près de cet arbre des ennemis en embuscade qui, dès qu'il y fut monté, poussèrent leur hué ordinaire et se mirent en devoir de tirer sur lui. Non moins adroit que brave, La Lochetière, saisissant incontinent son arquebuse, tire avec tant de justesse sur celui des Iroquois qui le mettait en joue, qu'il tue son meurtrier, alors qu'instantanément celui-ci le tue lui-même. Les deux autres éclaireurs, entendant ces détonations et les huées des Iroquois, cherchent à se retirer ; et à l'instant ils sont assaillis et investis par un grand nombre d'Iroquois, qui font sur eux de furieuses décharges. La Providence les préserva cependant l'un et l'autre. Baston, ne pouvant rejoindre ses camarades, parvint à se jeter dans une chétive maison de terre, qui fut son salut.

(*A continuer.*)

LA CONSTITUTION DEI FILII.

Pour la première fois, depuis plus de trois cents ans, l'Église vient de parler au monde par l'organe d'un concile œcuménique et devant son enseignement infaillible tout l'univers chrétien s'est docilement incliné. Des luttes, des discussions, auxquelles les évêques se sont livrés avec une sainte liberté qui a scandalisé quelques âmes faibles, il ne reste plus trace aujourd'hui. Selon la demande du divin fondateur de l'Église, "tous sont un (1)," et selon la recommandation de saint Paul, "ils disent tous la même chose : il n'y a point de division entre eux, ils sont tous parfaitement unis dans les mêmes sentiments et dans la même doctrine (2)."

Instantanément plus de cent millions d'âmes humaines, douées des caractères les plus opposés, répandues sous toutes les latitudes, les unes savantes, les autres ignorantes, les unes s'ouvrant à peine à la vie morale, les autres ayant déjà subi les orages d'une longue traversée et recueilli les leçons de l'expérience, se sont courbées sous la même impulsion de l'Esprit-Saint. Elles ont accueilli avec amour et respect les paroles venues du Vatican, elles s'y sont attachées par leurs plus nobles facultés et la mort même ne les en séparerait pas ! Vit-on jamais se manifester avec plus d'éclat la vie divine qui anime l'Église.

Mais cette foi matérielle, si je puis dire, cette foi du charbonnier ne suffit pas toujours, ni pour tous. Elle suffit pour le salut, mais elle ne suffit pas pour rendre raison de notre croyance (3), comme le demande l'apôtre saint Pierre, ni pour communiquer aux autres, selon l'invitation du même apôtre, la richesse surnaturelle dont nous jouissons, ni même pour tirer de ce trésor tout le profit que nous en pourrions tirer.

Le Concile a parlé clairement ; mais il n'avait, pour exprimer la vérité, qu'une langue et des mots humains, et sur le sens de ces mots, il sera possible aux esprits de mauvaise foi d'équivoquer et de tromper autrui, et à certains esprits de bonne foi, mais imbus de préjugés, de se tromper eux-mêmes. D'autres n'apercevront dans ces définitions, si longuement et si mûrement préparées, que des vérités banales et sans portée, et ne soupçonneront pas le progrès accompli. D'autres enfin mettront en doute, peut-être, la légitimité des jugements rendus, sous prétexte que l'Église

(1) *Jouan.*, xvii, 22.—(2) *I, Ad Cor.*, i, 10.—(3) *Pit.* iii, 15.

est sortie de son domaine, ou que dans le dépôt de la révélation elle a mis des dogmes nouveaux.

Il pourra donc être utile pour plusieurs d'exposer brièvement ici le sens, la portée et la légitimité des décrets rendus, au moins des principaux.

Dans cette exposition, nous nous servirons fréquemment d'un terme théologique qu'il importe de bien comprendre et de certaines règles utiles à connaître.

Nous dirons souvent que telle proposition est de foi catholique et telle autre non ; que telle doctrine est hérétique et telle autre non. Qu'est-ce donc qu'une proposition de foi catholique et qu'est-ce qu'une proposition hérétique ? Une proposition de foi catholique est " une doctrine proposée (ou mieux *imposée*) à la croyance de l'Eglise universelle tout entière : *quæ toti ecclesie universali credenda proponitur* (*)." C'est, par conséquent, une vérité dont nul ne peut douter qu'elle ait été révélée de Dieu, *parce que l'Eglise nous le déclare*. Elle s'impose à la croyance de tous les chrétiens, de manière qu'ils ne peuvent la révoquer en doute sans pécher mortellement contre la foi, ni s'obstiner dans ce doute sans tomber dans l'hérésie.

Une proposition de foi catholique diffère d'une proposition que les auteurs disent simplement être " de foi", en ce que la présence de la première dans le dépôt de la révélation, c'est-à-dire dans l'Ecriture ou la Tradition, nous est attestée par la parole infaillible de l'Eglise, tandis que la présence de la seconde dans l'Ecriture ou dans la Tradition nous est attestée seulement par le témoignage d'un ou de plusieurs auteurs, plus ou moins savants, mais faillibles. Une proposition, que tels ou tels théologiens déclarent être " de foi", ne s'impose donc pas à la croyance de tous les chrétiens, mais seulement à la croyance de ceux qui ont acquis la certitude qu'elle est contenue dans la révélation. Toutefois il serait téméraire de la nier, sans raison, lorsque les théologiens affirment communément qu'elle est de foi.

Une proposition est hérétique lorsqu'elle contredit, non par voie de conséquence, mais directement et immédiatement, une proposition de foi catholique. Nul catholique, sinon dans le cas où il ignore la définition de l'Eglise, ne peut ni l'accepter dans le secret de son cœur, ni la professer. Inutile d'ajouter que les propositions hérétiques ne sont pas seules fausses et condamnables. Un bon catholique doit aussi repousser toutes les propositions censurées par l'Eglise (1).

La première règle à suivre dans l'explication des définitions rendues par un Concile, c'est de distinguer soigneusement entre ce qui est défini et ce qui ne l'est pas. Cette règle, qui semble banale, a cependant son impor-

(*) Suarez, *Disput.* 3, sect. 10.

(1) Outre la *note* d'hérésie, les théologiens en énumèrent jusqu'à soixante-huit autres, telles que : *erronea, hæresi proxima, etc.*

tance ; parce que, même dans les chapitres et dans les canons ou anathèmes, cela seulement est de foi catholique, qui est imposé comme un dogme à la croyance de toute l'Eglise. Par conséquent, ni les réponses faites aux objections, ni les explications, ni les preuves n'obligent sous peine d'hérésie. Ainsi, lorsque le Concile s'appuie sur un texte de l'Écriture ou des saints Pères, il n'est pas, pour cela, de foi catholique que le texte invoqué ait réellement le sens qui lui est donné dans la définition. Toutefois, il serait plus que téméraire de le nier.

La deuxième règle est de ne jamais expliquer un canon dans un sens contraire, soit aux définitions antérieures de l'Eglise, soit au sens évident, de l'Écriture, soit au sentiment unanime des saints Pères. La raison de cette règle c'est que l'Eglise étant infallible depuis son origine ne peut ni se contredire elle-même, ni contredire la parole de Dieu, ni condamner l'enseignement qu'elle a autrefois donné par l'organe de tous ses Pères.

La troisième règle est de ne pas donner à un canon un sens contraire à l'opinion qui est *commune* parmi les théologiens.

En effet, l'opinion commune parmi les théologiens est également commune parmi les évêques, et par conséquent, ne peut pas être condamnée dans un concile, où les décisions sont prises ordinairement à l'unanimité, et toujours du moins à la majorité des voix. Bien plus, c'est d'après cette opinion que la plupart du temps il faut expliquer les décisions conciliaires sur la matière, parce que les Conciles ne définissent qu'au moment où les questions ont été étudiées et mûries dans les écoles, lorsque les travaux des théologiens les ont rendues définissables.

Enfin, une quatrième règle, trop souvent négligée, surtout par les écrivains laïques, c'est de donner aux expressions latines employées par le Concile non pas le sens qu'elles ont dans les auteurs du siècle d'Auguste, ou dans les écrits des anciens Pères, mais celui que leur donnent les théologiens.

Ces préliminaires posés, venons à l'explication de la première *Constitution dogmatique*, promulguée le dimanche 24 avril 1870.

Et d'abord cette constitution est-elle définitive ? A-t-elle besoin, pour le devenir, de la confirmation ultérieure du Saint-Siège qui fut nécessaire aux décrets du concile de Trente, et que les Pères de cette assemblée ont eu soin de demander ?

Il faut répondre négativement, parce que cette constitution a été promulguée par le Pontife romain lui-même, le saint Concile approuvant. L'Eglise enseignante tout entière a donc parlé et le décret est revêtu de toute l'autorité possible, puisqu'il a été porté, à la fois, par le chef et par les membres de l'épiscopat. Il en est autrement des décrets publiés dans les sessions des conciles présidés par les légats du Pape, parce que la sanction donnée par les représentants du chef de l'Eglise n'est, dans cette circonstance, que provisoire : il leur manque la signature du souverain.

Il suffit de jeter les yeux sur la constitution dogmatique *De fide catholica*, pour voir qu'elle se compose de cinq parties bien distinctes : le *Titre*, le *Proœmium*, c'est-à-dire la préface ou l'introduction, les *Chapitres*, ou l'exposition de la doctrine catholique, les *Canons* ou *Anathèmes*, c'est-à-dire la condamnation de certaines erreurs contraires à cette doctrine, et enfin le *Monitum* ou la conclusion. Ces cinq parties n'ont ni le même but, ni la même autorité. Deux seulement contiennent des définitions, ou règles de la foi catholique, ce sont les chapitres et les canons : c'est donc sur elles que devra principalement se porter notre attention.

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA FOI CATHOLIQUE. PIE, EVEQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, LE SACRÉ CONCILE APPROUVANT *ad perpetuam rei memoriam*.

Dans ce titre, trois choses nous paraissent demander quelques explications. Que signifie ces mots : *Constitution dogmatique* ? Le mot "constitution" a le même sens que le mot "canon," "règle" "loi." Une constitution dogmatique" est donc une loi, une règle à laquelle les catholiques doivent conformer leur foi. Elle diffère des "canons" en ce qu'elle désigne un ensemble de définitions, tandis qu'un "canon" n'est, dans le sens ordinaire de ce mot, qu'une seule décision sur un point particulier, décision condamnant une erreur et se terminant par un anathème. De plus, une "constitution" renferme presque toujours, outre des définitions proprement dites, certaines considérations et certains avis qui ne jouissent pas d'une autorité infaillible.

"Sur la foi catholique," ces mots indiquent l'objet dont traite la constitution. L'expression *fides catholica*, prise dans son sens obvie, semble assez vague, puisque toute constitution dogmatique traite de la "foi catholique." Mais ici le mot "foi" se prend dans un sens plus restreint, et signifie la lumière surnaturelle par laquelle nous connaissons et nous croyons les vérités de la religion. Il est vrai que le premier chapitre ne traite point proprement de cette lumière, mais il est comme le préambule nécessaire des trois chapitres suivants, car avant de considérer Dieu comme auteur de la révélation et de la foi, il est nécessaire de dire qu'il existe, et quels sont ses principaux attributs.

"Pie, évêque... le saint Concile approuvant..." N'est-ce donc point le Concile qui rend le décret ? Ne fait-il qu'adhérer au jugement porté par le Souverain Pontife ? Cette formule n'est-elle pas une nouvelle invention de l'ambition romaine ? Telles sont les questions qui jettent le trouble et je ne sais quelle vague inquiétude dans certains esprits. Il est facile cependant d'y donner réponse.

D'abord cette formule n'est rien moins que nouvelle. Nous la retrouvons dans les actes des conciles de Latran, notamment dans ceux du troisième, du quatrième et du cinquième ; dans ceux des conciles de Lyon, de Vicence et de Florence, c'est-à-dire dans ceux que le Pape a présidés

en personne. N'est-il pas bien naturel que, dans une monarchie, le roi, après le vote des Chambres, promulgue lui-même la loi en lui donnant sa sanction suprême ? Mais, dit-on, pourquoi ne parle-t-il pas au nom du Concile ? Parce qu'il ne tient pas son autorité du Concile, c'est-à-dire des autres évêques ; il est roi et il est juge comme roi. Sa présence au Concile ne diminue en rien sa suprématie sur les autres juges de la foi. Il est la tête et le docteur de toute l'Eglise, du corps épiscopal comme des fidèles, serait-il naturel qu'il se tût pour laisser la parole aux autres ; d'autant que c'est précisément de cette parole que les décisions du Concile tirent leur principale autorité, en ce sens qu'elles ne deviennent complètes et définitives que par elle ?

Cette formule d'ailleurs ne signifie pas que le Pape seul a jugé et décidé ; elle signifie seulement que, dans le jugement, il a eu la part principale. Le texte même de la Constitution, où il est dit : " les évêques de tout l'univers siégeant et jugeant avec nous " prouve que l'approbation du Concile est tout autre chose que l'acceptation, par les évêques dispersés, des décrets du Saint-Siège. Lorsque l'épiscopat reçoit de Rome une constitution dogmatique, telle, par exemple, que la Bulle définissant l'Immaculée Conception, il ne la juge pas, il ne porte aucune décision, il adhère à la sentence rendue. Dans le Concile, au contraire, il juge, il décide les questions soumises à son examen, approuvant certaines solutions et en rejetant quelques autres.

En résumé, ce titre n'est pas une nouvelle invention de l'ambition romaine, puisqu'il a toujours été employé, depuis sept siècles, dans les conciles présidés par le Pape en personne ; il ne diminue en rien la part des évêques dans la définition, et laisse intacts leurs droits de juges de la foi.

Proœmium et Monitum.

Nous réunissons ces deux parties, quoiqu'elles n'aient pas le même objet, parce qu'elles ne contiennent ni l'une ni l'autre aucune définition proprement dite, et parce que nous avons peu de chose à en dire. Quelle est l'autorité du Proœmium ? Les propositions qu'il renferme sont-elles de vraies définitions ? Ainsi, par exemple, est-il de foi catholique, que l'Eglise a retiré du concile de Trente les très-grands avantages énumérés par le Souverain-Pontife ? Non ; et l'historien qui le nierait ne se rendrait point, pour cela, coupable du péché d'hérésie. Est-il de foi catholique, que le verset 21 du chapitre LIX d'Isaïe s'applique à l'Eglise ? Il n'est point permis de le nier, parce que ce serait aller contre le sentiment unanime, croyons-nous, de la Tradition et des Pères ; mais le concile du Vatican n'a porté aucune décision sur ce point. Les définitions ne commencent qu'au chapitre premier, à ces mots : *Sancta catholica*, etc.

On se demandera peut-être pourquoi cette différence dans l'autorité que

nous accordons aux diverses parties d'une même constitution dogmatique ? La raison en est toute simple. Il n'y a de défini que ce que le Concile a voulu définir ; or il déclare seulement définir ce qui suit le *Proœmium*, comme chacun peut s'en convaincre par la simple lecture du texte.

Ce texte, du reste, est d'une telle clarté que toute explication nous semble à peu près superflue ; deux remarques seulement peuvent avoir quelque utilité. La première, c'est que la grande utilité des conciles œcuméniques est exprimée en tête même de la Constitution. Il s'en faut donc beaucoup que l'Eglise veuille à jamais renoncer à ces assemblées et que le concile du Vatican, après avoir défini l'infaillibilité du Pape, doive en être la série. Après comme avant la définition, ils resteront l'un des moyens par lesquels Dieu manifeste avec le plus d'éclat sa providence à l'égard de son Eglise.

La seconde remarque est relative au sens de la dernière phrase du *Proœmium* ; la pluralité des idées qu'elle exprime peut jeter quelque confusion dans l'esprit. Ces idées sont au nombre de quatre : le but de la Constitution, le fondement sur lequel reposent les décisions, les formes dans lesquelles elles sont rendues, et l'autorité au nom de laquelle elles sont portées.

Le but de la Constitution est double : c'est premièrement de proclamer et d'exposer à tous la doctrine de Jésus-Christ, et secondement de proscrire et de condamner les erreurs opposées. Les Chapitres exposent la doctrine et condamnent l'erreur.

Le fondement sur lequel reposent les décisions, c'est la parole de Dieu écrite et traditionnelle, telle qu'elle a été religieusement gardée et fidèlement expliquée par l'Eglise. Sur quoi il importe de se rappeler que toutes les vérités définies par l'Eglise n'ont pas été expressément révélées, parce que dans le christianisme il se fait un progrès de la vérité, soit par le développement des principes formellement révélés, soit par la détermination scientifique d'idées d'abord un peu vagues et que le travail de l'Eglise, dirigée par l'Esprit-Saint, précise peu à peu dans le cours des siècles.

D'ailleurs les conciles ne se contentent pas de proclamer la vérité ; ils condamnent aussi l'erreur, et sont obligés de la poursuivre sous les mille formes qu'elle revêt. De là vient qu'ils expriment fréquemment d'antiques vérités sous des formes nouvelles, qu'on ne retrouve ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. Mais jamais le fond, la substance même de l'idée n'a rien de nouveau. Le trésor de la vérité catholique est un dépôt auquel l'Eglise n'ajoute, ni ne retranche rien ; dans ses conciles elle se contente, si l'on peut dire, d'en faire l'inventaire. C'est ce qu'exprime fort bien le membre de phrase que nous expliquons, et ce que prouvera l'étude attentive des décrets rendus ; il n'en est pas un qui ne soit contenu formellement ou virtuellement, dans le dépôt de la révélation.

Les formes dans lesquelles l'Église rend ses définitions sont les plus solennelles ; tout l'épiscopat est rassemblé et siège pour juger de la foi. Dans la salle du Concile, se trouvent réunis et le juge suprême et les juges subordonnés, dans l'exercice légitime de leurs fonctions et assistés par le Saint-Esprit. C'est l'Église enseignante tout entière, qui parle, non pour adhérer à la sentence d'un seul, mais pour décider après avoir examiné et délibéré.

L'autorité au nom de laquelle les décrets sont portés est l'autorité accordée par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs, c'est-à-dire l'autorité ecclésiastique suprême, agissant de concert avec l'autorité inférieure mais réelle, qui réside dans le reste des évêques successeurs des apôtres. Par conséquent, ils sont revêtus de toute l'autorité possible ; ce sont des jugements définitifs, irréfornables, contre lesquels rien ne pourra prévaloir, et qui lieront éternellement les consciences catholiques.

Le *Monitum* se compose de deux parties. La première est une exhortation et un ordre de travailler à écarter de l'Église les erreurs condamnées et à faire connaître les vérités définies. Cet ordre s'adresse principalement au clergé, mais le Souverain-Pontife convie aussi à la lutte tous les fidèles du Christ et, par conséquent, les laïques.

La seconde est un avertissement sur l'un des meilleurs moyens à prendre pour atteindre cette fin. Ce moyen, c'est l'observation des constitutions et des décrets par lesquels le Saint-Siège avait déjà condamné ces erreurs. Faut-il voir dans cet avertissement une confirmation des actes du Saint-Siège ? Si par " confirmation " on entend un accroissement d'autorité, une sanction qui rendrait ces constitutions définitives, irréfornables, il n'y a rien de tel. Elles ont aujourd'hui la même autorité qu'avant le Concile. Le Pape rappelle à tous les chrétiens l'obligation où ils sont de les observer, ce qui n'en augmente ni n'en diminue la valeur. Comment, d'ailleurs, serait-il possible d'en accroître l'autorité ? Car elles sont par elles-mêmes définitives et irréfornables ; et ne reconnaîtrait-on point l'infailibilité du Pape, qu'on n'en serait pas moins obligé d'admettre que toutes les sentences portées par lui jusqu'à présent ont été infailibles, puisque toutes ont été reçues par le corps épiscopal.

Cependant il est bon de remarquer que toutes les doctrines condamnées par le Saint-Siège ne sont point hérétiques et qu'en les professant on pèche contre la foi, mais on ne se sépare pas toujours *ipso facto* de l'Église catholique. Voilà pourquoi la constitution *Dei filius* les signale par ces mots : " errores... qui ad illam (*hæreticam pravitatem*) plus minusve accedunt." Ce sont des erreurs, mais elles ne contredisent pas directement la vérité, et par conséquent, ne constituent pas des hérésies.

D'ailleurs il ne faut pas oublier que certaines propositions ont été censurées par le Saint-Siège comme téméraires, *piarum aurium offensivas* etc. et non précisément fausses, et le *Monitum* du Concile n'ajoute rien aux décisions contenues dans les décrets apostoliques.

Relativement au *Syllabus* de 1864, cet avertissement s'applique surtout aux quatorze premières propositions. Cependant, comme nous le verrons, entre le texte du *Syllabus* et celui de la Constitution, il y a des différences assez importantes.

MONDRONCOUS OU DECAPITEURS.

Parmi les peuplades indiennes du bassin de l'Amazone, il en est qui se singularisent au milieu de ces tribus déjà si singulières ; celles des Mondroucoucs, par exemple, se fait remarquer entre les plus remarquables, et mérite d'autant plus de fixer notre attention qu'elle est à la fois importante par le nombre et curieuse par les mœurs.

Elle occupait jadis la rive gauche du grand fleuve, depuis l'embouchure du Tapajos jusqu'à celle de la Madaira. C'est encore entre ces deux rivières qu'on la rencontre ; mais elle s'est retirée devant les chasseurs d'esclaves ; et, remontant l'Amazone, est allée s'établir au-dessus des cataractes du Tapajos, où elle n'a d'autres limites que celles des tribus indépendantes, avec qui elle est en guerre.

Ainsi que la plupart des Indiens de cette région, les Mondroucoucs ont de petits champs de manioc, de maïs et d'ignames, ils cultivent le bananier, savent préparer la cassave, et malheureusement le détestable *chica*, breuvage qui se retrouve chez les indigènes de l'Amérique du Sud.

Ils ont leur vaisselle de calbasse, et toute la collection d'instruments et d'ustensiles que nous avons trouvés chez les congénères. Ils possèdent également l'arc et la lance, ont des canots creusés dans un tronc d'arbres ; et les hommes se livrent à la chasse et à la pêche, bataillent ou se reposent, tandis que les femmes cultivent la terre, font la moisson, fendent le bois, puisent de l'eau, confectionnent les vêtements, préparent la nourriture, fabriquent les outils et s'en servent, rude besogne que leurs seigneurs et maîtres considèrent comme indigne de leur force.

Enfin les Mondroucoucs joignent à leurs divers travaux l'exploitation de la salsepareille, qu'ils recueillent pendant six mois de l'année (toujours par la main de leurs femmes), et qu'ils troquent pour des outils en fer, surtout pour les ornements qui font les délices des sauvages.

Chacun a pu voir de la salsepareille à la fenêtre des droguistes, et a entendu parler de ses vertus médicinales ; mais tout le monde ne sait pas qu'elle provient de plantes différentes appartenant pour la plupart à la famille des smilax. Toutes ces plantes sont largement distribuées dans la zone torride de l'ancien et du nouveau monde ; il s'en trouve même quelques-unes en dehors des tropiques, et cela dans les deux hémisphères ; on en voit dans la vallée du Mississipi et sur le continent australien.

Mais la meilleure salsepareille croît dans les lieux humides des contrées les plus chaudes, où la sève acquiert toute la qualité dont elle est susceptible. Comme il arrive presque toujours, c'est l'espèce la plus estimée qui est la moins répandue ; non pas qu'elle soit rare par elle-même ; elle est au contraire si commune dans l'Amérique du Sud, que les Indiens lui attribuent la couleur des *eaux noires*, de quelques-unes de leurs rivières, telles que le Rio Négro. Ils sont néanmoins dans l'erreur, puisque la salsepareille abonde également près des eaux blanches. Ce n'est donc pas la parcimonie de la nature qui en fait la rareté commerciale ; mais l'accès difficile des régions où elle se trouve, que défendent à la fois leur climat insalubre, et l'hostilité des peuplades qui les habitent.

Dès que la salsepareille est d'autant meilleure que le pays où elle croît est plus chaud et plus humide, celle des Mondroucoux devra être excellente ; et c'est bien ce qui arrive. Elle porte dans le commerce le nom de salsepareille de Lisbonne, ou du Brésil, et vient du *smilax papyracea*.

Ce smilax est un sous-arbrisseau grimpant, à tige déprimée, angulaire, épineuse sur les bords ; ses feuilles ovales se terminent en pointe, et sont marquées de nervures dans le sens de leur longueur, il s'élève sans appui, jusqu'à 20 pieds, saisit les branches qui l'environnent, s'y enlance, et court ainsi dans toutes les directions, quelquefois à de grandes distances. Plusieurs brins de la grosseur d'un tuyau de plume naissent de la souche principale ; leur nature est fibreuse, leur couleur brune ou d'un gris sombre ; et, de leur tige ridée, s'échappent çà et là des fibres latérales.

C'est dans l'écorce des rhizomes que résident les vertus sudorifiques de la salsepareille ; mais les tiges aériennes sont recueillies avec les racines et vendues pêle-mêle au commerce ; il y a d'ailleurs une extrême différence dans l'activité de cette drogue employée quand elle est fraîche, ou lorsqu'elle perd une partie de ses principes ; d'où il est facile de comprendre pourquoi elle n'obtient pas en Europe les mêmes succès que chez les Hispano-Américains.

Les femmes des Mondroucoux, chargées comme nous l'avons dit de cette récolte importante, y consacrent la saison pluvieuse, d'abord parce que plus tard elles ont autre chose à faire, ensuite parce que l'arrachage est beaucoup plus facile quand la terre est mouillée.

Une fois recueillie et séchée, la salsepareille est disposée par bottes qui pèsent de vingt-cinq à trente livres, plus ou moins, suivant l'état de la plante, l'uniformité des paquets étant nécessaire pour en faciliter le chargement.

On a dit que le *sipo*, ou tige grimpante qui forme le lien de ces paquets, était de la salsepareille dépouillée de son écorce ; mais cette dernière a trop de valeur pour qu'on la gaspille ainsi : en l'écorçant on la priverait de toutes ses propriétés, et le Mondroucou entend mieux ses intérêts. Il attache infiniment de prix au travail de sa femme et de ses marionets, et

vend leurs produits très-cher ; la salsepareille de belle qualité ne sort de chez lui qu'à raison de quatre dollars le paquet, valeur payée en étoffe, en clinquant ou en ferraille, mais qui n'en représente pas moins vingt et un francs, ce qui met l'article à plus de quinze cents la livre.

Il y a donc de bons motifs pour ne pas le prodiguer, et c'est avec la racine d'une espèce de pothos que sont attachés les fagotins en question. Cette racine, d'ailleurs, est aérienne et par conséquent n'exige aucun effort ; il suffit d'allonger le bras pour en saisir les fils qui pendent de la cime des arbres ; la femme du Mondroucou en gratte l'écorce, et notre homme a des liens à la fois souples et résistants pour tous les usages auxquels nous employons la corde.

Mais la salsepareille n'est pas le seul objet dont trafiquent les Mondroucous ; leur territoire, l'un des plus malsains des bords de l'Amazonc, en raison de la chaleur et de l'humidité qui y règnent, est par cela même l'un des plus fertiles du monde ; et sans se donner la peine de cultiver les produits qui font la richesse du Brésil, nos sauvages recueillent ceux que la nature leur fournit spontanément.

C'est ainsi qu'ils ramassent les noix du poupounha et celles du juvia (*bertholletia excelsa*), dont on apporte en Europe un certain nombre, et qu'on y appelle noix du Brésil. L'époque de la maturité de ces dernières est pour les Mandroucous une véritable moisson, à la fois productive et facile, puisqu'il n'y a qu'à se baisser pour les recueillir ; mais si la récolte en est peu fatigante, elle n'est pas sans danger.

Renfermées au nombre d'une vingtaine dans une coquille ligneuse, les amandes que vous connaissez forment des fruits de la grosseur de la tête d'un enfant ; et ces fruits, suspendus à cent pieds au-dessus du sol, bombardent littéralement ceux qu'ils atteignent dans leur chute. Aussi les Mondroucous ne passent-ils jamais sous les branches du juvia lorsque les noix mûrissent.

Il faut cependant se hâter. Si l'on attendait que la dernière fût tombée pour commencer la besogne, il y a longtemps que la récolte serait faite. Les cabiais, les agoutis, les pacas, surtout les singes, qui par parenthèse se servent de ces petits rongeurs pour se faire ouvrir ces amandes dont ils sont très-friands, n'en laisseraient pas une aux Mondroucous.

Ces derniers prennent donc le parti d'escalader le juvia, d'en faire tomber le plus de noix possible ; et pour n'avoir pas à redouter celles qui pourraient choir sur eux pendant qu'ils ramasseraient les autres, ils se coiffent d'une sorte de casque en bois qui leur protège la tête et les épaules, et ont soin de se baisser perpendiculairement pour ne pas offrir leur échine aux boulets de juvia. Ils mangent de ces noix, cela va sans dire, et vendent le surplus aux Espagnols et aux Portugais.

Outre la cueillette, qui est l'industrie des sauvages, les Mondroucous préparent certains produits (toujours au moyen de leurs femmes) ; entre

autres le *guarana*, dont on fait une infusion stimulante plus active que celle du thé ou du café, et qui, avantage incalculable, est un aussi bon fébrifuge que la meilleure quinine. C'est avec les semences d'un inga, petit arbre de la famille des mimosées, que les Mondroucoux préparent la guarana ; ils en font griller les gousses, en retirent la graine quand celle-ci est torréfiée, la réduisent en poudre, y mêlent un peu d'eau pour en former une pâte, coupent celle-ci par carrés, et quand elle est sèche, la conservent ou la vendent. Pour s'en servir, il n'y a plus qu'à la râper et à la mettre dans l'eau, et l'on a un breuvage tellement estimé des Brésiliens, qu'ils payent le guarana presque son poids d'argent.

Mais jusqu'ici, dira-t-on, les Mondroucoux n'offrent rien d'extraordinaire ; ils ont les mêmes ustensiles, les mêmes cultures, les mêmes armes que leurs voisins ; ils chassent, ils pêchent, ils récoltent des plantes ou des fruits, nous ne voyons là aucune singularité. Est-ce leur habitation qui les caractérise ? Pas tout à fait ; ils ont bien la malocca, mais ce n'est chez eux qu'un bâtiment public, un arsenal, une chambre du conseil, une salle de danse, un musée, un lieu de refuge en cas d'attaque ; ils n'y font point leur domicile ; chaque famille a sa demeure, et toutes les cases forment un village dont la malocca est le centre.

Mais continuons le récit de leurs habitudes et nous verrons ce qu'elles peuvent avoir d'excentrique.

A la préparation du guarana, les Mondroucoux joignent celle d'une autre substance, dont l'usage leur est particulier ; c'est encore une poudre, mais qui cette fois n'a pour but que de satisfaire les narines. C'est du tabac, pensez-vous ? Nullement ; l'individu qui aspire cette poudre singulière éprouve comme une secousse électrique ; les yeux lui sortent de la tête, son corps tremble, ses jambes fléchissent, il est pris de vertige, il tombe comme un homme ivre et devient littéralement fou. Mais l'accès est bientôt passé, notre homme se relève, recouvre la force et la raison, se sent une vigueur, une audace nouvelle, et n'a jamais été plus joyeux.

Comme le guarana, cette poudre a pour base les graines d'une mimosée ; mais cette fois d'un acacia et non pas d'un inga ; la préparation en est plus difficile et plus longue, et il n'est pas jusqu'à la manière de se l'administrer qui n'exige un certain appareil.

Les gousses de l'*acacia niopo* étant mûres, elles sont recueillies avec soin, coupées menues, et jetées dans un vase rempli d'eau, où elles trempent jusqu'à ce que les semences qu'elles renferment aient pris une teinte noire ; on les retire alors, on les écrase dans un mortier, on y mêle un peu de farine de manioc, un peu de chaux vive, faite avec la coquille d'une espèce de colimaçon, un peu de jus des feuilles fraîches de l'abuta, et l'on en fabrique de petites galettes que l'on fait sécher au feu, sur une espèce de gril en bois.

Les petites galettes une fois sèches, la préparation est terminée ; mais il reste à s'en servir.

Chaque priseur est muni d'une tabatière, faite ordinairement d'un joli coquillage, et dans sa tabatière est une de ces petites galettes. Veut-il prendre une prise, ce qui est toute une cérémonie, il tire la galette de sa boîte, en râpe la valeur d'une cuillerée à bouche dans une petite assiette en calèche où il étend la poudre au moyen d'un pinceau en poil de tamarin.

La chose est faite avec soin et réflexion ; vous pensez bien, d'après les effets de cette poudre, qu'on ne se l'administre pas aussi légèrement qu'une prise de tabac vulgaire. Quand son niopo est arrangé, le priseur prend une petite machine de six à huit pouces de long, composée de deux tuyaux de plumes arrachées à l'aile d'une harpie ; ces deux tuyaux, placés côte à côte, se rejoignent par le bas, et s'écartent de manière que leur extrémité supérieure corresponde à l'ouverture des deux narines. Vous voyez d'ici quel est leur usage : la pointe en est posée sur la poudre, les deux branches pénètrent dans le nez du priseur ; celui-ci aspire, et jouit immédiatement des effets convulsifs que nous avons décrits.

L'os fourchu de la patte d'un oiseau (on croit que c'est un pluvier) remplace quelquefois la plume de harpie ; mais c'est un objet rare, et dont l'heureux possesseur apprécie tout le mérite.

Diverses tribus du haut Amazone font également usage du niopo ; mais les amateurs les plus déterminés de cette poudre violente sont les Mahues, qui forment l'une des divisions les plus nombreuses des Mondroucous.

Une autre bizarrerie de ces derniers est leur goût pour le tatouage, qui est presque étranger aux peuplades américaines. Il y a bien quelques tribus où l'on en voit divers exemples ; mais, chez les Mondroucous, c'est une institution ; personne n'y échappe, il concerne les deux sexes ; on l'inflige à tous les enfants de huit à dix ans ; et de vieilles sorcières, qu'une longue pratique a rendues expertes dans leur art, sont chargées du supplice.

Leur outil principal est un peigne dont les dents sont faits des épines du pouponha ou mouroumourou, palmier connu dans la science sous le nom de *gullielmia speciosa*. Elles appliquent ce peigne sur la peau du petit malheureux qui leur est soumis, et l'enfoncent profondément dans la chair. Il en résulte une série de petits trous, d'où le sang coule avec abondance, et qu'elles frottent, dès que celui-ci est arrêté, avec la résine, ou de la gomme réduite en cendres. Lorsque la blessure est guérie, elle présente l'aspect d'un pointillé bleu ou noir.

En voyant les desseins bizarres qui décorent les bras, les jambes, le dos, la poitrine et le visage des Mondroucous, on a été surpris de leur régularité, et l'on s'est demandé par quel moyen on avait pu l'obtenir. L'emploi du peigne vous explique ce mystère.

Quelques rangs de perles en ceinture et en colliers, quelques bracelets de dents de jaguar ou de singe, forment avec les arabesques du tatouage, l'unique vêtement des belles. Contrairement à ce qui a eu lieu dans les pays civilisés, la toilette, chez les Mondroucous, est seule affichée par les hommes, qui gardent, pour leur usage exclusif, les parfums, les pommades et la bijouterie.

Non contents du tatouage, ces messieurs se donnent une couche de peinture, se coiffent de la dépouille de ces magnifiques perroquets désignés sous le nom d'aras ; et dans les grandes occasions revêtent le superbe manteau de plumes qui a passé pendant longtemps pour particulier aux Indiens du tropique. Enfin les bracelets de plumes aux poignets et aux jambes forment le complément de cette toilette, dont les femmes ont tissé les merveilles, à force de patience et d'industrie.

Il est difficile de deviner quel motif a poussé au tatouage les premiers hommes qui en ont donné l'exemple ; mais si aujourd'hui les Mondroucous se font cribler la peau, c'est parce que leurs pères ont fait cribler la leur. Maintes coutumes, parmi nous presque aussi ridicules, n'ont pas d'autre fondement. Notre abominable chapeau n'est peut-être pas d'un goût moins bizarre que les desseins ponctués des sauvages ; il n'est certes pas moins laid, et selon toute apparence il nous restera longtemps. Nous ne sommes pas d'ailleurs tout à fait purs de tatouage ; il y a dans nos régiments plus d'une noble poitrine décorée de diverses emblèmes ; et que serait le bras d'un matelot si une ancre n'y était pas tatouée ?

Mais cette mode cruelle ne suffit pas aux Mondroucous ; si pour eux elle est un baptême de sang, ils ont encore à subir la *tocandéira* qu'on peut nommer le baptême de feu.

Lorsqu'un jeune homme accomplit ses dix-huit ans (les jeunes filles en sont exemptes), on fabrique une paire de gantelets en écorce de palmier, gantelets dont l'ouverture permet bien juste d'y entrer la main, et qui sont de taille à monter jusqu'au coude ; on les remplit, à peu près, de fourmis grandes et petites, rouges et noires, piquantes, mordantes, venimeuses dont l'Amérique du Sud possède des variétés sans nombre, et l'on fait mettre ces gants, ainsi doublés, au malheureux novice. S'il refuse, si même il hésite, il est perdu : à compter de ce moment il ne pourra plus relever la tête, encore moins offrir son cœur ; il n'est pas une jeune fille dans toute la tribu qui écouterait ses doux propos ; il n'aura jamais de fiancée. Mais il n'a pas d'hésitation, il plonge vaillamment les deux mains au milieu de cette fourmilière avide, et la cérémonie commence.

Il gardera cette paire de gants dévorante jusqu'à ce qu'il ait dansé devant chaque porte du village ; il faut qu'il chante en signe de joie, et qu'on l'entende au milieu des tambours et des fifres qui l'accompagnent. Ses parents sont là, toute la tribu le regarde ; il souffre mille tortures ; chaque minute accroît son agonie ; le poison court dans ses veines, il est

de plus en plus pâle, ses yeux rougissent, sa poitrine s'opresse, il chancelle, et pourtant malheur à lui si une plainte lui échappe ; la moindre faiblesse le couvrirait de honte ; jamais il ne porterait la lance des Mondroucous, et n'y attacherait le sanglant insigne des braves. Il se précipite au milieu de la foule hurlante, s'arrête devant la porte du chef, redouble ses chants, et prolonge sa danse jusqu'à ce que les forces l'abandonnent. On lui ôte alors ses gants, et il tombe dans les bras de ses amis.

C'est l'instant des félicitations ; les jeunes filles l'entourent, l'embrassent, font retentir le chant de victoire ; mais ivre de douleur, il se dérobe à leurs caresses, et va se plonger dans la rivière.

Lorsque le bain a calmé sa fièvre, apaisé ses tortures, il sort de l'eau et jouit enfin de son triomphe : il est maintenant du bois dont on fait les guerriers, il peut prétendre à la main de celle qu'il aime, et aspirer à la gloire d'augmenter le nombre de ces hideux trophées qui ont valu aux Mondroucous le surnom de *Décapiteurs*.

On retrouve chez certaines peuplades de l'Amérique du Nord une épreuve analogue à celle que nous venons de décrire, et la coutume des scalpeurs représente également l'usage qui caractérise les Mondroucous.

Toutefois ces derniers ne se contentent pas d'une chevelure pour trophée de leur victoire ; leur ennemi abattu, ils lui tranchent la tête, la mettent au bout de leur pique, et reviennent à la malocca, où ils reçoivent les félicitations de leurs amis et les éloges du chef.

Mais cela ne suffit pas au vainqueur ; tout s'efface de la mémoire des hommes ; le temps passe, et l'acte glorieux qu'il vient d'accomplir s'oubliera comme tant d'autres ; l'envie pourra nier ses exploits et dire qu'il n'a jamais tué d'homme, car en ces tribus sauvages il n'y a de héros que celui dont les armes sont teintes de sang humain. Qu'opposera-t-il aux calomniateurs ? Personne de sa race ne sait écrire, et les vautours auront dévoré le corps de son ennemi, les termites en auront fait disparaître les os. Qui donc témoignera de ses exploits ? la tête de celui qu'il a tué. Cette joue, bien flétrie, mais exempte de tatouage, montrera qu'elle n'appartient pas à la tribu ; et le fils du décapiteur pourra s'enorgueillir des prouesses de son père.

Il faut donc embaumer cette relique précieuse, qui est à la fois un titre de famille et un document national. La cervelle est enlevée du crâne, les yeux sont remplacés par d'autres qui seront incorruptibles ; les dents, les oreilles, tout le reste est conservé ; la chevelure est peignée avec soin, on y ajoute des plumes brillantes, on passe un cordon historié dans la langue, et au moyen de cette lanière, le trophée est suspendu au plafond de la malocca.

La poussière et l'oubli ne doivent pas même l'y atteindre ; à chaque événement, à chaque fête publique, il reparaitra au bout de la lance du guerrier ; et dans les temps ordinaires, il figurera parmi des centaines de son espèce qui, rangés autour des plantations, président à la culture du manioc et à tous les travaux des champs.

N'est-il pas étrange que cette coutume d'embaumer les têtes de ses ennemis se retrouve chez les Dayaks de Bornéo, qui ont également la sarbacane des tribus de l'Amazonie ? Nous y voyons une preuve de plus de notre théorie, à savoir qu'il y a communauté d'origine entre les indigènes de l'Amérique et les sauvages de la mer du Sud.

CHRONIQUE DU CONCILE.

La Primauté et l'Infaillibilité du Pontife Romain.—L'âge de Pie IX.—*Les années de Pierre*.—Histoire des Congrégations Générales.—Travaux et souffrances.—Prières publiques.—Le culte de Saint-Joseph.—Hiérarchie ecclésiastique.—Prorogation du Concile.

I.

Le 13 Mai, le même jour où était close la discussion sur le Petit Catéchisme, commençait la discussion sur la *Primauté* et l'*Infaillibilité* du Pontife Romain.

C'est un évêque français, Mgr. Pie, évêque de Poitiers, qui, au nom de la Commission de la Foi, a fait le premier rapport des travaux écrits envoyés par les Pères du Concile et exprimant leurs idées et leurs sentiments sur la question. Son discours a duré une heure, au milieu d'un silence solennel.

Le *Schema* présenté par la Députation dogmatique est intitulé :

Constitutio Dogmatica prima de Ecclesiâ Christi,

ce qui prouve qu'on a interverti l'ordre établi en premier lieu, et que le chapitre XI devient le chapitre 1er de la Constitution sur l'Eglise.

Cette Constitution se compose d'un *Proœmium* ou préambule et de quatre chapitres intitulés comme il suit :

- C. I. De apostolici primatûs in Beato Petro institutione.
- C. II. De perpetuitate primatûs Petri in Romanis pontificibus.
- C. III. De vi et ratione primatûs Romani pontificis.
- C. IV. De Romani pontificis infallibitate ;

Ou en français :

- C. I. Institution de la Primauté apostolique dans le B. Pierre.
- C. II. Perpétuité de la Primauté de Pierre dans les Pontifes romains.
- C. III. Force et raison de la Primauté du Pontife romain.
- C. IV. Infaillibilité du Pontife romain.

Suivent trois canons répondant aux trois premiers chapitres ; le soin de formuler le quatrième paraît être laissé au Concile, sans doute pour qu'il se prononce, selon les circonstances, sur l'opportunité d'ajouter à ce canon la flétrissure de l'*anathème* à ceux qui soutiendraient une doctrine contraire à l'enseignement qui sera exprimé dans le Canon.

Ce jour était l'anniversaire de la naissance de Pie IX qui est né le 13

Mai 1792, et qui est entré par conséquent ce jour-là dans sa soixante-dix-neuvième année : admirable vicillard, qui porte sans faiblir le poids des années, le poids de la sollicitude de toutes les églises, et le surcroît de fatigue imposé par la réunion du concile œcuménique.*

Le 16 juin, le Saint-Père entrait dans la vingt-cinquième année de son pontificat. Cinquante-et-un ans de sacerdoce, quarante-trois ans d'épiscopat et vingt-cinq années de papauté, quelle magnifique couronne ! et cependant à cette période une croyance populaire attache une idée sinistre.

“ En effet, d'après un proverbe dont on ignore complètement l'origine, aucun pape ne doit voir *les ans de Pierre*. Quelques auteurs vont plus loin, et ils affirment sans sourciller, qu'au couronnement d'un nouveau pape, la rubrique porte qu'on doit chanter ces paroles :

“ NON VIDEBIS ANNOS PETRI.”

“ *Tu ne verras pas les années de Pierre.*”

“ Ceci est complètement faux. Moroni, qui, dans les cent volumes de son dictionnaire, a consigné jusqu'à un iota tout ce qui regarde la cour pontificale, dit carrément : *E poi falso che solevasi cantare al Pontefice* : “ NON VIDEBIS ANNOS PETRI.”

“ Il y a dans la cérémonie du couronnement des papes certains rites fort curieux. Il est certain, par exemple, qu'un clerc armé d'un bâton argenté au bout duquel est attachée une mèche d'étope, y met le feu en présence du nouveau pontife, une fois dans la chapelle Clémentine où il prend ses vêtements, une autre fois devant la statue de Saint-Pierre, et une troisième fois dans la chapelle des SS. Procès et Martinien où se trouve actuellement la salle conciliaire, et pendant que l'étope prend flamme pour s'éteindre aussitôt, le clerc qui l'a allumée chante :

“ *Sancte Pater, sic transit gloria mundi.*”

“ *Saint Père, ainsi passe la gloire du monde.*”

“ Mais la prophétie de malheur d'après laquelle aucun pape ne règnerait autant que Saint Pierre à Rome, n'a aucune trace dans les rituels.”

“ D'ailleurs rien ne prouve que Saint Pierre n'ait occupé le siège de Rome que vingt-cinq ans. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait que l'on connut d'une manière certaine deux dates, celle de son arrivée à Rome, et celle de son martyre.

“ L'opinion commune est qu'il arriva dans la capitale de l'empire romain, l'an 42 de l'ère vulgaire et qu'il fut crucifié l'an 67. C'est entr'autres le sentiment de l'illustre Rossi, et ses études sur ce point déterminèrent Pie IX à célébrer le XVIII centenaire de Saint Pierre en 1867.

“ Mais d'autres professent une opinion différente. Tout en admettant cette époque du martyre, quelques hagiographes avancent d'une, de deux et même de trois années la venue du Chef des Apôtres à Rome, au

* Chantrel.

lieu de 25, le premier pape aurait régné 26, 27 et même 28 ans. Dans ce cas Pie IX aurait encore du chemin à parcourir." *

Quoiqu'il en soit de la vérité historique, le proverbe demeure avec sa ténacité et sa logique, appuyé en quelque sorte sur l'expérience des siècles, car aucun pape encore n'a vu les années de Pierre, quelques-uns seulement en ont approché de fort près. Adrien I et Pie VII ont régné 23 ans et demi, et Pie VI régna 24 ans et six mois. Espérons que le glorieux pontife de notre siècle aura le bonheur d'atteindre cette limite, c'est le vœu que nous formons avec l'Église : VIDEBIS ANNOS PETRI !

II.

Depuis le 13 mai, les Congrégations se sont succédé journellement et n'ont été interrompues que par la solennité du dimanche et des fêtes, et par la distribution des récompenses décernées par Pie IX aux artistes et aux industriels qui ont pris part à la grande Exposition des objets destinés au culte. Voici la date et l'ordre de ces Congrégations qui offrent peu de particularité à relever :

14 mai,	51 ^{me}	Congrégation.
17 "	52 ^{me}	"
18 "	53 ^{me}	"
19 "	54 ^{me}	"
20 "	55 ^{me}	"
21 "	56 ^{me}	"
23 "	57 ^{me}	"
24 "	58 ^{me}	"
25 "	59 ^{me}	"
28 "	60 ^{me}	"
30 "	61 ^{me}	"
31 "	62 ^{me}	"
2 juin,	63 ^{me}	"
3 "	64 ^{me}	"
6 "	65 ^{me}	"
7 "	66 ^{me}	"
9 "	67 ^{me}	"

Jusqu'au 6 juin, la discussion a porté sur le Prologue et l'ensemble de la Constitution. Les vénérables Pères devaient d'abord prendre connaissance des observations présentées par leurs Collègues, après une étude de deux mois, sur le chapitre de la Primauté et de l'Infaillibilité du Pontife romain ; or ces observations remplissaient deux cahiers très-considérables.

Il a aussi fallu que la Députation de la Foi arrêta définitivement la formule à présenter aux délibérations, formule qui devait être nécessairement

* B. Gassiat.

modifiée d'après les observations présentées par les membres du Concile.

Tous les matins et quelquefois le soir jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, les prélats qui la composent délibéraient sur chaque mot qui devait entrer dans cette nouvelle rédaction. On voit que si les membres de la Commission ont reçu un grand honneur, quand ils ont été choisis par leurs Collègues, ils ont largement payé cet honneur.

Outre cette rédaction, un résumé critique des observations présentées a été ajouté et distribué aux Pères ; on y rappelle brièvement les objections et les difficultés soulevées contre la première rédaction, et l'on dit en quoi on y a satisfait dans la nouvelle, ou pour quel motif on a cru devoir n'en pas tenir compte. Pour plus de clarté il a été divisé en trois parties principales, la première s'occupe des observations des Pères qui admettent *intégralement*, ou au moins en substance le chapitre mis en délibération.

La seconde, des objections de ceux qui pensent que cette Constitution doit être *complètement refondue*.

La troisième, des objections de ceux qui veulent la *rejeter tout-à-fait*.

Cent vingt orateurs s'étaient fait inscrire, mais quand à peu près la moitié eurent parlé, la majorité du Concile se déclarant suffisamment éclairée, usa du privilège que lui accorde le règlement, et vota le 6 juin, dans la soixante-cinquième Congrégation générale, la clôture de la discussion, sur l'ensemble, et commença la discussion sur le premier et le second chapitre qui se termina le 7 juin, en sorte que le 9 dans la soixante-septième Congrégation, on a pu ouvrir les débats sur le troisième chapitre.

Les vénérables Pères donnent l'exemple le plus touchant de leur dévouement à l'église : quoique une chaleur tropicale ait succédé presque subitement à un froid très-intense, on les voit cependant très-assidus à toutes les réunions du Concile. Chaque jour à midi, à une heure ou deux heures, on les voit s'en retournant épuisés de fatigue, sous un ciel de feu, traversant la place Saint Pierre ou le pont Saint Ange. Mais l'amour de la vérité et le dévouement à l'Eglise et à son Chef leur font courageusement porter le poids de la chaleur du jour.

Une émotion pénible s'empare parfois des curieux stationnés en grand nombre aux abords de Saint Pierre, en voyant de vénérables vieillards s'en retourner à pied dans une parçille saison. Mais comment faire, ils sont pauvres, ils n'auraient pas même le pain quotidien, si le Frère aîné qui est en même temps le Père tendre et dévoué, ne leur offrait l'hospitalité ; malheureusement il est pauvre lui-même et il ne peut que partager l'aumône qu'on lui envoie.

Quand on songe que la plupart de ces pauvres évêques sont des missionnaires et souvent des martyrs de la foi, on se sent le cœur serré. La noblesse romaine, si grande par l'élévation de son caractère et la délicatesse de ses sentiments, s'est émue de cet état de chose. Déjà quelques princes

ont mis généreusement leurs voitures à la disposition des prélats les plus infirmes et les plus occupés, l'impulsion est donnée et cette générosité, nous l'espérons, trouvera de nombreux imitateurs.

III.

Les discussions à l'intérieur du Concile, et en dehors dans la presse, continuant bien au-delà de ce que l'on avait pensé, des prières publiques ont été commencées à Rome, pour demander l'assistance de Dieu et de l'Esprit-Saint dans les travaux du Concile.

La plus grande puissance morale de l'humanité, dit l'*Invito Sacro*, est renfermée dans la prière : *nihil potentius homine orante!* (Chrys. sup. Math. 18.) Dieu est plus généreux de ses grâces, quand les hommes mettent plus d'empressement à reconnaître qu'il est le seul dispensateur de toute lumière, de tout bien. Par la prière nous pouvons, en quelque sorte, disposer non-seulement de nous, mais encore de la destinée des peuples, des nations et du monde : *precibus nostris*, a osé dire saint Augustin, *obedit Deus!* (De Mirab. S. Ser. 1. II.)

Ce n'est pas autrement que, dès le principe, l'Eglise a reçu le Paraclet régénérateur de l'univers. Il était promis ; il était déjà prêt à descendre ; mais il ne serait pas venu si la prière ne l'eût sollicité. Avant tout l'Eglise a dû se recueillir en prière dans le Cénacle : prières fortunées relevées par la présence, par les exemples, par la vertu de la *Mère Bienheureuse de Jésus-Christ!* Là même, la prière a donc accompagné les premiers actes, les premières sollicitudes de Pierre et de l'Apostolat : aussi est-elle devenue le premier devoir de l'Eglise naissante, et a-t-elle précédé l'accomplissement des prophéties, la prédication de l'Evangile, la confusion du Judaïsme, la conversion des Gentils, l'action et les prodiges de l'Esprit-Saint.

C'est aujourd'hui vous, ô Romains, et avec vous tous ceux qui, dans ces murs, se rassemblent dans un esprit de foi et de piété, qui êtes invités (aux jours fixés ici) à imiter avec zèle les Apôtres et les Disciples qui ont persévéré dans la prière, avec la Vierge Marie, depuis l'ascension du Rédempteur jusqu'au jour glorieux de la Pentecôte.

Le Père de tous les fidèles, le Vicaire de Jésus-Christ, exhorte à des prières générales sa chère ville de Rome, centre de la foi évangélique, actuellement le siège du Concile œcuménique, ce lieu que la puissance de l'Enfer ne peut contempler sans frémir et qui soutient les espérances et les désirs des justes.

Les saintes réunions de l'épiscopat ont toujours été accompagnées de prières publiques et d'autres œuvres d'humilité chrétienne ; depuis près d'un an, au sujet du Synode général, le Souverain-Pontife a concédé un jubilé universel, dont la durée est fixée à celle du Synode même. A cette fin, dans les offices de chaque jour on invoque le Paraclet et l'intercession

des saints. D'autres pratiques ont été ordonnées à l'époque de l'inauguration de la vénérable assemblée. Mais, pendant la suite de ses travaux, cette assemblée doit être soutenue par des prières plus humbles et plus ardentes de toute la chrétienté, et principalement de Rome, qui donne aux peuples l'exemple de toutes les œuvres pieuses et qui, la première, doit avoir à cœur ce grand acte du Vatican. Pour une si grande entreprise, et pour lui obtenir les secours qui peuvent et qui doivent la rendre féconde, aucune supplication ne peut être superflue : de cette sorte, plus se prolongera cette lutte de l'Église contre le monde, plus la victoire sera grande, et plus, comme dit saint Grégoire le Grand, la palme triomphale sera méritée : *labor protrahitur pugnae, ut crescat corona victoriae!* (S. Greg. Mor. xxvi, 15.)

Ainsi Sa Sainteté veut et ordonne que nous promulguions en son nom les dispositions suivantes, afin qu'on implore avec une ardeur toujours plus grande les illuminations de l'Esprit-Saint pour le Concile actuel, et les miséricordes célestes pour le monde : (*Suit le dispositif.*)

Une nouvelle supplique a été adressée aux Pères du Concile, dans le but de faire glorifier Saint Joseph et d'étendre son culte. Cette supplique, dont voici la traduction, est signée de 69 prélats.

“ Nul n'ignore que le Bienheureux Joseph, par une singulière disposition de Dieu, fut choisi entre toutes les autres créatures, pour mériter d'être l'époux de la Vierge Mère de Dieu, et père du Verbe incarné, non pas selon la génération, mais selon la charité, l'amour et le droit du mariage ; car nous lisons dans les évangiles sacrés, que non seulement il fut appelé par la très-sainte Vierge père du Christ, mais encore que Notre Seigneur lui-même, au jour de sa vie terrestre, daigna lui être humblement soumis.

Les évêques soussignés ayant examiné sérieusement les choses, et sachant d'ailleurs, que depuis longtemps, on désire de tous les côtés un accroissement du culte public de Saint-Joseph, demandent et supplient instamment que le Saint Concile du Vatican reçoive favorablement l'expression de ces désirs et daigne déclarer solennellement de son autorité ;

“ 1^o De même que le Bienheureux Joseph, en qualité de père du Christ, a été d'autant plus supérieur à toutes les autres créatures, qu'il avait reçu en héritage un nom suréminent à tous, de même on demande que la Sacrée Congrégation des rites lui attribue à l'avenir, dans l'Église catholique et dans la sacrée liturgie, le culte public de *Dulce* au-dessus de tous les autres saints, à l'exception de la bienheureuse Mère de Dieu.

“ 2^o Que le même Saint Joseph à qui Dieu a confié la défense de la Sainte-Famille, soit considéré après la bienheureuse Vierge, comme le principal patron de l'Église universelle.”

A l'occasion du Concile, le Saint Père a fait dresser le tableau de toute

la hiérarchie ecclésiastique ; ce travail a été publié le 1er Mai à l'imprimerie de la chambre apostolique.

Les Pères ayant droit d'assister au Concile sont au nombre de 1037 : sur ce nombre 702 sont venus à Rome, et 335, pour motifs légitimes, ont obtenu une dispense.

Les Cardinaux, au nombre de 51, sont :

6 dans l'ordre des Cardinaux-évêques, tous présents au Concile ;

30 dans l'ordre des Cardinaux-prêtres, dont tous, à raison de leur grand âge, ont dû rester dans leurs diocèses.

7 dans l'ordre des Cardinaux-diacres, tous présents au Concile.

19 chapeaux sont vacants.

Les Patriarches sont au nombre de 11. Un seul, Mgr. T. Mashad, patriarche d'Antioche, du rite maronite, a dû rester dans son diocèse.

Les Primats sont au nombre de 10, un seul est absent, l'Archevêque de Braga.

Les Evêques sont au nombre de 741, dont 268 sont absents.

Les Abbés *nullius dioceseos* sont au nombre de 6, un seul n'a pu venir au Concile.

Les Abbés généraux des ordres monastiques ayant juridiction épiscopale sont au nombre de 22, 7 sont absents.

Les Généraux d'ordres et Vicaires généraux sont au nombre de 29, dont 8 pour les congrégations des clercs réguliers, tous à Rome, 5 pour les ordres monastiques, un seul est venu au Concile. 16 pour les ordres mendiants, tous à Rome.

Depuis le 8 décembre, 16 Pères, sont morts, un des derniers dont on a annoncé le trépas en congrégation générale, est Mgr. Odin, Evêque de la Nouvelle-Orléans.

Mgr. Odin était né en France au commencement de ce siècle. Membre de la Congrégation de la Mission, il comptait trente ans d'épiscopat. Malgré l'état précaire de sa santé, il voulut répondre à l'appel de Pie IX, et assister au moins à l'ouverture du Concile. Grâce à son énergie il fit le voyage sans trop de difficultés. Mais à peine arrivé à Rome ses forces l'abandonnèrent, et il dut comprendre qu'il ne pouvait aller loin. Désireux de mourir au milieu du troupeau qu'il avait en quelque sorte créé, il obtint de repartir pour l'Amérique après avoir demandé et obtenu pour coadjuteur un de ses vieux amis, Mgr. Perché.

Mgr. Dévoucoux, Evêque d'Evreux, Mgr. Grant, Evêque de Southworth (Londres) et l'Abbé général des Prémontrés, sont également décédés dernièrement.

Il est à craindre que les grandes chaleurs qui règnent à Rome pendant les mois de juillet et d'août n'amènent de nouvelles pertes. On ne pense pourtant pas encore à donner de vacances aux évêques, mais on se montre extrêmement facile pour accorder des congés. L'opinion commune est que sans proroger le Concile, on suspendra les travaux pendant quelques semaines après la définition de l'infaillibilité.

REVUE SCIENTIFIQUE.

UNE PLANTE QUI GUÉRIT LA PETITE VÉROLE.

Le Canada possède en abondance une plante aux formes singulières à laquelle le célèbre Tournefort a donné le nom de *Sarracena* en l'honneur du docteur Sarrasin, médecin français qui vint s'établir à Québec dans la première moitié du dix-huitième siècle et qui, le premier, la fit connaître aux naturalistes d'Europe.

Le mot *Sarracena* est devenu depuis *Sarracenia* et on lui ajoute l'épithète *purpurea* pour distinguer la plante dont nous parlons d'autres espèces analogues qu'on a découvertes aux Etats-Unis.

Les traités de botanique parlent de la *Sarracenia purpurea* comme d'une petite plante extrêmement curieuse et d'un très-bel effet dans la culture, mais sans aucune propriété utile. Il paraît cependant qu'elle en possède d'extrêmement précieuses, et si les faits avancés par M. Mille, pharmacien de Bourges, sont vrais, nous ne serions pas étonnés de la voir achetée bientôt au poids de l'or.

Voici les détails envoyés par M. Mille au rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* ; nous citons textuellement.

“ Je m'empresse, dit-il, de répondre au désir que vous m'avez manifesté, de connaître le remède indien pour guérir la vérole.

Deux mémoires ont été adressés par moi à la *Société générale de thérapeutique de France* qui, après avoir entendu la lecture de ce travail, m'a adressé des remerciements très-flatteurs.

De toute ancienneté, les Indiens du nord de l'Amérique ont demandé aux propriétés thérapeutiques de la *Sarracenia purpurea*, plante de la famille des sarracéniées, la guérison de la variole. La connaissance de ce précieux agent thérapeutique, qui ne doit pas avoir été inconnue de la médecine européenne dans les siècles passés mais qui s'était perdue, nous a été rendue par le docteur anglais Chalmers Mills, qui, le premier, en a parlé ; mais c'est au docteur Frédéric Morris, médecin résident du dispensaire d'Halifax, que revient l'honneur de l'avoir fait réellement connaître, tant au point de vue de l'histoire naturelle que de la matière médicale ;

ces notions ont été mises en lumière dans une lettre par lui adressée à l'éditeur de l'*American Medical Times* et insérée dans le numéro de ce journal du 22 mai 1862.

C'est aux relations que j'ai eues moi-même avec l'Amérique que je dois l'honneur d'avoir importé en France, il y a environ huit ans, la racine de *Sarracenia purpurea* ou *variolaris*. Possesseur de cette bienfaisante racine, je serais resté sans doute longtemps sans en entretenir le corps médical, si une épidémie de petite vérole qui frappe en ce moment Bourges et ses environs n'était venu me permettre de constater d'une manière indubitable les propriétés antivarioliques de ce précieux spécifique.

C'est à la suite de plus de cinq cents cas de guérison obtenus à l'aide de cet agent thérapeutique que je suis demeuré convaincu de l'étonnante efficacité de la racine de *Sarracenia purpurea*, et il est aujourd'hui hors de doute pour moi que cette humble plante des marais de la Nouvelle-Ecosse agit comme remède efficace sur la petite vérole sous toutes ses formes.

Il est également aussi curieux qu'étonnant, a dit le docteur Morris, que quelque alarmante et nombreuse que soit l'éruption, quelque concluante et terrible qu'elle puisse être, l'action particulière du médicament est telle que très-rarement il reste une cicatrice pour porter le témoignage de la maladie. La *Sarracenia*, ajoute encore le même savant, guérit la maladie comme aucun agent médicamenteux ne le fait, non en excitant une réaction fonctionnelle, mais par son contact avec le virus dans le sang, en rendant ce virus inerte, inoffensif, et cette interprétation de son mode d'action est démontrée par ce fait que si l'on humecte du vaccin ou de la matière variolique avec la décoction de *sarracenia*, ces virus se trouvent dépossédés de leurs propriétés contagieuses.

S'il faut encore accepter ce qu'on rapporte des propriétés de la *sarracenia* pour la guérison de la petite vérole, cette plante serait appelée à rendre des services devant lesquels s'effaceraient presque ceux de la vaccine. Je n'ignore pas, a dit M. le docteur Morris, que cette affirmation sur les propriétés de la *sarracenia* élèvera bien des doutes, mais quels doutes n'a-t-on pas élevés en ce qui concerne l'emploi du quinquina pour la guérison des fièvres intermittentes, et n'est-il pas bien des bons esprits, des médecins expérimentés, qui admettent que la belladone peut agir comme prophylactique de la scarlatine ?

Les Indiens croient, en outre, que ce médicament a une action préventive ; ils ont toujours dans leurs camps une décoction faible de la plante salutaire, et ils en prennent de temps en temps une dose, pour conserver, disent-ils, l'antidote dans leur sang. Les nombreux cas de petite vérole que j'ai observés me permettent de croire, à l'exemple des Indiens, à l'action préventive de la *sarracenia* ; j'ai été à même de constater toujours cette action préventive lorsque les membres de la famille ou les personnes

qui soignaient les malades atteints de cette maladie ont voulu prendre de quatre à six demi-verres par jour de la bienfaisante décoction.

Je n'ai à vous faire connaître pour l'emploi de la *sarracenia* que deux préparations pharmaceutiques : la tisane, dont la préparation se fait par décoction, et le sirop de la même plante. Voici le procédé que j'emploie pour faire la tisane et son mode d'emploi ; on prend huit grammes de racines finement concassées, on les fait bouillir dans un litre d'eau pendant une demi-heure, de manière à obtenir une réduction d'un quart environ ; on passe à travers un linge fin. Aussitôt que le médecin a constaté les premiers symptômes de la maladie, cette décoction est administrée tiède, sucrée ou non sucrée, suivant le goût du malade, à la dose d'un demi-verre toutes les quatre heures, de manière à en faire prendre six demi-verres pendant vingt-quatre heures.

L'éruption variolique se fait rarement attendre plus de vingt-quatre à quarante-huit heures ; on continue l'usage de la décoction de la *sarracenia* pendant cinq à six jours ; durant ce temps, la maladie parcourt toutes ses périodes, rarement elle persiste plus longtemps. Un préjugé populaire qu'il est très-important de combattre, c'est celui de croire que lorsque l'éruption est faite et que les boutons sont en pleine suppuration, le variolique n'a plus rien à craindre ; cette erreur peut devenir des plus funestes, attendu qu'à cette période de la maladie, l'infection purulente peut avoir lieu et mettre la vie du malade en danger.

La seule influence fonctionnelle que semble avoir l'usage de cette tisane consiste à exciter un flux d'urine, qui de rouge et très chargée qu'elle était dès les premiers symptômes, devient bientôt limpide en même temps qu'abondante, ce qui peut-être est dû à l'élimination du poison ou à la modification du virus morbide.

Le sirop de *sarracenia purpurea* est préparé d'après les règles les plus scrupuleuses de l'art pharmaceutique ; il contient la matière active de 1 gr. 50 de *sarracenia* par 0 k. 020 de sirop (une cuillerée ordinaire.) Ce saccharole liquide convient surtout aux personnes qui prennent difficilement les tisanes ; il est particulièrement plus commode dans son emploi pour les enfants, qui se refusent souvent à l'usage des tisanes ; on l'administre aux grandes personnes à la dose d'une cuillère ordinaire toutes les quatre heures ; c'est donc six cuillères à prendre en vingt-quatre heures. Les enfants de six à douze ans en prendront six cuillères à dessert en vingt-quatre heures, une toutes les quatre heures. Les enfants de un an à six ans en prendront une cuillère à café également toutes les quatre heures, jusqu'à six cuillères à café, toujours dans les vingt-quatre heures.

Le médecin pourra modifier les doses suivant l'expérience acquise dans l'emploi de cette plante.

Pour compléter les indications que, sur l'invitation de la Société de thérapeutique de France, j'ai cru devoir fournir, j'ai pensé, monsieur, qu'il

ne serait pas hors de propos de vous faire connaître que la *sarracenia* ou les *sarracénias* pourront être appelés dans la suite à rendre de grands services et à être fréquemment employés dans toutes les maladies éruptives, comme la rougeole, la scarlatine, la zona, l'urticaire sous ses différentes formes ; je ne crois pas devoir entrer à cet égard dans des détails plus multipliés."

Tous ceux qui liront la lettre de M. Mille voudront sans doute se procurer des racines de *sarracenia purpurea* ; nous devons donc leur indiquer quelques-unes des localités où elle se trouve. Voici celle où nous l'avons rencontrée, dans nos excursions sur les bords de l'Ottawa :

1^o Ile des Allumettes, à quelques milles au-dessous de Fort William.

2^o Petit Lac d'Ottawa, à vingt minutes de marche, à peu près, de la rivière, et sur la rive opposée aux bâtisses du Parlement.

3^o Lac des Deux Montagnes, dans les fondrières que traverse le ruisseau du moulin de la Baie.

4^o Ile de Montréal, dans les environs du Sault-au-Récollet.

Plusieurs échantillons de la même plante nous ont été envoyés de l'Assomption, mais nous ne connaissons pas d'une manière précise la localité où ils ont été recueillis.

D'une manière générale, on peut s'attendre à rencontrer la *sarracenia* dans les tourbières, et spécialement dans celles qui sont assez molles et profondes pour rendre le sol tremblant.

Il suffit de faire remarquer que les feuilles de la *sarracenia* sont tubuleuses, en forme de godet, pour qu'il soit impossible de la confondre avec aucune autre plante. Quelques-uns de nos lecteurs nous sauront peut-être gré, néanmoins, de leur en donner ici une description détaillée et c'est celle du docteur Sarrasin lui-même que nous allons mettre sous leurs yeux. Si elle n'est pas entièrement exacte au point de vue scientifique, elle est très-curieuse à titre de document :

" Cette plante est d'un port fort extraordinaire, sa racine est épaisse d'un demi pouce, garnie de fibres, du collet de laquelle naissent plusieurs feuilles, qui, en s'éloignant, forment une espèce de fraise ; ces feuilles sont en cornets longs de cinq à six pouces fort étroits dans leur origine, mais qui peu à peu s'évasent considérablement. Ces cornets, qui commencent par ramper sur la terre, s'élèvent peu à peu et forment dans leur longueur, un demi rond, dont le convexe est dessous, et la cave dessus ; ils sont fermés dans le fond et souvent en gueule par le haut.

La lèvre supérieure, quoique dessous (car ces feuilles sont comme renversées), est longue de plus d'un pouce, large de deux, arrondie dans sa circonférence ; elle a une oreillette proche et à côté de l'ouverture ; cette lèvre, qui est intérieurement velue et creusée en cuiller, est tellement disposée, qu'elle semble ne l'être ainsi que pour mieux recevoir l'eau de la pluie, que le cornet garde exactement. La lèvre inférieure, si l'on peut

dire que c'en soit une, est fort courte, ou plutôt le cornet est comme coupé et simplement roulé dans cet endroit de dedans en dehors, d'une manière très propre pour affermir cette couverture. Il rampe sur la partie cave du cornet une feuille, qui n'en est qu'un prolongement; elle est étroite dans ses extrémités, plus large et arrondie dans son milieu, ressemblant assez bien à la barbe d'une poule d'Inde.

Du milieu de ces cornets, il s'élève une tige longue d'environ une coudée; elle a la grosseur d'une plume d'oie et elle est creuse: elle porte à son extrémité une fleur à six pétales de deux façons, dont il y en a cinq disposés en rond, soutenus sur un calice de trois feuilles: du milieu de cette fleur, qui ne tombe point que le fruit ne soit mûr, s'élève le pistil, qui devient le fruit, lequel est relevé de cinq côtes, et divisé en cinq loges, qui contiennent des semences oblongues, rayées et appuyées sur un placenta, qui l'est lui-même sur une continuation de la tige, qui en se prolongeant, sort du fruit de la longueur d'environ deux lignes. C'est sur cette extrémité, qu'est située la sixième feuille, laquelle est beaucoup plus mince que celles qui composent la rose, qui sont dures, épaisses et oblongues, tirant sur le rouge: quand le fruit est mûr cette sixième feuille forme un chapiteau de figure pentagone. Toute la partie convexe regarde le dehors, et la concave le fruit; chaque angle est incisé de la profondeur d'environ deux lignes. (1) Elle croît dans les pays tremblants, sa racine est vivace et âcre." (Histoire de la Nouvelle France.)

E. Y.

(1) Ce que le docteur Sarrasin a pris pour un sixième pétale, est tout simplement le stigmaté du pistil qui au lieu de former une petite masse arrondie, comme dans la plupart des plantes, présente ici une large expansion et ressemble assez bien à une ombrelle.

LA FILLE DU BANQUIER.

III.

UNE ATTAQUE NOCTURNE.—A QUOI PEUT SERVIR LE CREUX D'UN CHIEN.

L'enfant était le fils unique d'Alfred de Moidrey, et lui et sa femme, nous n'avons pas besoin de le dire, l'aimaient d'un amour qui allait jusqu'à l'idolâtrie.

Le chien était l'un des plus beaux spécimens des mâtins anglais, et il ne quittait jamais son jeune maître pour qui il s'était pris d'une tendre affection et dont il s'était de lui-même constitué le gardien.

—J'espère que votre bébé a bonne mine ! dit l'avocat, en caressant doucement, avec ses doigts, les joues fraîches de l'enfant.

Je n'ai jamais rien vu de plus doux ni de plus gai ! répliqua Mme Bernier, dont le visage, d'habitude si calme, s'illumina d'un rayon d'enthousiasme. On ne voudrait pas l'aimer qu'on y serait forcé malgré soit, tant il est bon et gentil !

—Et il serait encore plus gai s'il savait l'avenir qui est devant lui ! répondit M. Jarry. Ah ! madame Bernier, il y a des gens qui viennent au monde avec des cuillères d'argent dans la bouche, et l'héritier des Moidrey est du nombre.

Madame Bernier embrassa l'enfant avec tendresse, mais elle soupira. Pauvre femme ! Elle avait tant souffert, dans son temps, que soupirer était devenu chez elle une habitude.

—Personne ne sait ce que l'avenir nous réserve, dit-elle ; le plus beau jour est souvent suivi d'une nuit horrible.

—Allons, allons ! répliqua en riant l'avocat, je vous promets moi que ce joli petit garçon aura un chemin semé de roses dont on aura eu le soin, qui plus est, d'ôter les épines.

M. Jarry mit ses gants, déposa un baiser sur le front de l'objet de ses prophéties, et, après avoir dit adieu à Mme Bernier, se dirigea vers la cour.

—Ce n'est pas une personne bien gaie que Mme Bernier, murmura-t-il, en montant dans son cabriolet et en rassemblant les rênes. Il y a comme cela, positivement, des gens qui m'agaçent. Bast ! si tout le monde réfléchissait à l'avenir, je voudrais bien savoir ce que deviendraient les avocats et les hommes de loi !

Le soleil était prêt à disparaître à l'horizon et ses rayons lançaient des gerbes de lumières qui se jouaient à travers les branches des arbres.

Entre le château et la ville où M. Jarry comptait prendre le chemin de fer de Paris, était le bois de Moidrey.

A un certain endroit, il y avait une route qui traversait le bois pour aller rejoindre plus loin le grand chemin. Cette route, que pouvaient parfaitement suivre les voitures, abrégeait la distance d'au moins un quart de lieu.

A environ cent pas de cette route était l'un des endroits les plus sauvages qu'on eut jamais vus et qu'on avait surnommé le Ravin du Diable. On y remarquait surtout un chêne d'une grosseur surprenante et dont les branches s'étendaient tout autour sur un espace considérable. Ce chêne était connu des paysans des environs sous le nom de chêne maudit, en souvenir d'un crime sans doute qui s'était accompli sous son feuillage.

Au moment où M. Jarry quittait le château de Moidrey, un homme était couché au pied de ce monarque des forêts.

Court de taille, les épaules larges et carrées, les cheveux coupés ras de la tête, il avait, avec un animal féroce une ressemblance que rendait plus frappante encore son front bas et fuyant. On lisait dans ses yeux la férocité d'un boule-dogue.

Il tenait à la bouche un bout de pipe horriblement sale, mais qui n'était guère plus noir que les dents qu'il laissait voir chaque fois qu'il entr'ouvrait les lèvres pour exhaler la fumée de tabac.

—En voilà une chance ! murmurait-il ; après cinq ans passés à Cayenne. C'est qu'aussi j'ai eu de l'audace quand j'ai vu que j'étais condamné à passer ma vie dans ce pays de sauvages. Je leur ai souhaité le bonjour, sans prendre le temps de faire mes malles ; et, à peine rentré en France, voilà que le diable me met sur le chemin d'un brave garçon pour qui j'avais travaillé jadis. Il m'a reconnu et m'a parlé d'un coup qu'il méditait. Votre prix ? lui ai-je demandé. Ce que vous voudrez, m'a-t-il répondu. L'affaire a été convenue, et me voici, toutes mes dépenses payées, et de l'argent dans ma poche.

Le misérable continuait ainsi à repasser, à demi-voix, ses hauts faits, lorsqu'un homme qui s'était approché sans bruit lui posa la main sur l'épaule.

—Est-ce ainsi, dit le nouveau venu dont les traits étaient cachés sous un masque, que vous faisiez le guet dans les forêts de Cayenne ? Je vous avais dit de vous tenir en observation près de l'entrée du parc. Pourquoi avez-vous quitté votre poste ?

—Parce que celui-ci vaut mieux, répondit l'homme à la pipe. Il n'y a pas un chemin ni même un sentier à dix lieues autour de Moidrey que je ne sois capable de parcourir les yeux fermés.

—Après ! dit l'autre impatientement.

—C'est pour cela que je sais que toutes les voitures qui se rendent du château à la ville devront passer près du Ravin du diable.

—Mais vous ne pouvez apercevoir la route d'ici !

—C'est vrai ; mais par un temps pur et clair comme celui qu'il fait ce soir, je distinguerais le bruit des roues d'une voiture à une lieue de distance. J'ai cinq cents fois couru ce bois lorsque j'étais enfant, et il me rappelait tout à l'heure des souvenirs. . . .

—Qui ne devaient pas être bien agréables, si j'en juge par votre situation présente, dit l'autre.

Le bandit continua sans prendre garde à cette observation :

—Il n'y a pas d'endroit où les oiseaux aiment à faire leur nid comme dans les branches du chêne maudit. C'était en montant après un nid de corbeaux qu'un jour je manquai me casser le coup en tombant dans le tronc de cet arbre.

—Dans le tronc, que voulez-vous dire ?

—Certainement ; tout solide qu'il en a l'air, le vieux chêne est creux comme un tambour. Heureusement que je tombai sur les pieds, autrement, je n'en serais jamais sorti vivant.

L'homme au masque examina l'arbre majestueux avec un air évident d'incrédulité.

A toute apparence, le tronc en était parfaitement intact et aucune fissure ne trahissait la cavité dont on venait d'affirmer l'existence.

—Attendez un peu, dit le bandit, et vous l'entendrez causer.

Il prit une grosse pierre, et se reculant de quelques pas, il la lança, de toutes ses forces, contre le tronc de l'arbre.

Le chêne rendit un son creux.

Il se fit un silence de quelques minutes pendant lesquelles l'homme au masque tourna autour de l'arbre en l'examinant attentivement.

Puis s'adressant au déporté, il lui demanda brusquement :

—Quelles raisons avez-vous pour haïr Alfred de Moidrey ?

Le bandit fronça les sourcils et répondit :

J'avais pris l'habitude de chasser dans ces mêmes bois que voici. Un jour, on se prit de querelle avec les gardes, et l'un d'eux tomba pour ne jamais se relever. Je fus arrêté, et le vieux chien employa tout son pouvoir pour me faire couper le coup ; mais comme j'étais jeune, et que les juges étaient de bons diables, je ne fus condamné qu'aux galères. N'est-ce pas suffisant ?

L'autre ne répondit pas.

—A présent Jacques Bern...

Le bandit s'arrêta avant qu'il eut prononcé son nom.

—Bertrand. Bertrand, pour mes amis, dit-il. Quand à l'autre sous lequel vous m'avez connu jadis je l'ai oublié depuis longtemps.

—Comme vous voudrez, répliqua l'homme au masque d'un air insou-

çant. Peu m'importe le nom que vous prenez pourvu que vous fassiez ce pourquoi je vous paie. Allez ! ajouta-t-il, avec autorité ; montez sur la hauteur, à côté. Il doit être en route depuis longtemps.

Le condamné, ou Jacques Bertrand, comme il s'était lui-même baptisé, obéit sans prononcer une parole, et, pendant quelques minutes, l'homme au masque resta seul sous le chêne maudit.

—Un fameux misérable ! murmura-t-il en suivant des yeux le bandit qui disparaissait dans les buissons ; mais, pour l'instant, il est juste l'homme dont j'ai besoin. Un évadé de Cayenne qui n'est en France que depuis quelques jours, que pas une âme ne connaît ! J'aurai mille moyens de me débarrasser de lui s'il devient jamais pour moi un sujet de danger ou d'ennui.

Il marcha à grands pas sous les branches du chêne, s'arrêta pour écouter, puis marcha encore.

—Qu'est-ce qui a pu retenir l'avocat ? reprit-il. On a dit à l'hôtel qu'il devait certainement revenir à la tombée de la nuit, pourtant, voilà la soirée qui s'avance.

Il prêta encore l'oreille, quelques instants ; après quoi, croisant les bras sur sa poitrine, il s'appuya contre le tronc de l'arbre.

—Je suis venu ici, continua-t-il, pour frapper un coup qui humiliera à jamais l'orgueil de Moidrey ; si la chance me favorise, je lui en réserve un autre, pour cette nuit même, qui lui ira directement au cœur. On peut supporter la perte de sa fortune, mais il est des malheurs auxquels on ne résiste pas. Oui ! je torturerai son cœur, et je lui ferai endurer mille encoisses pour une qu'il m'a infligée.

Il frappa ses mains l'une contre l'autre, et se remit à marcher avec agitation.

—Je les ai vus tantôt, lui et elle, au moment où leur voiture a passé près de l'endroit où je me tenais caché dans le bois. Leur enfant était avec eux. . . Son enfant ! ciel et furie ! . . Cette pensée qu'ils sont heureux me rendrait fou !

Et, dans un accès de rage, il se jeta au pied du chêne et se couvrit le visage de ses mains. Le bruissement des feuilles dans les buissons l'avertit bientôt que quelqu'un approchait. Il eut à peine le temps de se relever que Jacques Bertrand était à côté de lui.

Il y a là-bas une chaise qui tourne à l'angle de la route, dit celui-ci. Dans quelques minutes elle sera derrière la hauteur.

L'homme au masque fut saisi d'un tremblement causé par la violence des passions qui agitaient et son cœur et son cerveau.

—C'est lui ! dit-il. Et saisissant son complice par le bras, il lui souffla à l'oreille : êtes-vous prêt ?

—Je suis prêt ! un marché est un marché, seulement vous en connaissez le prix ?

—Je le doublerai, murmura l'autre.

Et tous deux se glissèrent côte à côte dans l'ombre des arbres et des buissons.

M. Jarry n'avait pas quitté depuis longtemps le château de Moidrey qu'il commença à s'apercevoir qu'il s'était un tant soit peu trompé dans le calcul qu'il avait fait de son temps, et qu'à moins de se hâter, il serait incapable d'atteindre la ville avant la fin du jour. Son cheval, d'un autre côté, n'était pas des meilleurs, et l'avocat eut beau employer la persuasion, il ne put le décider à changer le trot auquel il s'était habitué depuis une série d'années comme étant le plus doux et le plus commode.

Après la persuasion, l'avocat eut recours à la force, et il usa de son fouet avec tant d'énergie, que le cheval finit par prendre une espèce de galop au moment où ils entrèrent dans cette portion de la route qui traverse le bois de Moidrey.

—Ah! voici les chênes du Ravin du Diable, dit M. Jarry d'un ton joyeux, et en faisant plus que jamais usage de son fouet. En prenant par ici, j'ai gagné un bon quart de lieue, et pour peu que nous allions toujours du même pas que maintenant, il me restera encore près d'une heure avant le passage du train.

Tout à coup l'avocat poussa un cri.

Une sorte de sifflement se fit entendre dans l'air, et une corde faite en forme de lasso tomba sur sa tête et s'enroula autour de ses épaules.

—Au secours! au secours! répéta-t-il.

Mais soudain la corde se serra autour de son cou, et il fut violemment attiré en arrière de la voiture d'où il roula par terre.

Le bruit de sa chute fit plus en effrayant le cheval que n'avaient pu tous les coups de fouet. Emporté à toute vitesse, l'animal alla se précipiter dans une fondrière où on le retrouva, le lendemain matin, avec la voiture brisée.

Lorsque M. Jarry, à qui la strangulation avait fait perdre connaissance, revint à lui, il se vit hors du chemin, couché sous des arbres.

Deux hommes étaient près de lui.

L'un, court et aux épaules carrées, s'occupait à serrer la corde qui avait servi à le mettre dans l'impossibilité de résister.

L'autre dont le visage était masqué, était en train de fouiller ses poches et venait de retirer de l'une d'elles le portefeuille qui contenait ses papiers.

Par un effort aussi soudain qu'il était désespéré, Jarry saisit son portefeuille et chercha à l'arracher des mains du voleur.

—Laissez-le moi, s'écria-t-il! Il ne renferme que des actes de famille qui ne peuvent être utiles qu'à celui qu'ils concernent. Ma bourse est dans ma poche, à gauche; prenez-la avec tout ce que je possède, mais laissez-moi ces papiers!.. Me les enlever serait ruiner..

—Alfred de Moidrey, dit l'homme masqué en achevant la phrase d'une

voix sombre. Oui, je le sais ! Et il arracha le portefeuille des mains de l'avocat. Mais ce dernier, en se débattant, avec toute l'énergie que donne le désespoir, mordit fortement son adversaire à la main.

—Misérable ! infâme coquin ! cria-t-il ; tu n'as pas que le vol pour mobile ! Je saurai qui tu es !

Et par un mouvement rapide il saisit le masque et découvrit le visage de son ennemi.

Un cri d'étonnement et de terreur s'échappa aussitôt de ses lèvres :

—Henri Delagrave !

Il voulut se redresser, mais il fut renversé violemment.

—Ainsi, tu m'as reconnu ! dit Delagrave. Fou ! misérable fou ! Tu as détruit la seule chance qui te restait de vivre !

Et ses doigts se crispèrent avec fureur autour du cou du malheureux avocat.

Ce fut comme un étau de fer dont l'horrible compression lui coupa la respiration.

—C'est assez ! dit une voix à côté de Delagrave.

Celui-ci se releva pâle et tremblant.

—C'était trop—beaucoup trop. Jarry était mort.

Ce qui se passa dans l'âme de Henri Delagrave quand il vit gisant à ses pieds, immobile et sans vie, l'homme qu'il avait si basement assassiné, personne ne peut le dire.

Pendant quelques minutes il demeura les yeux fixés sur les traits contractés du cadavre.

Une voix qui sonna douloureusement à ses oreilles le tira de ses réflexions.

—Qu'est-ce que nous allons faire du corps ? demanda le bandit.

Delagrave trassailit.

Mais il se remit promptement et jeta un regard rapide autour de lui.

L'ouvrage de la soirée, tout horrible qu'il était, n'était pas encore complet.

Il restait beaucoup à faire pour que cet homme eut satisfait son désir de vengeance.

La fortune de Moidrey était dans ses mains ; le cadavre d'une innocente victime gisait à ses pieds. Ce n'était point encore assez !

—Le corps ! répéta la voix de Jacques Bertrand.

Toutes les facultés de Delagrave étaient excitées à un suprême degré. Il regarda tout autour de lui, et eut un sourire effrayant en indiquant, du doigt, le vieux chêne contre lequel nous l'avons vu s'appuyer ce soir même.

—Là ! dit-il—une tombe et un cercueil tout à la fois !

Le bandit fut évidemment embarrassé. Ses regards se portèrent alternativement de Delagrave à l'arbre, puis de l'arbre à Delagrave.

Il comprit enfin.

—Vous voulez, dit-il, qu'on jette le corps dans le tronc du chêne ?

Delagrave fit un signe affirmatif ; et sans plus ajouter une parole, tous deux commencèrent leur terrible besogne.

La corde fut de nouveau attachée autour du corps du malheureux avocat ; après quoi, Jacques Bertrand, avec l'agilité d'un chat, grimpa sur les branches de l'arbre.

Parvenu à une hauteur d'environ vingt pieds, il s'arrêta. Comme il l'avait dit, dans l'intérieur du chêne était un trou béant et profond.

Le dos appuyé contre le tronc, et après s'être assuré de la solidité des branches sur lesquelles il avait posé les pieds, il éleva le corps jusqu'à lui.

Puis se redressant de nouveau, et saisissant le cadavre par les épaules, il le fit couler dans cet étrange et sombre tombeau.

Le bruit sourd qu'il produisit en tombant fit trembler Henri Delagrave ; et son complice lui-même, tout endurci qu'il était, ne put s'empêcher de frissonner en sentant le nuage de poussière rose qui s'éleva du fond de l'arbre et qui l'enveloppa en entier.

Au même instant, un hibou, troublé dans son obscure demeure, déploya ses grandes ailes et s'envola en poussant des cris lugubrement sinistres.

Puis tout redevint silencieux.

L'homme vivant descendit de l'arbre et s'éloigna rapidement avec son compagnon.

Ils marchèrent longtemps avant que l'un ou l'autre osât prendre la parole.

Henri Delagrave rompit enfin le silence.

—L'enfant ! dit-il. Vous connaissez la chambre ?

—Oui ; j'ai vécu dix ans par là.

—Venez, alors !

Et, comme des démons, possédés de l'esprit du mal, ils se dirigèrent, sans mot dire, vers le château de Moidrey.

IV.

COMMENT HENRI DELAGRAVE MIT A EXECUTION LA SECONDE PARTIE DE SON PROJET DE VENGEANCE.

L'enfant d'Alfred de Moidrey dort paisiblement dans une chambre située dans l'une des tours du château.

Il est seul ; madame Bernier, sa gouvernante, après s'être assurée que tout était bien en ordre, et qu'il était en sûreté, a profité de l'instant où il reposait pour descendre prendre son repas du soir.

La chambre à coucher qui renfermait l'espérance d'Alfred de Moidrey était de forme octogone ; les fenêtres, d'un côté, donnaient sur la mer, dont les vagues venaient se briser contre un rocher, qui s'élevait à une dizaine de pieds au dessus de l'eau, et qui formait comme la plate-forme d'une terrasse.

Du côté opposé, on avait vue sur la partie réservée du parc et des jardins.

La chambre était meublée d'une façon plus que charmante, et l'on voyait que les soins et la tendresse d'une mère avaient voulu la rendre digne de l'objet de ses plus tendres affections. Les murs étaient, en entier, recouverts de soie bleu pâle, constellée d'étoiles d'argent.

Chaque pièce de l'ameublement était une merveille d'art et d'élégance.

Un cygne d'argent, ses grandes ailes déployées, tenait dans son bec une bague à laquelle étaient attachés des rideaux vaporeux, formés de la plus riche dentelle, et dont les plis tombaient tout autour d'un berceau en forme de coquille, semblable à celle d'où les peintres font sortir la déesse belle et souriante.

Près du berceau sur une console était placée une petite coupe qui supportait une veilleuse dont la douce lumière tombait sur les joues roses de l'enfant.

Les rideaux des fenêtres étaient fermés ; mais ceux du côté de la mer étaient rendus transparents par la clarté de la lune dont le disque venait, tout à coup, de s'élever au dessus des rochers, à l'horizon.

Il se fit un bruit sec, comme le grincement d'un diamant sur le verre. Une main s'avança dans la chambre, tourna l'espagnolette, et la fenêtre s'ouvrit silencieusement.

Les rideaux furent tirés de côté, et un homme entra dans l'appartement ; il se tint debout à quelques pas seulement du berceau où l'enfant dormait son innocent sommeil.

L'homme jeta autour de lui un regard soupçonneux, puis il s'avança doucement vers le berceau.

Il avait déjà les mains étendues pour saisir l'héritier des de Moidrey, lorsqu'un grognement sourd et menaçant frappa ses oreilles.

Le grognement partait de l'autre extrémité de la chambre, où les ombres étaient les plus épaisses.

L'homme bondit en arrière et la peur fit perler à son front de grosses gouttes de sueur.

Ses yeux étaient rivés sur deux charbons ardents qui brillaient dans les ténèbres.

L'homme recula lentement du côté de la fenêtre.

Alors les charbons de feu changèrent de place. Le grognement devint plus fort, et un corps traversa l'espace. L'homme tomba lourdement sur le tapis du plancher, et sentit les dents d'un énorme dogue qui lui perçaient la gorge.

C'était le Terre-Neuve d'Alfred de Moidrey, qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était constitué de lui-même le gardien de l'enfant de son maître.

La lampe qui était sur la table se renversa, et il se livra au milieu de l'obscurité qu'éclairaient seuls faiblement les rayons de la lune, un terrible combat.

L'homme et le chien luttèrent, l'un avec désespoir, l'autre avec un courage invincible.

Ce qui rendait le combat plus horrible encore, c'est qu'il se passait en silence.

L'homme ne fit pas entendre une parole, le chien pas un aboiement.

C'était un combat à outrance, féroce et implacable.

L'enfant s'éveilla, mais, paralysé par la crainte, il ne poussa pas un cri. Les mains crispées sur son berceau, il attendait avec des émotions inexprimables, la fin de la lutte. Étrange spectateur pour une pareille scène !

L'homme réussit à tirer son couteau, espèce de long poignard, et, pendant que le chien le tenait toujours cloué sur le plancher, il le lui enfonça dans le corps.

Les dents du dogue lâchèrent prise ; ses yeux, tout à l'heure si menaçants et si étincelants de rage, se voilèrent ; et, tout pantelant et tout sanglant, il roula sur le tapis.

L'homme une fois débarrassé de son terrible antagoniste, réunit tous ses efforts pour se traîner vers la fenêtre entrouverte. Mais les blessures qu'il avait reçues étaient des plus graves : il se sentit évanouir, et, lui aussi, tomba à quelque distance de son ennemi inanimé.

En ce moment, la figure d'un autre homme se présenta dans l'entrebaïllement de la fenêtre.

— A quoi t'amuses-tu donc ? Ou est l'enfant ? dit une voix.

Personne ne répondit. Effrayé par ce silence, l'homme au visage masqué s'appuya contre le chambranle de la fenêtre et chercha du regard à percer l'obscurité.

Tout d'abord il ne vit rien, car les yeux du fidèle animal étaient fermés, et le corps du meurtrier gisait insensible à moitié caché par les longs plis des rideaux.

L'homme masqué prit une résolution désespérée, et sauta dans la chambre.

À la vue du chien, il fit un pas ou deux en arrière ; mais sa terreur redoubla quand il découvrit son complice baigné dans son sang.

Ses yeux se portèrent ensuite sur l'enfant qui tremblait de frayeur, et tout ce qui s'était passé lui fut expliqué.

Il réfléchit un moment, avant de se décider à agir.

Cet homme a son compte, murmura-t-il d'un ton froid et impassible ; cependant il lui reste encore assez de vie pour être capable de parler quand il reprendra connaissance. Je n'ose le laisser ici, à moins que je ne sois bien sûr.

Il s'arrêta et regarda avec inquiétude autour de lui.

Je pourrais bien le descendre dans le bateau, reprit-il ; mais après qu'est-ce que j'en ferais ? Avec une blessure comme celle qu'il a à la gorge, il est impossible qu'il vive. Il n'en a certainement pas pour longtemps.

Comme il achevait ces mots, un rayon de la lune passant entre les rideaux fit briller un objet gisant sur le plancher.

C'était le couteau que le moribond avait laissé échapper de sa main.

L'homme au masque le vit ; et il se baissa pour le ramasser, et un feu sinistre illumina son visage.

Une heure ou deux de plus ou de moins qu'importe ! Et d'ailleurs, quel prix peut avoir la vie d'une brute ? dit-il à voix basse.

Il leva le couteau, s'arrêta, le leva une seconde fois et frappa.

Jacques Bertrand, car c'était lui, s'agita légèrement et poussa un gémissement.

L'enfant pour la première fois, commença à crier.

L'homme au masque bondit sur ses pieds.

— Silence ! cria-t-il en courant au berceau.

Mais l'enfant terrifié à la vue du masque luttait vainement pour obéir. En même temps un bruit de pas éloignés se fit entendre dans l'escalier.

L'assassin arracha vivement les rideaux du berceau et les roula autour du visage de l'enfant pour étouffer ses cris.

Puis, le prenant dans ses bras, il courut à la fenêtre.

Une courte échelle posée sur le bord du rocher au-dessous ne lui laissait aucune difficulté à descendre.

Au moment de franchir la fenêtre, il se retourna, en serrant l'enfant sur sa poitrine.

— Tu m'as marqué à la joue, Alfred de Meidrey, murmura-t-il, et tu t'es réjoui du châtement que m'infligea ton épée. A mon tour, maintenant, je te frappe au cœur !

Les pas que l'on avait entendus étaient arrivés près de la porte. Une main tourna la clef dans la serrure.

— Un fils et une fortune perdus, ajouta l'homme au masque, tout cela le même jour ! Ma vengeance a été complète ! Et il disparut.

C'est Madame Bernier qui entrait. Elle avait entendu les cris de l'enfant ; aussi alla-t-elle droit vers le berceau.

En marchant elle trébucha.

C'était contre le cadavre du pauvre chien.

Elle tomba sur ses genoux et ses mains touchèrent le corps d'un homme.

La clarté de la lune frappait son visage et en rendait visibles tous les traits.

Madame Bernier resta dans l'attitude où elle était tombée, le corps penché en avant, et appuyée sur ses mains.

Son regard était rivé, par une étrange fascination, sur la figure livide et déjà glacée qu'elle voyait à un demi-pied d'elle.

—Oh ! ciel ! s'écria-t-elle. Il est revenu ! C'est lui le malheureux ! il est revenu !

Un quart d'heure à peu près s'était écoulé depuis la scène que nous venons de raconter. Madame de Moidrey était occupée à chercher différents morceaux de musique sur son piano, lorsqu'un cri déchirant, paraissant venir de l'autre bout de l'appartement, la fit tressaillir.

En se retournant tout alarmée, elle vit debout, juste dans la lumière d'une lampe posée sur une console près de la porte, une figure aussi pâle-qu'un fantôme et des yeux exprimant la terreur dans ce qu'elle a de plus grand et de plus horrible.

—Madame Bernier !

Ces deux mots s'échappèrent de ses lèvres.

La gouvernante, car c'était elle, sembla faire un effort désespéré, et s'avancant tout à fait dans la lumière, elle se jeta aux pieds de sa maîtresse.

Les mains qu'elle éleva vers elle, dans l'agonie de son désespoir, étaient teintées de sang, et sa robe en était également couverte dans plusieurs endroits.

—Il n'est plus là ! madame ! il n'est plus là ! s'écria-t-elle.

—Il n'est plus là ! qui ? demanda Madame Moidrey dont le cœur se glaça de crainte.

—L'enfant !

—Mon enfant !

Et, saisissant la gouvernante par le poignet, avec une force que l'on n'aurait pas soupçonnée dans une personne aussi frêle et aussi délicate, elle la traîna à ses pieds.

—Parlez ! s'écria-t-elle ! De qui est ce sang ?

—Ce n'est pas le sien ! Dieu merci ! ce n'est pas le sien ! Mais il n'est plus là ! on l'a volé !

La mère, repoussant la gouvernante, courut avec la rapidité d'une flèche, traversa tout un labyrinthe d'escaliers et d'appartements, et arriva à la chambre de son fils.

Son premier regard tomba sur le chien qui avait recouvert assez de force pour se traîner jusqu'au berceau près duquel il était couché, le museau posé sur le drap taché de son sang.

Au moment où entra sa maîtresse, il essaya de se lever, et, poussant un long mugissement, il tourna vers elle ses yeux voilés par l'ombre de la mort.

Le berceau était vide.

Mme de Moidrey courut à la fenêtre et se pencha en dehors.

Une échelle descendait jusqu'à la plate-forme du rocher. Au-dessous roulaient doucement les vagues de la mer qui reflétait les rayons de la lune.

Mais elle n'entendit rien, elle ne vit rien qui lui annonça la présence d'un être vivant.

Le cœur de la pauvre mère cossa presque de battre ; elle se sentait évanouir, et ce ne fut que par un effort surhumain qu'elle put s'empêcher de tomber.

—Je ne me suis absentée que quelques instants, dit une voix derrière elle ; et, quand je suis revenue, j'ai trouvé tout dans l'état où vous le voyez, le chien blessé, le berceau vide et plus d'enfant !

—Et vous n'avez rien vu que cela ?

—Rien, madame.

La voix de la gouvernante trembla en prononçant ces mots ; elle jeta les yeux autour d'elle en frissonnant.

Son hésitation et l'étrangeté de son regard ne furent point remarquées de Mme de Moidrey, qui, tout entière à son désespoir, s'était précipitée sur le berceau vide de son fils.

La terrible nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair dans tout le château.

Les serviteurs épouvantés se pressaient devant la porte, lorsqu'ils s'écartèrent, tout à coup, pour laisser passer Alfred de Moidrey.

—Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il d'une voix qu'il s'efforça vainement de rendre ferme. Qu'est-ce qu'il y a ?

En apercevant sa femme près du berceau, dans un état complet d'anéantissement, tout son sang froid l'abandonna, et, se tournant vivement vers la gouvernante, il lui demanda :

—Où est mon fils ?

Et, sans attendre sa réponse, il se précipita à la fenêtre.

—Des torches ! cria-t-il. Nous chercherons partout, dans tous les coins, dans toutes les crevasses des rochers, le voleur doit encore y être caché. Apportez des torches !

Une seconde après, il était descendu, par l'échelle, sur la plate-forme. Les recherches durèrent de longues heures.

Il n'y eut pas une crevasse, le long de la côte, pas un seul endroit dans le parc ou dans le bois qui ne fut examiné attentivement.

Mais tout fut inutile. Nulle part on ne retrouva l'héritier des de Moidrey.

Un laboureur qui regagnait sa demeure avait vu, ce soir même, un homme à cheval passer près de lui, et soutenant sur la selle, enveloppé dans des étoffes, un objet volumineux qu'il n'avait pu bien distinguer.

Il lui avait souhaité le bonsoir, comme c'est encore l'habitude dans la campagne, quand deux personnes se rencontrent, même étant inconnues l'une à l'autre ; mais il n'avait point eu de réponse. Seulement il affirmait avoir entendu les cris étouffés d'un enfant, au moment où le cavalier pressait son cheval à coups d'éperon.

Hélas ! quoique les motifs qui avaient poussé le voleur à leur enlever leur enfant restassent pour eux un effrayant mystère, les malheureux

parents ne doutèrent pas que ce ne fut leur fils que le fermier avait vu ainsi passer.

Le soleil était haut dans le ciel quand le lendemain Alfred de Moidrey, épuisé et le cœur brisé, reprit le chemin de sa demeure triste et désolée.

La nature était souriante, et semblait se rire de sa douleur.

Il était tellement plongé dans ses lugubres méditations, qu'il ne remarqua point les longues lignes de corbeaux qui volaient et tournoyaient au-dessus du chêne maudit. Chacune des branches de l'arbre était littéralement chargée de ces oiseaux de mort.

En rentrant, il trouva sa femme en proie à une fièvre violente causée par le choc qu'elle avait éprouvé.

Un médecin qu'on avait fait venir du voisinage était auprès d'elle.

Alfred de Moidrey pénétra dans la chambre qu'éclairait seulement un faible jour, et demeura, quelques instants, les yeux fixés sur sa femme sans connaissance.

— Quel changement ! murmura-t-il, depuis hier, quand le présent paraissait si beau et l'avenir si plein d'espérance ! Certainement, la fortune nous a frappés de ses coups les plus terribles, et il lui serait maintenant impossible d'ajouter à notre misère !

Il se trompait.

Le nuage chargé de foudre avait éclaté sur sa tête.

La coupe du malheur était à ses lèvres, mais il ne l'avait pas encore vidée jusqu'à la lie.

V

COMME QUOI IL EST PROUVÉ QUE, — QUAND IL EST ENTRE DANS LE CHEMIN DU CRIME, — L'HOMME N'EST PLUS LIBRE DE S'ARRÊTER.

Trois jours s'étaient écoulés depuis que les tristes événements que nous avons racontés avaient jeté la douleur et le désespoir dans le château de Moidrey, lorsque Henri Delagrave rentra furtivement et sans bruit, dans la maison de son père.

Les horloges de la grande ville sonnaient quatre heures après minuit, au moment où il gravissait les escaliers qui conduisaient à son appartement particulier. Il avait sur les épaules, un grand manteau, dont le col lui cachait en partie le visage ; et ses longues bottes, toute tachées de boue, disaient clairement qu'il avait voyagé toute la nuit.

Il avait pu entrer au moyen d'un passe-partout que, seul, dans la maison, il avait droit de porter ; il était sûr, d'ailleurs, qu'il ne serait aperçu de personne, à moins que ce ne fut de son père, dont il connaissait les habitudes matinales.

Il ouvrit, d'une main nerveuse, la porte de son cabinet d'étude, au bout duquel était sa chambre à coucher, puis, il la repoussa et la ferma à

double tour, ou du moins, il crut la refermer ; mais, dans l'obscurité, il ne vit pas qu'elle n'était qu'imparfaitement poussée, et que le pêne n'était point entré dans le crochet de la serrure.

S'avancant ensuite, en tatonnant, il prit une allumette dans une boîte, sur la cheminée, et alluma une petite lampe qu'il posa sur la table.

Il se débarrassa de son lourd manteau, ôta ses bottes, et plongeant une main dans l'une des poches de son paletot, il en tira un portefeuille qu'il jeta sur la table.

—Ceci, dit-il, il faut que je le détruise, car, maintenant que ce misérable bandit est mort, toutes les preuves s'évanouiront avec les cendres de ces papiers.

Il ouvrit le portefeuille et en examina fiévreusement le contenu.

—Des billets, murmura-t-il, signés par la Maison Vandrusen et Cie. C'est étrange, l'émotion que ce nom a produit sur mon père ! Qu'est-ce qu'il peut connaître sur le compte de ces Vandrusen ?—Ou, quelles espèces d'affaires aurait-il pu avoir avec leur maison ? Bah ! pourquoi penser à cela maintenant ! Ce qui presse le plus, c'est de brûler ces papiers, et d'aller dormir après, si je puis.

Delagrave se redressa, mais au moment où il étendait la main pour prendre le portefeuille sur la table, une sorte de frisson lui courut par tout le corps.

—Allons, se dit-il en riant à demi-voix, il paraît que je deviens nerveux. Mais cela ne sera pas, car celui qui s'aventure dans une carrière comme la mienne doit avoir un cœur de pierre et des nerfs d'acier. Après cela, continua-t-il, je me rappelle qu'il y a un flacon d'eau-de-vie de Cognac dans ma chambre à coucher, et je n'en vaudrai que mieux après en avoir bu un petit verre.

Et, tout en parlant, il passa dans sa chambre à coucher dont il attira machinalement la porte derrière lui.

A peine était-il sorti de son cabinet, que l'autre porte qu'il croyait avoir fermée s'ouvrit doucement, et son père, le vieil Isaac, apparut sur le seuil.

Le vieillard, qu'inquiétait vivement l'absence prolongée de son fils, s'était réveillé après une heure ou deux de sommeil. Ayant entendu quelqu'un monter les escaliers, et ayant reconnu son pas, il avait passé à la hâte, une robe de chambre, et venait lui apprendre de joyeuses nouvelles.

Les hypothèques n'avaient point été remboursées et les propriétés de de Moidrey leur appartenaient, en vertu de la loi.

Isaac jeta un coup d'œil autour de la chambre, et s'avança en trottant aussi vite que le lui permettaient ses jambes affaiblies par l'âge, vers la table sur laquelle étaient le portefeuille et les papiers.

—C'est une fameuse nouvelle, se disait-il, que j'apporte à Henri, et je suis sûr qu'elle lui fera faire de beaux rêves. La fuite de l'honnête M.

Jarry, avec tout l'argent de son client ! Ah ! ah ! fit le vieillard, il a fait sa fortune et la nôtre.

Ses regards s'arrêtèrent sur le portefeuille et les papiers.

— Qu'est-ce que cela ? murmura-t-il. Revenu si tard, et si vite à l'ouvrage ! c'est un homme d'affaires comme il n'y en a pas que mon fils ; ce n'est pas lui qui souffrira jamais que son chemin soit entravé par quoi que ce soit qui puisse être vaincu par de l'énergie et de la persévérance.

En achevant ces dernières paroles, il retourna le portefeuille qui était resté renversé sur la table.

Les joues du vieillard se couvrirent tout à coup d'une pâleur livide ; ses lèvres tremblèrent ; ses cheveux blancs se hérissèrent sur sa tête, et des gouttes de sueurs perlèrent dans les sillons que les rides avaient tracés sur son front.

Il y avait un nom sur le portefeuille, un nom et une adresse.

“ *Charles Jarry, rue des Jeûneurs, à Paris.* ”

Était-il étonnant dès lors que le cœur d'Isaac Delagrave eut cessé de battre ? Était-il surprenant que ses mains tremblassent, lorsqu'il les joignit dans un paroxysme d'horreur et d'effroi !

S'il lui était resté un doute, il aurait été bientôt dissipé.

Près du portefeuille était un billet payable à vue, au bas duquel le vieillard lut la signature :

“ VANDRUSEN ET CIE. ”

Il se recula de la table et promena tout autour de lui des yeux hagards.

Il vit le manteau et les bottes encore tout humides de la boue des chemins.

Tout confirma ses horribles soupçons.

Il tressaillit en attendant marcher dans la chambre à côté.

— Non, murmura-t-il, je n'ose voir son visage en ce moment. Plus tard, pas maintenant—non, pas maintenant !

Et, silencieux comme une ombre, il se glissa hors de l'appartement.

Henri Delagrave, en rentrant dans le cabinet, fut frappé tout à la fois de crainte et d'étonnement en voyant la porte entr'ouverte. Mais un coup d'œil jeté sur la table dissipa ce premier sentiment.

Le portefeuille et les papiers étaient tels qu'il les avaient laissés.

— C'est le vent, dit-il ; et, ajouta-t-il en examinant la serrure, ma stupidité.

Cette fois, la porte fut soigneusement barrée. Après quoi, revenant à la table, il procéda à son œuvre de destruction.

Il plaça dans la cheminée une pile de bois sec au milieu de laquelle il fourra le portefeuille dont le contenu avait été pour le malheureux Jarry la cause d'un si triste sort.

Puis il y mit le feu au moyen d'une allumette.

Les papiers y furent jetés les uns après les autres, et quand il vit le dernier billet, qui se tordait dévoré par la flamme, disparaître au milieu du brasier ardent, ses traits se détendirent, et un sourire de triomphe passa sur ses lèvres.

—C'est fini ! dit-il ; tout est fini ! Et dans ces cendres sont ensevelies les espérances de de Moidrey. Une immense fortune qui s'est évanouie en fumée par cette cheminée ! Mais une somme dix fois plus forte encore n'aurait pas payé trop cher une vengeance comme la mienne. L'enfant vit, c'est vrai, et il vivra ; mais jamais plus l'œil attendri de sa mère et les fiers regards de son père ne contempleront ses traits.

Il attendit que le bois se fût entièrement consumé et que toute trace des objets qu'il avait jetés dans le feu eût disparu. Puis, ensuite, prenant la lampe sur la table, il se retira dans sa chambre à coucher.

Il alla à la fenêtre, et s'arrêta quelques secondes devant une glace qui était suspendue à la muraille. Il éleva la lampe à la hauteur de son visage.

Une cicatrice traversait l'une de ses joues, et la ligne blanche qu'elle décrivait était rendue plus transparente par son teint naturellement mat.

Il posa le doigt sur cette marque, et, les yeux fixés sur la figure que reflétait la glace, il fit entendre un rire qui avait quelque chose d'inférieur.

—De Moidrey, dit-il, m'a prophétisé que je l'emporterais jusque dans le tombeau. Tant mieux ! Quand bien même je pourrais la faire disparaître, je m'en garderais bien ; car si elle me rappelle l'asfront que j'ai reçu, elle me rappellera aussi comment je me suis vengé.

Il éteignit sa lampe et se jeta, tout habillé, sur son lit.

Mais, il n'espérait pas dormir.

Il n'est guère donné qu'à ceux qui ont un cœur honnête et une conscience calme de savoir ce que c'est qu'un sommeil paisible et réparateur. C'est un bonheur que Henri Delagrave ne devait plus connaître.

Des coups violents frappés à la porte de son cabinet de travail l'arrachèrent, tout à coup, à l'engourdissement dans lequel il était plongé.

Il s'élança de dessus son lit.

La journée était déjà bien avancée, car, en passant dans son cabinet, Henri Delagrave vit les rayons du soleil qui l'éclairaient à travers la fenêtre.

Il demanda pourquoi on le dérangeait ainsi.

—M. Isaac est très mal, répondit un domestique dont il reconnut la voix ; il faut qu'il ait été pris de quelque accès cette nuit, car son valet de chambre l'a trouvé étendu insensible sur le plancher.

—J'y vais tout de suite ! qui est-ce qui est auprès de lui ? demanda Delagrave.

—M. Mouton.

—M. Mouton ! Comment se fait-il qu'il soit ici de si bonne heure ?

—Il y a quelque temps qu'il est arrivé. Dès qu'il a repris connaissance, M. votre père a donné l'ordre de l'aller chercher.

—Et pourquoi ne m'a-t-on pas averti immédiatement ? demanda Henri avec une surprise mêlée de colère.

Le domestique répondit que lui et tout le monde dans la maison ignorait son retour, et que ce n'était pas sans un grand étonnement qu'ils avaient entendu, il n'y avait que quelques minutes, M. Delagrave exprimer le désir qu'on lui envoyât son fils.

—C'est étrange ! pensa Henri. Tous ici ignoraient que je fusse revenu, et mon père, lui, le savait ! Allez ! reprit-il à haute voix, je descendrai dans une minute.

Comme Delagrave, après avoir un peu réparé le désordre de sa toilette, descendait l'escalier, il rencontra M. Mouton qui, lui posant la main sur le bras, l'attira de côté dans la salle à manger.

Avant de les suivre nous essaierons de faire, en quelques mots, le portrait de l'avocat Mouton.

Une figure flasque, osseuse et tout angles ; des bras longs comme ceux d'un singe ; des épaules larges ; une face étroite et une mâchoire démesurément avancée et qui avait l'air de vouloir compenser ce que son front, qui cependant était loin d'indiquer l'idiotisme, avait de trop fuyant ; les yeux qui étaient petits et enfoncés dans leur orbite touchaient presque le nez, et, avec la pâleur visqueuse de son teint, ajoutaient encore à sa ressemblance avec un reptile.

Pour finir de peindre Éphraïm Mouton, nous dirons qu'il avait l'extérieur sale et répugnante. Ses cheveux qu'il portait courts étaient roux et rudes comme une brosse ; ses sourcils, ses cils et ses favoris étaient de la même couleur. Il n'y avait pas jusqu'à ses vêtements qui, à force d'être portés par lui, avaient pris, à la longue, quelque chose du caractère de leur maître. C'est au point que, quand il les ôtait, ils semblaient non-seulement garder la forme de son corps, mais même ils indiquaient les particularités de son esprit.

—Eh bien, qu'est-ce qu'il y a, monsieur Mouton ? demanda Henri Delagrave, en repoussant impatiemment la main qui restait toujours posée sur la manche de son habit.

L'avocat se mordit les lèvres, et répondit à demi-voix :

—Mauvaise idée, monsieur Henri ; mauvaise, et, oui, tout à fait.

—Que voulez-vous dire ?

Les yeux gris de maître Mouton firent le tour de la salle à manger avant qu'il se décidât à répondre. Convaincu alors que personne ne pouvait l'entendre, il approcha sa bouche de l'oreille du jeune homme et murmura :

—Il a détruit son testament.

—Hein ?

—Et il en a fait un autre.

Henri Delagrave tressaillit, mais son visage exprima la plus profonde incrédulité.

Ce fut donc avec un sourire de mépris qu'il fit cette question :

—Puis-je vous demander en faveur de qui ?

—De votre nièce.

—De ma nièce ! Ah ça, Monsieur, vous rêvez, je pense ! je n'ai pas de nièce que je sache !

—Que vous sachiez, c'est possible, répliqua sèchement l'avocat. Mais M. Isaac, lui, paraît être un peu mieux informé. Nous sommes de vieux amis, monsieur Henri, et je serais content de vous être utile ; mais que diable aussi, qu'est-ce qui vous a pris d'aller ainsi offenser le vieux fou, et si inopportunément encore ! car il est malin et rusé ! quant à cela il l'est.

Pour la première fois de sa vie, Henri Delagrave eut un air qui exprimait plus que de l'étonnement.

—Moi ! je l'ai offensé ! dit-il. Nous nous sommes quittés les meilleurs amis du monde !

L'avocat porta le doigt à son front.

—Il n'a plus bien toute sa connaissance ; il ne l'a même presque plus, et c'est tant pire pour vous.

— Un autre testament ! reprit Delagrave, allons donc, c'est une mauvaise plaisanterie de votre part.

Et il essaya vainement de sourire.

—Je voudrais que ce ne fut que cela pour vous, dit M. Mouton ; mais comme nous sommes amis, je . . . Enfin . . . Bonjour !

—Arrêtez !

Et ce fut Henri qui, à son tour, retint vivement l'avocat par le bras.

—Quelle est cette nièce dont vous me parlez ? demanda-t-il.

—Eh bien donc, la fille de votre frère, Mademoiselle Emma, née à Batavia, île de Java, Maison Vandrusen et Cie. Est-ce clair cela ? Je ne donnerais pas dix sous de votre affaire. Tant pire pour vous, j'en suis fâché, Bonjour !

M. Mouton, qui avait replié sous son bras sa serviette d'avocat, ouvrit la porte de la salle à manger. Là il se retourna, et regarda fixement Delagrave qui tout bouleversé, s'appuyait contre la table en répétant :

—Vandrusen ! Mon frère et une fille. En êtes-vous sûr ?

L'avocat leva un doigt, et ferma à moitié la porte.

—C'est vrai comme deux et deux font quatre, vous dis-je. Mais je vous ai raconté amicalement la chose, et je vous ai montré comment c'est arrivé. Du diable aussi, pourquoi avez-vous choisi un pareil moment pour vous quereller avec le vieux fou ! Il n'est pas commode, vous le savez bien !

—Emma ! murmura Henri.

—Justement. Un nom qui vraisemblablement vous sera fatal ; j'en suis fâché. Très-fâché.

Et l'avocat sortit de la salle à manger, laissant Delagrave tout anéanti par les nouvelles qu'il lui avait communiquées.

Mais celui-ci était homme d'action ; il secoua bientôt sa léthargie, et, sachant qu'un danger le menaçait, il se prépara à lui faire face, avec toute l'énergie dont il était capable.

Son père, avait dit le médecin, était tombé dans une sorte d'assoupissement, et ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de ne point le déranger, Henri donna l'ordre qu'on l'avertisse dès que le vieillard se réveillerait. puis il descendit dans les bureaux de la maison et de là passa dans le cabinet du vieil Isaac.

Il ferma la porte soigneusement derrière lui et la barra à double tour. Après quoi, tirant de sa poche un petit trousseau de clefs, il se mit à ouvrir, les uns après les autres, les différents tiroirs du bureau de son père.

Ce n'était pas la première fois que ces clefs lui avaient servi à surprendre des secrets que le vieil Isaac croyait n'être connus que de lui.

Ses recherches furent rapides, mais le résultat en fut complet.

La lettre, la lettre de son frère qu'Isaac avait dissimulée avec tant de soin, était dans ses mains.

Il la parcourut à la hâte, et, à mesure qu'il avançait dans sa lecture, un nuage de plus en plus sombre obscurcissait son front.

—Voici donc, dit-il, à demi voix, ou plutôt en sifflant les paroles entre ses dents serrées. Voilà donc la raison pour laquelle mon père a tressailli et changé de couleur, l'autre jour, quand Mouton prononça le nom de Vandrusen ! Oui, je comprends maintenant, pourquoi il a changé de ton et de manières. Mon frère revient riche et mon père se dispose à le recevoir les bras ouverts. Et c'est pour cet enfant qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vu, qu'il est prêt à sacrifier toutes mes espérances de fortune et d'avenir !

La lettre était tombée de ses mains sur le bureau. Il la reprit et la froissa entre ses doigts crispés.

—Mieux vaudrait pour elle, murmura-t-il, qu'elle fut morte, que les fièvres de son pays natal eussent desséché le sang de ses veines, ou que a mer l'engloutisse au fond de ses entrailles, plutôt que de faire un si long voyage pour se mettre en travers de ma route. Mais quel est donc ce symbole de paix dont parle cette lettre ? où est-il ?

Il rejeta, pour un instant, la lettre de côté, et recommença à chercher dans les tiroirs.

Il ne trouva rien que de vieux parchemins et de vieux papiers tout jaunis dont l'existence lui était bien connue.

Le coude appuyé sur le bureau, et la tête posée sur la paume de sa main, il réfléchit.

—Mon père, se dit-il, a fait un autre testament, et ce n'est pas en ma faveur, il faut qu'il ait une raison pour cela. La dernière attaque qu'il vient d'éprouver aurait-elle dérangé son intelligence ? Ah ! si je pouvais prouver cela ! cependant, non. Mouton, les domestiques, lui-même, tout e réunirait pour attester le contraire. Il ne peut avoir deviné !..

Il s'arrêta, frissonna, puis rit tout haut comme s'il eut voulu se moquer de sa propre pensée.

—Impossible ! murmura-t-il ; des centaines d'années se passeront avant que le chêne du Ravin maudit ne tombe en poussière et ne livre le secret qui lui a été confié ! Aucun œil humain n'a vu le portefeuille en ma possession, et, à l'heure qu'il est, lui et les papiers qu'il renfermait ne sont plus que des cendres.

Il s'appretait à remettre la lettre dans le tiroir, lorsque quelqu'un frappa à la porte.

—Qui est là ! demanda-t-il.

Un domestique lui répondit que M. Isaac était éveillé et qu'il désirait le voir.

—Mon père est-il mieux ? demanda Henri.

—Non monsieur, le médecin m'a recommandé de vous dire qu'il va plus mal, beaucoup plus mal.

Henri Delagrave s'était levé de son siège, et restait debout une main sur le bureau et tenant toujours, de l'autre, la lettre de son frère.

—Où est le médecin ? demanda-t-il, toujours à travers la porte.

—Il est parti pour aller voir un autre malade ; mais il doit revenir, a-t-il dit, immédiatement, car le danger est grand.

Un sourire d'inférieur triomphe éclaira, une seconde, le visage du jeune homme. Ce fut comme une étincelle qui aurait jailli du sein d'un sombre nuage.

Il repoussa le tiroir et le ferma à clef.

Mais il gardait toujours froissée dans sa main la lettre de son frère.

—Celui ci, du moins, murmura-t-il, je n'en laisserai pas trace, quant au reste la fortune en décidera !

Un instant après il était au chevet du lit de son père qui vacillait entre la vie et la mort.

Le vieil Isaac tourna vers son fils un regard froid et sévère.

Était-ce une réalité, ou seulement une erreur de son imagination ? Henri eut remarquer qu'il frissonnait en touchant la main qu'il lui avait tendue.

Ce qui se passa dans cette entrevue, on ne le sut jamais qu'imparfaitement. Mais il paraît qu'à la suite de certaines explications touchant les faits que nous avons rapportés, des paroles très-vives furent échangées entre le père et le fils, et que . . .

Il y avait près d'une heure qu'ils étaient ensemble, quand un cri perçant fit trembler tout le monde dans la maison.

Puis on attendit appeler au secours.

Le médecin qui venait justement de rentrer, monta rapidement les escaliers, suivi des domestiques.

Il rencontra Henri sur le seuil de la porte de son père.

—Mon père est plus mal, dit-il, beaucoup plus mal, vite ! dépêchez-vous, ou il serait trop tard.

Le médecin et Henri rentrèrent tous deux dans la chambre. Les domestiques, retenus par la curiosité autant que par tout autre sentiment, se serrèrent autour de la porte.

—Un nouvel accès, murmura le médecin, en écartant les couvertes, et en posant la main sur le cœur du vieillard.

Henri tremblait.

Il se tenait en arrière dans l'ombre ; mais la figure qui était renversée, immobile sur les oreillers du lit, était à peine plus pâle et plus livide que la sienne.

—Il s'est évanoui, murmura-t-il ; donnez-lui quelque chose pour le faire revenir, ce n'est qu'un évanouissement.

Le médecin retira la main qu'il avait posée à l'endroit du cœur d'Isaac Delagrave, et rejeta le drap sur le corps.

—Monsieur, dit-il, en se tournant vers Henri, votre père est mort. Delagrave, sans proférer une parole, se laissa tomber sur une chaise, et se couvrit le visage de ses mains.

(A Continuer.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDÈLE,

ANCIEN SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, ETC.

(*Suite.*)

IV.

Cette vie de calme et de tranquillité qui faisait le bonheur de M. Billaudèle, au milieu des Ecclésiastiques et des Ecoliers du Grand et du Petit Séminaire de Montréal, finit pour lui le 21 avril 1846, où il fut appelé à la charge de Supérieur du Séminaire et obligé de venir résider à la paroisse. C'était pour lui un monde nouveau. Il y vint le cœur brisé de douleur, par obéissance, par soumission à la volonté de Dieu, courbant la tête, non sous le poids de l'honneur, mais sous celui du fardeau de la charge ; on eut dit " *qu'il montait son calvaire.*"

Malgré une connaissance profonde des hommes, une grande pénétration d'esprit et lucidité de vue, malgré son habileté à manier les esprits et à les amener à la persuasion, un rare don de conseil et une prudence qui se trompait rarement dans ses décisions, M. Billaudèle a toujours éprouvé une répugnance extrême à se mêler aux affaires, soit modestie ou timidité naturelle, soit excès de sensibilité et crainte d'être parfois obligé de froisser, soit amour du recueillement, de la méditation, de la prière et de la solitude. On ne peut nier que les difficultés attachées à l'administration si étendue et si compliquée de l'Œuvre de Montréal n'aient été pour lui un véritable martyre, auquel il était tenté parfois de se soustraire, et que cependant il a abordé avec un courage dont on a été plus d'une fois surpris et étonné. On ne s'attendait pas à une si énergique fermeté, dans un homme que l'on savait si doux et si pacifique. C'est que, homme de foi avant tout, il ne savait transiger ni avec le devoir, ni avec la justice. Il faut ajouter encore que la souplesse de son caractère lui était une ressource contre l'abattement. Il se relevait gaiement sous la charge de " cette croix sur laquelle, " disait-il en riant, il a été dix ans cloué ; " et cette croix, il l'a portée avec générosité et dévouement.

M. Quiblier son prédécesseur, laissait un grand nombre d'œuvres qu'il n'avait pu couronner ; le premier devoir que s'imposa le nouveau Supérieur, fut de les achever et de les étendre.

Les Ecoles où se forment l'enfance, où se préparent les générations de l'avenir, attirèrent son attention. Celle des Frères, au faubourg de Québec, détruite par l'incendie, fut relevée sur un vaste plan, et celle de la rue Visitation fut construite pour les sœurs de la Congrégation, toutes deux pouvant recevoir plus de mille enfants.

En même temps, les catéchismes s'organisaient d'après la large méthode de la paroisse de Saint Sulpice de Paris ; les retraites pour les diverses classes de la société se multipliaient ; et l'on se rappelle encore le succès qu'obtint la grande retraite de 1849 et le bien qu'elle procura au sein de cette population, qui, comme par un pressentiment de l'avenir, se renouvelait dans son amour de la religion au moment où elle allait être cruellement éprouvée par le choléra. Les Associations religieuses destinées à soutenir la persévérance, et à étendre l'œuvre des catéchismes prenaient de nouveaux accroissements.

Les pauvres recevaient des secours plus abondants, au Séminaire, à l'Hôpital-Général, à la Providence ; les familles nécessiteuses étaient visitées en plus grand nombre, et les pauvres honteux ne demandaient jamais le Bon Père, sans en recevoir assistance. Des salles se fondaient dans les hôpitaux pour recevoir les Orphelins du Typhus, et une maison s'ouvrait, dans le faubourg St. Laurent, sous la direction d'une digne veuve, pour recevoir les orphelins de la ville, qui plus tard ont été placés sous la direction des Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Alors aussi, la visite des faubourgs reprenait avec une nouvelle activité, sous l'élan des encouragements que M. Billaudèle donnait à cette œuvre de zèle, et qui produit toujours les plus grands biens pour le renouvellement des familles.

Tandis que l'antique chapelle de Notre Dame de Bonsecours se rajouissait, que l'Eglise de St. Patrice s'achevait, M. Billaudèle jetait les fondements de l'Eglise Notre Dame de Grâces, de Sainte Anne, et celle de St. Jacques détruite, dans le grand incendie de 1852, renaissait de ses cendres.

Lui-même, à la tête de sa communauté dont il animait le zèle, dont il encourageait les travaux, payait partout de sa personne, en chaire, au confessionnal, dans les cérémonies religieuses, se rendant à toutes les invitations, présidant aux fêtes d'associations et à celles des catéchismes, dans les collèges, dans les pensionnats, dans les écoles de faubourgs, prêchant aux professions religieuses des nombreuses communautés de la ville, dirigeant les retraites pastorales et celles du Grand Séminaire, et dans toutes celles de la paroisse. Il assistait à toutes les distributions de prix où il savait que sa présence serait agréable, ne refusant pas même aux plus petites

écoles, donnant à tous, son temps, son esprit et son cœur, portant partout l'encouragement et le zèle avec une discrétion, une prudence et un tact exquis.

Pendant de longues années on l'a vu au mois d'août, par les plus fortes chaleurs, s'acheminer vers une modeste école de faubourg ; là une jeune Institutrice donnait la leçon à une vingtaine de petites filles, dont les rétributions la faisaient vivre, elle et sa vieille mère. Mais les recettes n'étaient pas assez fortes, pour faire une brillante distribution de prix ; et de là, on le sait, à tort ou à raison, dépend souvent la vogue d'une école. Le *Bon Père* sachant l'embarras de la directrice, tous les ans, se chargeait des dépenses de cette distribution. On le voyait partir avec sa canne, et sa provision de prix, qu'il avait distribuée dans toutes ses poches. Arrivé à l'école, il s'installait dans le fauteuil, étalait ses jolis volumes, présidait l'examen, et distribuait les récompenses, écoutait en souriant les compliments, donnait quelques bons conseils et s'en revenait après plusieurs heures de séances, heureux et content d'avoir fait des heureux.

Une de ses plus grandes consolations fut de recevoir et de loger au Séminaire, pendant tout son séjour à Montréal, en 1853, le Nonce Apostolique Mgr. Bédini, envoyé par Pie IX, pour visiter les églises d'Amérique. Il le reçut avec toute la vénération due à l'envoyé du Saint Siège, et se fit un devoir de l'accompagner dans toutes ses courses. Aussi l'éminent Personnage conserva-t-il un doux souvenir de son séjour à Saint Sulpice, et de retour à Rome, il en témoigna sa reconnaissance par l'envoi de magnifiques présents adressés au Supérieur du Séminaire.

Au milieu des travaux et pour tempérer les consolations, vinrent se mêler de cruelles épreuves, qui affectèrent profondément l'âme sensible de M. Billaudèle. En 1847, ce fut le Typhus qui lui enleva plusieurs de ses confrères.

Sept à huit cents Irlandais, partis d'Angleterre, atteints du typhus pendant la traversée, arrivés en Canada, avaient été mis en quarantaine à la Grosse-Isle, en bas de Québec ; mais à peine convalescents on les dirigea sur Montréal. Ils y arrivèrent au commencement de juin, et furent entassés pêle-mêle dans deux hôpitaux installés à la hâte, à la Pointe St. Charles.

C'était un triste spectacle que la vue de ces hommes, de ces femmes et enfants, pâles, décharnés, malades et mourant confondus ensemble, trempés de pluie, tremblant de froid, exténués de misère et de faim, couchés sur un peu de paille, et appelant la mort comme le plus prompt remède à leurs maux.

Là, s'ouvrait un nouveau champ fertile pour le dévouement, mais fécond en difficultés pour l'administration de la vaste paroisse de Montréal. Comment organiser un service régulier pour ce surcroît subit de toute une population nouvelle en détresse ? Incontinent, par ordre du Supérieur,

le Collège de Montréal est soudainement fermé, et tous les directeurs et professeurs appelés à la paroisse pour venir en aide au clergé ordinaire. Une station est établie dans les *Sheds* à la Pointe St. Charles, au milieu même du foyer de la maladie.

Les premier de tous les prêtres du Séminaire envoyés là, furent le vénérable Messire John Richard (1), âgé de 60 ans, et Messire E. Picard. Depuis de longues années, Messire J. Richard était chargé en chef de la desserte de la Congrégation Irlandaise. Environné qu'il était de la confiance et de la vénération publiques, ce digne prêtre parut au milieu de ce peuple de malades comme un envoyé de Dieu. Dès son arrivée, il pénétra de respect pour sa personne, tous les agents de la commission sanitaire, composée en grande partie d'officiers anglais protestants. Bientôt sur ses représentations inspirées par la haute prudence qui le caractérisait, tout le service des malades fut organisé aussi bien que les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait pouvaient le permettre.

A cette époque, Monseigneur de Montréal, venait d'arriver de son second voyage de Rome. Sa Grandeur et son vénérable coadjuteur allèrent eux-mêmes en personne sur le théâtre de la maladie, et l'on sait que Mgr. Ch. Prince fut atteint de la contagion d'une manière très-grave, mais dont il eut toutefois le bonheur de relever.

D'autres prêtres de l'Évêché, entr'autres M. Roy, prêtre français, âgé de 60 ans, eurent l'honneur de faire le même service auquel ce dernier succomba.

Mais bientôt la maladie s'étendant dans la ville, et le service ordinaire devenant de plus en plus difficile, et enfin les prêtres eux-mêmes ayant été en grand nombre atteints du fléau, on se vit dans l'obligation de demander ailleurs un secours devenu nécessaire. C'est alors que M. Billaudèle s'adressa au R.R. P.P. Jésuites, et cette Société envoya immédiatement de New-York six de ses membres, savoir : les R.R. P.P. Driscoll, Mignard, Damerle, Duranquet, Ferrard, et Schienski. Ces Religieux logés au Séminaire, se mirent à travailler, de concert avec les Messieurs de la paroisse, et vaquèrent avec eux au service de jour et de nuit sur tous

(1) M. J. Richard, Américain d'origine, né dans le protestantisme, était venu à Montréal en 1807, dans l'intention de prêcher et de convertir à sa secte le clergé de Montréal qu'il savait le principal soutien de la religion catholique en Canada. Pour aller plus sûrement à son but, il s'adressa directement au Supérieur du Séminaire, le vénérable Messire J. Auguste Roux; mais c'était là que Dieu l'attendait pour l'éclairer cet esprit juste et ce cœur plein de droiture et de bonne foi. Instruit, convaincu et pénétré par les sages et savantes instructions qu'il reçut de M. Roux, il ouvrit les yeux à la vérité, abjura ses erreurs, et par le même motif de zèle qui l'avait emmené en Canada, il demanda à entrer dans l'état ecclésiastique et devint par son savoir, sa haute piété, l'admirable douceur de son caractère, la politesse exquise de ses manières, un modèle du clergé du pays et un des membres les plus distingués du Séminaire de Montréal. Il s'attacha tellement à la personne de M. Roux, que, quand celui-ci dans ses dernières années, dut par l'ordre des médecins aller faire un voyage en Europe en 1826, on ne crut pas devoir les séparer. Revenus en Canada, en 1828, M. J. Richard prodigua au vénérable infirme jusqu'à sa mort, arrivée le 7 avril 1831, les soins les plus tendres et les plus affectueux.

les points de la ville. Ce service ainsi organisé fonctionna pendant la plus grande partie de l'été où sévit la maladie.

Mais ce n'était pas impunément qu'on pouvait affronter le fléau alors dans toute sa force ; nombre de prêtres furent bientôt atteints : Au Séminaire, M.M. Morgan, Caroff, P. Richard, J. Richard lesquels devaient tous succomber.

D'autres prêtres du Séminaire furent adjoints à M. J. Richard, entr'autres Messires A. de Charbonnel, Pierre Richard, Hya. Prévost, Connoly, etc. Plusieurs de ces messieurs furent frappés de la contagion et conduits aux portes du tombeau. Voyant que les commissaires du gouvernement ne pouvaient se procurer même à prix d'argent aucun garde-malades ils suggérèrent l'idée d'appeler à leur secours les Sœurs de l'Hôpital-Général.

La demande ayant été faite, M. Billaudèle en compagnie de M. Connolly, alla lui-même faire appel à la charité de ces bonnes religieuses, qui toutes s'offrirent pour affronter le fléau et soigner les malades. Dès le lendemain, 2 Juin, huit religieuses, assistées de cinq femmes de service, se rendirent aux *sheds* à pied, sous une pluie battante, et à travers des chemins défoncés, boueux et presque impraticables.

Les Commissaires du gouvernement les accueillirent avec reconnaissance et leur confièrent l'intendance et l'administration des hôpitaux, leur donnant tout ce qu'elles demandaient pour l'assistance des malades, et qu'il était en leur pouvoir d'accorder.

Dès le premier jour, les Sœurs de la Congrégation leur envoyèrent les principales provisions dont elles avaient besoin ; cette charité fut imitée par plusieurs personnes généreuses.

Cependant le nombre des malades croissait toujours par l'arrivée de nouveaux émigrants. A la fin de Juin on en comptait plus de 1100 ; les hôpitaux ne suffisaient plus pour les contenir, et la pluie, la boue, le vent, la difficulté des chemins, tout contribuait à rendre leur situation plus déplorable.

L'excès de leurs souffrances les jetait dans un état d'insouciance générale ; couchés jusqu'à quatre dans le même lit, ils ne se préoccupaient que de leur mal, et la mort de leurs compagnons les trouvait insensibles ; on en voyait reposer entre deux cadavres noirs, défigurés, infects, dont la seule vue donnait le frisson, sans que ce voisinage leur inspirât aucune horreur.

Ce qui navrait le cœur, c'était la vue de ce grand nombre d'enfants que la mort laissait orphelins. Chaque matin on les arrachait d'entre les bras de leurs mères expirantes, et parmi ces enfants, il y en avait de tout jeunes qu'il fallait détacher du sein maternel, cherchant la vie là où déjà régnait la mort. Les cadavres exposés au soleil, sur des planches, en attendant la sépulture, répandaient au loin l'infection, ou donnaient lieu à des scènes désolantes.

Un jour, un pauvre irlandais, débarqué de la veille, arrive à la Pointe-Saint-Charles demandant sa femme qui l'avait précédé à Montréal. Personne ne peut lui en donner des nouvelles ; il parcourt, inquiet et désolé tous les *Sheds* sans pouvoir la retrouver ; il arrive enfin au lieu où sont déposés les cadavres des décédés de la nuit ; il les examine un à un, il s'arrête enfin, il se jette à terre en poussant des cris lamentables. il se traîne auprès d'un de ces cadavres qu'il couvre de ses baisers et de ses larmes. Il venait de retrouver celle qui avait été la compagne et la consolation de sa vie ; son désespoir n'avait plus de bornes, il fallut l'arracher de cette scène de douleurs.

Ces scènes se renouvelaient chaque jour, l'orsqu'il fallait procéder à la sépulture des morts ; pères, mères, époux, épouses et enfants entouraient ces restes qui leur étaient si chers, s'opposant à leur départ et poussant des cris de désespoir qui arrachaient des larmes et fendaient l'âme. Les prêtres, les religieuses se mêlaient à ces scènes de désolation pour en tempérer l'amertume par quelques paroles de paix et de résignation.

Alors Montréal vit se renouveler, les merveilles de charité qui ont fait la gloire de l'Eglise catholique dans tous les siècles, et dans tous les lieux où elle a joui de la liberté d'exercer son zèle. Tandis que les hommes qui se disent les *Ministres de l'Evangile du Christ*, fuyaient devant le fléau et se tenaient prudemment éloignés du foyer de la contagion, se conservant pour leurs femmes et leurs enfants, le clergé catholique dont les malheureux sont la famille, donna aux émigrants son temps, ses peines, ses nuits, son ministère, et sa vie, leur rendant les services les plus vils et les plus rebutant. On vit alors l'Evêque, à la tête de ses prêtres, remuer la paille infecte du lit des malades, laver leur linge, aller puiser à la rivière l'eau dont ils étaient altérés, par les nuits les plus sombres, sans être un instant arrêté par la pensée des mille dangers auxquels ils s'exposaient, et dont beaucoup ont été les héroïques victimes.

Les Religieuses de l'Hôpital Général ne pouvant plus suffire, il fallut appeler à leurs secours les Sœurs de la Providence, et cette assistance ne suffisant pas encore, il fallut ouvrir la cloître, et appeler les Religieuses de l'Hôtel-Dieu sur ce théâtre de misère et de mort.

Au commencement de juillet, vingt-trois Sœurs de Charité étaient atteintes du fléau. La Congrégation leur offrit la résidence de l'Île Saint-Paul, comme plus salubre que leur maison de Montréal, mais elles ne crurent pas devoir accepter. La ferme Gregory, qui était plus proche, fut mise plus tard par le Séminaire à la disposition des convalescentes.

Quinze Sœurs furent administrées dans un seul jour, le jour même de la fête de leur Supérieure. La Sœur Limoges mourut la première, et en moins de deux mois sept autres la suivirent. La Sœur Linnoges n'avait que vingt ans, pleine d'obéissance, d'une humeur toujours égale, elle était l'ange des pauvres dont elle aimait à soulager la misère.

La Sœur Primeau était encore novice ; elle s'était distinguée par sa régularité, son humilité. On l'avait toujours trouvée prête à rendre aux malades les services les plus humiliants ; elle mourut le sourire sur les lèvres.

Une autre, novice depuis seulement trois mois, la sœur Collins, remarquable par sa modestie, son esprit de recueillement, la promptitude de son obéissance, et pour qui un désir de la Supérieure devenait un ordre, s'était portée avec ferveur au secours des émigrants ; elle les pansait, elle les peignait, elle les exhortait à la patience ; elle puisa la mort dans son ministère, et ses derniers exemples furent ceux d'une admirable résignation au milieu des plus cruelles souffrances.

La sœur Marie comptait vingt-deux ans de profession. C'était compassion de la voir : toujours trempée de pluie ou de sueur, cherchant la nourriture de ses malades, ou assise à leur chevet, soignant sans répugnance leurs ulcères et leurs plaies.

Encore une enfant de six mois de postulat, un modèle de régularité, la sœur Bruyère, que le désir de la perfection portait aux plus généreux sacrifices. On lisait sur son visage la simplicité et la candeur de son âme. Dieu se contenta de ses premiers sacrifices et l'appela à une vie meilleure.

A la fin de juin, mourut la sœur Sainte-Croix, professe depuis dix ans, et depuis sept ans secrétaire de la Communauté. C'était la règle vivante, et son recueillement inaltérable prêchait à toutes ses sœurs la continuelle présence de Dieu. Malgré une constitution faible et délicate, elle demanda à voler au secours des malades. Pendant un long mois, elle fut une mère pour eux ; elle ne parlait que de ses chers malades, elle ne s'occupait que d'eux, elle embrassait ces pauvres femmes couvertes de haillons, de vermine et de boue ; elle fut frappée au milieu des pestiférés, et dans le plus fort de ses souffrances, elle ne les oublia pas. On l'entendait s'écrier : oh ! qu'ils sont malheureux ! . . . qu'ils sont misérables ! . . . que je les plains ! La supérieure lui ayant témoigné le désir, au nom de la vertu d'obéissance, de la voir demander sa guérison à Saint Joseph, malgré son extrême répugnance, elle fit cette simple prière : " Saint Joseph, rendez-moi la santé : " mais le fruit était mûr pour le ciel.

Une vénérable religieuse de quarante-six ans de profession fut la dernière victime du fléau ; elle était d'une admirable douceur, elle avait une prédilection pour la plus infirme de la maison. Son grand âge ne lui permettant pas d'aller aux *Sheds*, elle prit la place de sœur Marie à la salle des vieillards, elle y soigna quelques malades du typhus. Ce fléau ne lui fit pas grâce, et l'emporta en peu de jours ; le martyr de la charité couronna une longue vie de vertus.

Cette maison religieuse offrit pendant trois mois un spectacle bien désolant ; tous les exercices réguliers furent suspendus. Le service même des pauvres fut interrompu, tous les appartements étaient convertis en infirmeries. Pour les religieuses, les unes étaient occupées auprès des malades

de la Pointe Saint-Charles ; les autres clouées sur leur lit, par de cruelles souffrances, se voyaient abandonnées du dehors, tant on craignait en pénétrant dans leur maison, d'y trouver la contagion. Dans cette triste situation, M. Billaudèle s'efforça de leur faire oublier et leur abandon et leurs pertes. Vers la fin de juin, il accompagna le Gouverneur-Général et Lady Elgin qui voulurent aller témoigner en personne aux Religieuses de l'Hôpital-Général l'admiration et la reconnaissance que leur inspirait leur courage et leur dévouement. Lui-même, il les visita souvent, parcourant toutes les salles, encourageant et consolant les pauvres, les malades et les sœurs infirmières. Il se reprochait d'avoir été comme la cause de la perte de tant de vies, et il s'accusait, les larmes aux yeux, " d'avoir envoyé lui-même sept victimes à la mort."

Le coup était doublement sensible : car en même temps il avait à pleurer la mort de ses confrères.

M. Patrick Morgan avait succombé le 8 juillet, c'était un homme de zèle et de charité.

Le 13, c'était le tour de M. Remi Carof, homme d'une douceur, d'une simplicité charmantes. Un jour qu'il était à l'Hôpital-Général, faisant à la communauté la visite de bonne année, la supérieure et ses sœurs se mirent à genoux pour lui demander sa bénédiction ; mais l'homme de Dieu, se jugeant indigne de cet honneur, tomba lui-même à genoux, " c'est à vous de me bénir, dit-il à la Supérieure ;" un pieux débat s'éleva où l'humilité du saint homme ne put être vaincue. " On se releva en riant, racontent les mémoires, et personne n'eut de bénédiction."

Le 15, M. Pierre Richard les suivait, il avait passé ses jours et ses nuits au milieu des pestiférés ; plus d'une fois il avait failli se noyer au milieu des ténèbres, en charriant l'eau qui leur était nécessaire, il reposait au milieu d'eux sans pouvoir se défendre de la vermine dont ils étaient couverts ; et lorsqu'on l'en avertissait, il la secouait en souriant : " Ce sont, disait-il, autant de perles pour le ciel." Un jour, accablé de fatigue, il rencontre une religieuse non moins harassée que lui : " Ma sœur, lui dit-il, croyez-vous que nous n'avons pas bien gagné quelques planches pour notre ceruecil ?"

Huit jours après succombait M. John Richard, il avait été comme nous l'avons déjà dit, un des premiers à voler au secours des émigrants. En les voyant couchés sur des planches nues, il fit demander de la paille aux Commissaires. " Envoyez plutôt une charge d'or à ce saint prêtre," répondit un des employés.

" Peu importe, répondit un autre, M. Richard amasse des trésors pour un lieu où l'or et la paille sont la même chose."

Il avait réuni tous les orphelins du typhus et fit construire un *Shed* à part pour les recevoir ; il y fit porter des couchettes, travailla lui-même à remplir leurs paillasses, et quand ils furent installés, c'est au milieu de ces enfants qu'il se plaisait à réciter son bréviaire. A la nouvelle que plusieurs religieuses étaient malades, " tant mieux, s'écria-t-il dans un élan de foi, quelle bénédiction le ciel nous envoie ;" il la partagea bientôt lui-même, et mourut à l'âge de soixante ans.

Pour qui a connu M. Billaudèle, il est aisé de concevoir quelle peine il éprouva, en voyant succomber les plus zélés de ses confrères, tandis que d'autres atteints du même fléau disputaient à la mort un reste de vie prête à s'éteindre. Alors il se dévoua lui-même, malgré le peu de connaissance

qu'il avait de l'anglais, il se rendit auprès des pestiférés, mais atteint de la contagion, il fut forcé d'aller demander, au Fort de la Montagne, un air plus pur et un peu de repos.

C'est dans ces circonstances affligeantes qu'arriva la mort tragique de M. Gottofrey. C'était un prêtre zélé pour le salut des jeunes personnes sans asile : il tomba du haut de la galerie de la résidence de Bonsecours dans le temps où il y faisait faire des réparations. Cette mort, dans d'aussi tristes conjonctures, brisa le cœur du pauvre Supérieur. Aucun confrère de la maison n'osait lui en porter la nouvelle ; il fallut que le R. P. Duranquet, ancien élève et enfant spirituel de M. Billaudèle à Clermont, se chargea de la commission. Le bon Père prenant les choses dans les pures vues de la foi et sur un ton plutôt gai que triste, dit à M. Billaudèle d'abord consterné et anéanti par la fatale annonce : " Eh M. le Supérieur, ce n'est pas un jour de bataille qui est triste pour un militaire, au contraire, il n'est jamais plus fier et plus joyeux ; nous sommes, comme vous, sur la brèche, et nous sommes tous contents."

" Vous avez raison, reprit M. Billaudèle, ranimé par ces paroles énergiques." Et plusieurs fois depuis il a déclaré que cette manière d'annonce était en effet la seule qui pût lui faire supporter un coup aussi douloureux.

Cependant l'état de M. Billaudèle s'aggrava et l'on dû l'administrer. Mais il plut à Dieu de le conserver encore ; son état de maladie se prolongea tout l'été, et il ne put descendre au Séminaire et reprendre les affaires que l'automne suivante.

Puis eut lieu le départ de quelques-uns de ses confrères ; autre genre d'affliction ; " j'aimerais mieux que l'on m'arrachât un membre, disait-il, que de voir quelqu'un quitter la Compagnie."

La coupe n'était pas épuisée, vinrent ensuite la mort de M. Fay, la maladie de M. Antoine Pelissier, les désastres du grand incendie en 1852 qui dévora les trois quarts de Montréal, détruisit les églises et les écoles de deux faubourgs, et deux ans après la triste mort de M. Chavial qui se noya au Lac-des-Deux-Montagnes.

Une seule chose le soutenait parmi tant d'afflictions, son abandon à la divine Providence. Un jour, qu'avec un de ses confrères il s'entretenait de ces temps d'épreuves, faisant ressortir la vertu des autres et s'oubliant lui-même. Mais vous ne dites rien de vous, M. le Supérieur, reprit le confrère, et cependant vous avez du souffrir beaucoup.

" C'est vrai, répondit-il, mais je savais que le bon Dieu fait tout pour le mieux, et j'ai fait en sorte de ne point me troubler.

Quoi ! M. le Supérieur, vous pouviez dormir tranquillement ?

" Et comment mon ami, pourrions-nous ne pas nous reposer en paix, quand la Providence veille sur nous ! croyez-moi c'est un bon avis que je vous donne, quand il vous vient quelque affliction, parlez-en à Dieu ; et le soir, jetez toute peine sous votre oreiller, puis endormez-vous en paix ; autrement on ne pourrait vivre, on serait trop malheureux, et le bon Dieu ne nous a pas créés pour nous tourmenter."

Et cependant ces épreuves cruelles et multipliées l'avaient brisé, il ne chantait plus comme autrefois, il devenait soucieux, il soupirait après le jour où il lui serait enfin permis de déposer un fardeau sous lequel il se pliait avec résignation, mais qu'il croyait audessus de ses forces.

(A continuer.)

CONCILE ET JUBILÉ.

COMPTE-RENDU DES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS PRÉCÉDÉES
PAR LE R. P. MONSABRÉ DES F.F. P.P.

CINQUIÈME CONFÉRENCE.—25 DÉCEMBRE 1869.

De la majesté et de l'autorité du Concile.

Voici l'exorde de cette conférence :

Après avoir parlé de la convocation du concile, de l'union du concile et du jubilé, le R. P. Monsabré étudie l'attitude de l'Eglise assemblée devant le monde.

Le concile aujourd'hui réuni, c'est :

1. Selon les vues humaines, la plus forte et la plus imposante des *autorités*, appuyée sur cette grandeur suprême qu'on appelle *majesté*.

2. Si de la manifestation contemporaine de l'Eglise on remonte à son origine, c'est la *majesté* et l'*autorité* même de Dieu.

L'orateur restreint le développement de ces deux propositions au point de vue purement doctrinal, la plupart de ses arguments pouvant s'appliquer facilement à l'autorité législative de l'Eglise.

PREMIÈRE PARTIE.

Saint Thomas généralisant, comme cela doit être, la connaissance de la vérité religieuse et morale, et plaidant la cause de la multitude, réclame pour elle un moyen qui la mette en possession du bien intellectuel auquel elle a droit tout autant que les hommes d'esprit et de loisir.—Si l'on considère ses incapacités et les embarras de sa vie, il n'y en pas d'autre, humainement parlant, que l'autorité procédant sommairement par l'affirmation, et relevant son affirmation par la majesté. La majesté à laquelle il appartient de relever une affirmation religieuse et morale surtout, doit apparaître d'abord au lieu où se forment les convictions, et revêtir de ses splendeurs l'affirmation elle-même.—Plus clairement : pour affirmer avec quelque chance d'être cru, il faut dans l'âme, patrie de la lumière et de la vérité, trois choses à un degré éminent : la *science*, l'*expérience*, la *vertu* ; et dans l'affirmation, trois choses, l'*unité*, la *constance*, le *dévouement* ; et parce que la grandeur n'atteint pas, dans un seul homme, ce point suprême où elle s'appelle *majesté*, il faut recourir à un corps enseignant qui réunisse toutes les conditions que nous venons d'énumérer.

Il n'y en a pas d'autre que l'Eglise ; au point de vue humain, l'autorité doctrinale la plus sûre, la plus respectable, la plus persuasive, la plus digne d'être crue, parce que toutes les grandeurs requises s'y rencontrent à la fois : la science, l'expérience, la vertu ; l'unité de l'affirmation, la constance de l'affirmation, le dévouement de l'affirmation.

Ne retournons pas vers le passé de sa longue vie ; mais prenons-la dans la manifestation contemporaine de sa majestueuse autorité. Elle siège aujourd'hui près du Vatican sous les voûtes d'un temple dédié à celui qui fut son premier chef. Près de neuf cents prélats rassemblés délibèrent et se préparent à rappeler au monde les vérités qui doivent régler sa vie. Examinons l'exceptionnelle grandeur de leurs qualités et de leur affirmation.

Pour apprendre à l'homme les vérités supérieures qui intéressent sa vie religieuse et morale et l'éclairent sur ses destinées, il me semble que l'esprit doit s'appliquer comme d'office à l'étude de ces vérités. Les apercevoir en traversant un monde inférieur où pénétrèrent leurs rayons, cela ne suffit pas pour qu'on puisse les enseigner. Il faut les voir de près, les méditer, les contempler avec recueillement, les faire entrer en quelque sorte jusqu'aux moelles de son intelligence. N'est-ce pas à cette grande œuvre qu'est employée la vie de ceux que nous appelons les pasteurs des peuples et les maîtres de la foi ? S'ils parlent de Dieu, de notre dignité, de nos devoirs, de nos espérances, c'est que depuis longtemps ils habitent, par la pensée, un monde mystérieux où toutes ces choses se révèlent à eux dans une lumineuse évidence. Ils scrutent des livres plus vénérables par la doctrine qu'ils contiennent que par leur antiquité. Héritiers de la sollicitude de ceux qui les ont précédés dans le gouvernement et l'éducation du troupeau de Jésus-Christ, ils possèdent leurs admirables écrits et vont y chercher des interprétations savantes. Des faisceaux de lumière partant de tous les points du temps et de l'espace convergent vers leurs têtes augustes. Ils sont ensemble, ils s'interrogent, se répondent, lisent, discutent, réfléchissent. Ils mettent en commun leurs idées et forment de leur savoir particulier une sorte de savoir collectif qu'aucun savoir n'égale.

Presque tous ont des cheveux blancs et sont arrivés à cet âge grave où l'on a vu et beaucoup appris des hommes et des événements. L'expérience vient en aide à leurs études solitaires. Ils ont vu de haut, parce qu'ils étaient haut placés ; ils ont vu de près, parce qu'ils ont eu de fréquents et intimes commerces avec les âmes ; ils ont vu partout, parce qu'ils ont connu les grands et les petits ; ils ont vu l'univers entier, parce qu'ils viennent de tous les points de l'univers ; ils ont vu les siècles, parce qu'ils possèdent l'histoire fidèle des travaux de leurs devanciers et de leur influence sur les sociétés. Personne ne peut faire comme eux la comparaison des lieux et des temps, la statistique des besoins intellectuels et moraux du monde moderne, et la fusion de ses plus hauts et plus chers intérêts. Personne n'est mieux armé que leur sage assemblée contre les idées étroites et mesquines qu'une expérience tronquée laisse pénétrer dans les meilleurs esprits.

Vous dirai-je qu'ils sont vertueux ? Vous le savez, tout le monde le sait. Leur état s'appelle, dans l'Église, l'état des parfaits. Placés en un lieu éminent où tout le monde peut les voir, et chargés de former à la vertu le troupeau qui leur est confié, comment ne s'appliqueraient-ils pas à faire disparaître en eux des imperfections qui pourraient scandaliser les faibles et frapper d'impuissance leur grand et sublime ministère ? La règle de leur vie a été écrite par un saint à un autre saint. Ils ont souvent sous les yeux, toujours dans le cœur, ces paroles de l'Apôtre : " L'évêque doit être irrépréhensible, sobre, prudent, chaste, décent, hos-

“ pitalier, modeste, désintéressé, doux, docile, patient,—Qu’il évite les
 “ conversations profanes et vaines, les questions sottes et sans règle.—
 “ Qu’il prenne garde à lui et à sa doctrine ; qu’il ne néglige pas la grâce
 “ qu’il a reçue par l’imposition des mains, mais que chaque jour il s’y for-
 “ tifie.—Que toute sa vie se passe dans la vigilance et le travail.—Que
 “ ceux du dehors lui rendent bon témoignage, car aucune tache ne doit
 “ souiller sa réputation.—Qu’il soit l’exemple des fidèles, et que ses pro-
 “ grès dans la vertu soient manifestes aux yeux de tous.—Que Dieu l’ap-
 “ prouve et voie en lui un ouvrier irréprochable.”—Quelle règle austère
 et parfaite ! C’est à cette règle que chaque jour les évêques comparent
 leur vie. C’est à cette règle que revient sans cesse leur âme souvent
 purifiée. Comment ne seraient-ils pas vertueux ?

Ornés de science, d’expérience et de vertu, douce et sainte majesté de
 l’âme, ils vont affirmer, et rien ne manquera à la majesté de leur affirma-
 tion.

Comme ils se sont réunis de corps, ils se réuniront d’esprit. Bien que
 différents de nationalité, de coutumes, de caractère, d’opinions, ils diront
 une seule et même chose, et ceux-là même qui ne croyaient pas la dire
 inclineront humblement leur intelligence soumise, et d’une main sûre écri-
 ront ces mots significatifs de leur adhésion : “ Moi définissant j’ai souscrit.”
Ego definiens subscripsi. C’est la loi, l’invariable loi des conciles. Sou-
 vent commencés dans le dissentiment, ils finissent tous par l’unité d’affir-
 mation. Celui qui s’y refuse perd tout droit à l’enseignement, sa parole
 n’est plus qu’une parole réprochée.

Ce qui est un sera stable ; l’affirmation est prononcée en présence de
 l’éternité, et l’anathème tombera sur quiconque osera désormais y contredire.
 Cette admirable constance est dans les mœurs de l’Eglise. Elle
 n’a pas un enseignement d’hier et un enseignement d’aujourd’hui ; mais
 si vous remontez à travers les flots du temps, vous verrez que sa doctrine
 se conforme à mesure qu’elle se développe. Le nouveau et l’imprévu n’y
 font point d’apparition ; les définitions ne sont que les saillies de vérités
 qui datent des premiers jours où l’Eglise a parlé. Le concile moderne ne
 changera donc rien aux conciles anciens ; les conciles de l’avenir ne chan-
 geront rien au concile du dix-neuvième siècle. Tant qu’il y aura au monde
 une bouche d’évêque, elle enseignera ce qui va être enseigné tout à
 l’heure.

Une et constante, l’affirmation sera dévouée. De Rome elle jaillira
 jusqu’aux extrémités de l’univers ; grands et petits, savants et ignorants,
 civilisés et barbares, tous l’entendront. Les cieux, qui racontent la gloire
 de Dieu, le firmament, qui publie l’œuvre de ses mains, ne parle pas avec
 une plus universelle éloquence que ne parleront les docteurs devenus
 apôtres. Toute la terre retentira du bruit de leurs voix, et les confins du
 monde en seront ébranlés. C’est qu’ils ont, ces pacifiques définisseurs, la

sublime passion des âmes, et que rien ne résiste à l'ardent amour qu'ils éprouvent de répandre partout ce qu'ils croient la vérité. N'ont-ils pas déjà, en plus d'un endroit, tenu tête aux pouvoirs oppresseurs qui leur demandaient de sacrifier la sévérité de leurs principes et de composer avec des exigences impies? N'y en a-t-il pas, parmi eux, qui ont quitté parents, amis, patrie, déchiré leur propre cœur et le cœur de ceux qui les aimaient, pour aller à la rencontre de peuples inconnus que notre avidité dédaigne? Combien qui ont laissé là-bas des cadavres et qui reviennent épuisés, presque mourants, des pays incéléments où leur existence a couru mille périls! Ah! s'ils vous montraient à nu leurs membres vénérables, vous y verriez ou le tarissement de la vie ou les stigmates sacrés de la persécution. Eh bien, ce qu'ils ont fait, ces hommes, ils le feront encore, afin que la devise où se révèle la majesté de leur affirmation soit complète: *Unité, constance, dévouement!*

Maintenant, messieurs, je fais appel à votre bon sens. A supposer que nous appartenions à cette multitude innombrable qui requiert la vérité sur Dieu, sur ses devoirs, sur ses destinées, où irions-nous?—L'ignorance pèse sur nos esprits et les tient dans l'ombre; les passions et mille erreurs ennemies de notre dignité, de notre repos, de notre bonheur, nous poursuivent: il nous faut un point d'appui, de la lumière, un refuge. Or je vois ici des petitesse, là des grandeurs; ici des lueurs vagabondes qui vont, viennent, se rapprochent, s'écartent, là un phare magnifique dans tous ses feux; ici des bataillons qui nous appellent, flottants, dispersés, sans chef, sans ordre, peut-être pleins de traîtres, là une phalange qui nous attend, serrée, compacte, aux armes étincelantes. Il n'y a pas à hésiter, messieurs, allons aux grandeurs, et qu'elles nous relèvent; courons au phare et buvons sa lumière; entrons dans la phalange, et que, après nous avoir protégés, elle nous instruisse, nous discipline et fasse de nous de vaillants soldats de la vérité; en un mot, croyons à l'autorité enseignante où nous voyons la *majesté*.

DEUXIEME PARTIE.

Le côté humain par lequel se recommande l'autorité doctrinale de l'Eglise ne doit pas nous arrêter. L'Eglise affirmant des vérités supérieures à la raison, des mystères profonds que nous ne pouvons ni concevoir ni comprendre, les grandeurs humaines ne lui suffisent plus, il lui faut la *majesté* incomparable et l'*autorité* irrésistible de Dieu lui-même. Ces deux choses ne lui manquent pas; nous pouvons nous en convaincre si, par un mouvement ascendant, nous remontons d'abord jusqu'à l'origine de l'Eglise. Ce mouvement nous conduit aux pieds d'un homme qui rend de lui-même ce témoignage.—"Je suis sorti de mon Père pour venir dans le monde.—Mon Père et moi nous ne sommes qu'un; qui me voit, voit mon Père."—Comment expliquer cette dernière parole:—"Qui me voit, voit mon Père"? En contemplant en Jésus-Christ, non le côté de l'ombre, mais le côté de la lumière. De ce côté, Jésus-Christ est comme le résumé de toutes les grandeurs. Il est surhumain dans son âme, sanctuaire de l'esprit le plus pénétrant et le plus candide, de l'amour le plus généreux et le plus pur, de la volonté la plus ferme, la plus inflexible et en même temps la plus droite.—Surhumain dans sa parole profonde, sublima

sans cesser d'être simple.—Surhumain dans ses œuvres miraculeuses.—Evidemment Dieu agit en lui. N'est-ce point ce qui nous explique cette parole : “ *Qui me voit, voit mon Père,*” car Dieu se voit dans ses œuvres, et Jésus-Christ est, de toutes, la plus belle ?—Ce n'est pas cela encore. Pour comprendre cette parole : “ *Qui me voit, voit mon Père,*” il faut écouter ce que Jésus-Christ dit de lui-même.

Or Jésus-Christ dit de lui-même une chose unique, une chose que personne, ni avant lui, ni après lui n'a osé dire comme il l'a dite : Jésus-Christ dit sérieusement et constamment qu'il est Dieu, vrai fils du Dieu vivant. Il le dit à ses disciples, il le dit au peuple, il le dit à ses ennemis, il le dit à ses juges, il le dit à la mort. Cette affirmation est-elle un mensonge audacieux ou l'effet d'une illusion ?—Impossible, messieurs, que le mensonge et l'illusion s'appuient sur les grandeurs surhumaines qui viennent de passer sous vos yeux. Jésus-Christ dit donc vrai. S'il dit vrai, cette parole s'explique : “ *Qui me voit, voit mon Père* ” ; car Dieu ne peut enfanter que son semblable, sa vivante image, le caractère subsistant de sa propre substance. *Characterem substantiæ ejus.*

O Jésus ! vous êtes le Fils de Dieu. Nous le pressentions en vous voyant si beau, si admirable ; vous le dites, nous le croyons. Quand le soleil va paraître à l'horizon, il teint de la pourpre de ses rayons les nuages de l'aurore ; nous l'attendons. Tout à coup les nuages éclatent, des flèches ardentes s'élancent dans l'espace, un astre radieux sourit à la nature ; c'est lui, c'est le roi du jour. Ainsi, mon maître, vous teignez des splendeurs de votre divinité le nuage de votre humanité. Ce nuage s'entr'ouvre, le Verbe divin s'affirme ; c'est lui, c'est le Dieu, le roi immortel des siècles, à qui soit à jamais honneur et gloire.

En remontant donc la vie de l'Eglise nous arrivons à Jésus-Christ ; en remontant la vie de Jésus-Christ nous arrivons à la majesté infinie, à l'autorité suprême.

Vous voyez, messieurs, jusqu'où nous a conduit cette affirmation de l'Eglise :—“ *Je suis née de Dieu ; ce que j'ai vu de lui, ce que j'ai entendu de lui, je l'annonce au monde.*” *Quod vidimus et audivimus annuntiamus vobis.*—Nous sommes en Dieu, Père de Jésus-Christ ; maintenant il faut descendre de Dieu à l'Eglise. Ce mouvement ne sera pas plus difficile que le premier.

Dans le mystère des cieux, le Père engendre son Verbe ; de l'aspiration du Père et du Verbe procède l'Esprit-Saint. Ils sont tous trois infiniment beaux, parfaits, heureux. Aucun souffle de notre monde ne peut troubler la quiétude de leur vie fortunée. Cependant, touché d'une immense compassion pour nos maux, le Père envoie vers nous son Fils. Vous l'avez vu dans toute sa grandeur, et lui-même vous a révélé le secret intime de sa personne.—Que vient-il faire ?—Il le dit lui-même : “ *Je suis venu au monde pour rendre témoignage à la vérité.*” *Ego autem in hoc natus sum ut testimonium perhibeam veritati.* Cette vérité il l'a reçue de son Père ; elle tombe de sa bouche comme d'un vase précieux où rien n'altère sa limpidité native. Il a soin de nous en avertir : “ *La parole*

“ que vous entendez n'est pas la mienne, mais celle du Père qui m'envoie. ”
Sermonem meum quem audistis non est meus. sed ejus qui misit me Patris.
 “ Le Père qui m'envoie a réglé par son autorité souveraine ce que je dois
 “ dire. ” *Qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam et*
quid loquor. “ Je ne parle que comme mon Père m'a dit de parler ”
Quæ ego loquor sicut dixit mihi Pater sic loquor.

Vous me direz, messieurs : Rien ne nous serait plus facile et plus doux que d'accepter de la bouche de Jésus-Christ toute vérité, si profonde et mystérieuse qu'elle soit ; mais où est Jésus-Christ ?—Attendez un peu.—Le Père, qui l'a envoyé, en réglant sa parole, a mesuré sa vie. Il appelle son Fils, et le Fils obéissant s'écrie : “ Je retourne vers celui qui m'a “ envoyé ; je m'en vais vers mon Père ” ; et il s'en va. Par les miséricordieuses entrailles de Dieu, je protesterais contre cette courte apparition, si le maître de la vérité disparaissait tout entier. Mais Dieu a pris ses précautions contre l'abandon. Ce qu'il a fait au commencement du monde pour le premier homme, il le fait au renouvellement du monde pour son Fils : il lui donne une aide semblable à lui. Jésus-Christ, pour engendrer le monde à la vérité, doit avoir une épouse. Il la prépare pendant les jours de sa vie mortelle, et c'est le Père qui accomplit par son ministère cette grande œuvre. *Pater in me manens ipse fecit opera.* Le chef admirable de cette épouse est déjà façonné, il est dur comme le roc pour résister à tous les assauts des puissances infernales ; il sera plein de sève et de vie pour soutenir les défaillances des membres, et leur envoyer le suc divin de la vérité qui doit les alimenter ; les membres se groupent autour du chef ; tout est prêt.—Écoutez le mystère.

Adam s'endort sur les fleurs du paradis. Dieu s'approche de lui, entr'ouvre son côté et en retire la compagne de sa vie, la femme jeune, charmante, pudique, exprimant en toute sa personne les sublimes beautés de la grâce. Jésus s'endort du sommeil de la mort sur l'arbre sanglant de la croix. Le fer d'un soldat armé par la justice divine traverse son cœur, un fleuve de sang s'échappe et se répand sur les éléments préparés de l'église. Dans ce bain elle prend vie, elle sort sainte et immaculée. Adam voyant son épouse, lui dit : “ Tu es l'os de mes os, la chair de ma chair ; “ c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à “ sa compagne, et ils seront deux dans une seule chair. ” Jésus-Christ, voyant son Eglise s'écrie : “ Tu es une avec moi comme je suis un avec mon “ Père : toi et moi nous n'avons qu'une même vie. Mon Père sait que “ je t'ai donné les paroles qu'il m'a données. Ma vérité est ta vérité ; “ ma puissance, ta puissance. Si tu enseignes, c'est moi qui enseigne. “ Vas ; comme mon Père m'a envoyé, je t'envoie. Prêche l'Évangile “ aux nations, apprends-leur à garder ma doctrine et mes lois. Qui t'é- “ coute m'écoute, qui te méprise me méprise. Invisible à tous les yeux, “ je serai pourtant avec toi jusqu'à la consommation des siècles. ” *Ecce*

ego vobiscum usque ad consummationem sæculi. “ Le gage de ma présence, cadeau de mes nocés mystérieuses, c’est mon esprit. Je te le donne pour qu’il reste toujours avec toi.” *Ut maneat in æternum,* “ Il t’enseignera toute vérité; non pas qu’il t’apprenne des choses nouvelles, car il ne te dira que ce qu’il a entendu; mais il te fera entrer dans les sacrées profondeurs de ma doctrine, et te préservera de toute erreur. Comme il achève là-haut notre vie, il achèvera ta vie. Si tu parles, c’est lui qui parlera par ta bouche.”

Voilà le mystère, messieurs, admirable confirmation du témoignage de l’Eglise. Fille du Père, épouse du Verbe incarné, temple indestructible de l’Esprit-Saint, l’Eglise est prise dans les embrassements adorables de la Trinité. Lorsqu’elle enseigne avec l’assistance de l’Esprit-Saint, ce qu’elle a vu et entendu de son époux Jésus-Christ, mandataire du Père éternel, elle a donc l’incomparable majesté et l’infaillible autorité de Dieu lui-même, Père, Fils, Esprit-Saint. N’est-ce pas à elle, plutôt qu’aux livres sacrés dont elle est la divine interprète, qu’on doit appliquer ces paroles d’un illustre protestant : “ Je trouve là ce dont mon âme a surtout besoin ici-bas : une autorité devant laquelle mon esprit s’incline sans que mon âme s’abaisse ” ?

La majesté et l’autorité de l’Eglise enseignante sont-elles choses intermittentes dans sa vie?—Non, messieurs; qu’elle soit dispersée, qu’elle soit réunie, elle les possède à toute heure; car à toute heure elle doit faire l’éducation religieuse et morale du genre humain.

Dispersée, l’Eglise enseigne par son chef; autant humain qu’un autre dans sa vie privée, et, comme homme particulier, tellement divin dans l’action publique de son souverain pontificat, que tout le monde est d’accord qu’il faut lui obéir... (Ici l’orateur établit brièvement la vérité théologique de l’infaillibilité du souverain pontife.)

Mais, où la majesté et l’autorité de Dieu se voient mieux, c’est dans la réunion des conciles, lorsque ces augustes assemblées deviennent nécessaires pour enseigner avec plus de solennité les vérités catholiques en présence de vastes et profondes erreurs. Quand la parole tranquille d’un homme convaincu ne suffit plus pour convaincre, il y ajoute l’éloquence de tout son corps, de son cœur dont chaque palpitation semble se traduire dans les vibrations de sa voix, de ses yeux qui brillent comme des éclairs, de ses membres qui repoussent, attirent, embrassent, affirment, préviennent la pensée ou la développent. Ainsi, messieurs, quand l’enseignement de la sainte, catholique, apostolique Eglise de Rome, qui selon la parole d’un évêque de l’antiquité, “ peut et doit suffire à tous les fidèles pieux et dévoués,” a peine à se faire entendre dans les troubles du monde, le chef et les membres de l’Eglise enseignante parlent ensemble. Leur union dans une même définition est la manifestation suprême de la majesté divine de l’Eglise, l’éloquence suprême de la majesté divine de l’Eglise, l’éloquence suprême de son autorité infaillible. Il n’y a rien, il ne peut y avoir rien de plus grand ici-bas. C’est quelque chose comme ce qui doit

se passer à la fin des temps, lorsque Jésus-Christ, pour justifier le gouvernement de Dieu et venger sa gloire outragée, viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté, entouré du sénat apostolique, siégeant sur des trônes, pour juger les tribus d'Israël.

O admirable ! ô vénérable assemblée ! je vous salue avec tous ceux qui dans le cours des siècles ont entouré les conciles œcuméniques de leur respectueuse admiration. " Salut, image de la Trinité sainte, dont la puissance est une et indivisible, évêques du monde qui, venus de tant de lieux divers, ne formez qu'une seule Eglise ! Salut, prince du sacerdoce, que le Christ appelle de partout afin que la divine tradition de l'Eglise catholique reçoive sa confirmation de votre commun suffrage ! Salut, pontifes dont la réunion atteste la présence de l'Esprit saint ! Salut, sacré synode instruit par celui qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de piété. Salut et merci ! Nous attendons que vous disiez aux peuples : Peuples, croyez : voilà ce qui a paru bon à l'Esprit-Saint et à nous " *Visum est spiritui sancto et nobis.*

Messieurs, on nous a menacés d'un autre concile. Que pourrait-il faire contre celui-là ? — Nier un peu plus fort ce que tant d'hommes nient ? — Et après ? — Exciter les peuples démoralisés par l'impiété à la haine de l'Eglise ? — Et après ? — Lancer des nuées de misérables contre l'épouse du Christ, la persécuter, la blesser à mort ? — Et après ? — Renverser les pouvoirs établis au profit d'ambitions depuis trop longtemps impatientes d'arriver à l'extrême liberté des plus viles passions ? — Et après ? — Après, ils se mangeraient entre eux, ces énergumènes de la libre pensée et de la libre vie. — Après, ils broyeraient l'humanité dans leurs sauvages collisions. — Après, on entendrait sortir des voix du sein des ruines faites par eux ; la voix triomphante de l'Eglise chantant : " On me croyait morte, je n'étais qu'assoupie. Aujourd'hui je me réveille, car le Seigneur m'a prise entre ses bras. " *Ego dormivi et soporatus sum et exurrexi quia Dominus suscepit me.* Et puis la voix gémissante de l'humanité disant : O sainte Eglise ! je viens à vous, car à qui irai-je maintenant : vous avez les paroles de la vie éternelle ? *Ad quem ibimus, verba vitæ æternæ habes ?*

CHRONIQUE.

Départ du Prince Arthur.—Mission de l'Hon. Campbell.—Assemblées politiques et commerciales.—Les Fêtes de Juin.—Expédition de la Rivière Rouge.—Nécrologie.—La succession d'Espagne.—Le Schisme Arménien.

Le Prince Arthur est parti le 7 de ce mois pour l'Angleterre ; avant de quitter le Canada, il a été reçu Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Saint-Michel et Saint-George. Cette investiture s'est faite sans beaucoup d'éclat, devant un petit nombre d'invités ; elle n'a donc pas eu le prestige qu'une plus grande solennité aurait produite sur le peuple.

A peu près vers le même temps, l'honorable Campbell, Maître des Postes, est parti pour l'Angleterre, avec une mission du Cabinet Fédéral. Du succès de cette mission auprès du Cabinet de Londres, dépendent nos relations futures avec l'Angleterre, et notre avenir.

Le 25 juin, on a tenu à Montréal une assemblée dont le but était d'émettre des résolutions capables de faire impression sur le gouvernement impérial ; espérons que toutes ces démarches produiront leur effet.

L'assemblée, présidée par son honneur le Maire de Montréal, pour obtenir un million de la Cité, et favoriser la construction du chemin de fer du Nord a été plus sérieuse. Elle a vraiment compris les intérêts de la Capitale commerciale du Canada, et ceux de toute la Puissance, puisque cette voie de communication doit attirer à Montréal tout le commerce de l'Ottawa, et commencer la réalisation de ce vaste projet de voies ferrées qui verra les deux Océans, rivalisera avec le chemin de fer du Pacifique et fera du Canada la voie de transit la plus courte pour le commerce européen dans ses relations avec l'Asie.

Le mois de Juin a été un mois de fête. La Fête-Dieu s'est célébrée à grande pompe à Montréal ; les rues Saint-Laurent, Sainte Catherine, Saint Denis et Notre-Dame offraient un parcours des plus ornés que nous ayons vu ; c'était véritablement une voie triomphale.

La fête nationale s'est célébrée avec beaucoup d'entrain dans nos campagnes, et parmi les groupes canadiens dispersés sur le territoire des Etats-Unis.

Les fêtes qui terminent les années scolaires dans nos collèges, nos pensionnats et nos écoles, deviennent de véritables luttes d'émulation.

Déjà on ne sait plus où s'arrêter, et l'on cherche la vogue par des *surprises*.

Les dernières nouvelles de la Rivière-Rouge nous apprennent l'arrivée des Députés et leur réception à Saint Boniface. La satisfaction a été générale, la nouvelle Constitution a été acceptée. Mgr. Taché est en route pour Ottawa, dans le but, dit-on, d'obtenir du gouvernement une protection plus assurée et une force militaire plus considérable que celle de l'expédition, et de plus l'amnistie générale. Pendant ce temps l'expédition avance lentement, à travers les lacs, les rivières, les portages et les marais ; on ne l'attend pas à Fort-Garry avant le mois de septembre.

Les Journaux nous ont annoncé la mort de M. Morault, curé de St. Thomas de Pierreville, l'auteur de l'histoire des Abénakis, de M. Dion, curé de Saint Prosper, diocèse de Trois-Rivières, et de Madame de Montenach. La Seigneuresse de Belœil était la fille de la baronne de Longueuil, de la famille des Lemoyne. Elle avait été mariée au Sieur de Montenach, appartenant à une ancienne famille de la Suisse, et membre de notre Chambre législative. Cette femme était d'un esprit cultivé, d'un cœur dévoué à ses amis jusque dans le malheur, modeste et versée dans les affaires, pleine de courage dans l'affliction. Elle a fait preuve d'une grande élévation de caractère, et M. de Gaspé nous en a laissé plusieurs traits dans ses *Mémoires*.

Nous avons peu de chose à dire des affaires européennes, quoique la succession d'Espagne commence à préoccuper les cercles politiques et à faire craindre la guerre entre la France et la Prusse. Les bruits n'ont pas encore assez de consistance pour nous permettre de traiter sûrement la question.

Nous consacrons la fin de notre *Chronique* à l'histoire du Schisme Arménien qui vient de se consommer à Constantinople.

Une importante question s'agite en Orient, et de cette question peut dépendre le sort religieux et même politique de l'Asie.

Depuis un demi siècle, mais depuis la guerre de Crimée surtout, il s'est fait un grand mouvement des peuples Orientaux vers le catholicisme, et ce mouvement est d'un haut intérêt, car si l'Empire ture vient à tomber, on se demande quel sera son héritier, le catholicisme ou le schisme, la Russie ou les puissances catholiques de l'Europe ?

Nulle part le mouvement n'a été aussi remarquable que parmi les Arméniens, et à la question Arménienne qui est aujourd'hui débattue à Rome et à Constantinople, qui occupe Paris et Saint-Petersbourg, se rattache donc la double question de l'avenir du catholicisme, et de l'avenir du pouvoir politique en Orient.

Convertis à la foi catholique vers la fin du IIIe siècle ou le commence-

ment du IV^e par saint Grégoire l'*Illuminateur*, les Arméniens, deux siècles après, embrassaient l'hérésie d'Eutychès et se séparaient de la foi et de l'autorité de Rome.

Une fraction considérable de la nation resta cependant fidèle à la foi des Apôtres, et persévéra jusqu'à ce siècle qui semble avoir été marqué par la Providence pour le réveil de cette nation intelligente.

Cruellement persécutée encore en 1828, elle vit l'année suivante, grâce à l'intervention de la France, cesser les épreuves qui avaient ranimé son courage, fortifié sa foi et engendré parmi ses enfants, le dévouement, le sacrifice et le martyre.

En 1866, les Arméniens catholiques n'étaient que 130,000 ; dès l'année suivante, ils étaient 400,000, bientôt ils seront plusieurs millions, et alors ce sera toute l'Asie Mineure reconquise par le catholicisme, et de l'empire turc il ne restera plus à évangéliser, que la Syrie et la Turquie d'Europe. Aussi tous les regards sont-ils tournés vers l'Église Arménienne.

L'Église Arménienne, par ses œuvres, ses écoles, ses hôpitaux, ses sœurs de charité, ses prêtres dévoués, réfute les calomnies que répandent contre le catholicisme les francs-maçons et les protestants. Nulle Église orientale n'est aussi vivante, aussi pure de toute corruption et de toute simonie. Les schismatiques comparent la conduite des deux clergés. Ils voient leurs prêtres vénaux, cupides, les tenant dans l'ignorance et dans la misère pour les empêcher de s'élever et de s'affranchir ; d'autre part, ils trouvent dans le clergé catholique, charité, instruction, moralisation et surtout protection. Aussi de tous côtés les Arméniens demandent-ils à rentrer dans le catholicisme. Tantôt ce sont des villages entiers, tantôt des fractions de villages qui réclament leur union. Ce mouvement se remarque en Cilicie, dans une grande contrée située sur les bords de l'Euphrate, le Tchear Sandjak, et dans une partie de la province de Van. Les conversions sont nombreuses aux environs de Nicomédie et dans les diocèses d'Erzeroum et de Kharpont. L'évêché d'Artwine, dans la haute Arménie, a été érigé, en 1850, lors de la création de la hiérarchie diocésaine de Constantinople. Il y avait alors peu de catholiques. Depuis dix-huit ans, les conversions ont été si nombreuses, que les neuf dixièmes de la population du diocèse sont aujourd'hui catholiques.

Le clergé arménien catholique agit avec une grande sûreté de vues ; il ne se presse pas. Les conversions particulières qu'il opère sont excellentes, et elles semblent, quant à présent, préférables aux conversions générales qui sont toujours quelque peu intéressées.

Il y a cependant des tentatives de conversions générales. En Cilicie et dans la province de Van, des populations entières ont demandé à revenir au catholicisme. Ces conversions présentent de grandes difficultés, parce qu'elles portent un préjudice considérable aux intérêts pécuniaires de quelques Arméniens schismatiques de Constantinople et à ceux de la haute

hiérarchie schismatique. Ce serait un échec à l'influence de la Russie. Il y a des intrigues à déjouer. Le temps aplanira les difficultés; mais les grandes conversions de provinces entières sont surtout à désirer, quand elles sont la conséquence forcée de nombreuses conversions particulières.

Une des choses qui attirent le plus les Arméniens schismatiques vers le catholicisme, c'est la protection exercée par le clergé catholique sur son troupeau, en voici un exemple. En 1867, les Turcs de Césarée, fanatiques et cruels, pleins de haine pour les chrétiens, ne cessaient de faire contre eux les plus effrayantes menaces, jusque dans les quartiers chrétiens; ils y affichaient des placards en langue turque, annonçant un prochain massacre. La population chrétienne était consternée; ses plaintes au pacha étaient restées sans réponse. Il y a à Césarée dix mille maisons turques, mille arméniennes schismatiques, cinq cents catholiques et quatre cents grecques. L'archevêque catholique de Césarée adressa alors une plainte au patriarcat, à Constantinople. Cette plainte, transmise à l'ambassade de France, a été *immédiatement* accueillie à la Porte, et des instructions très-sévères ont été adressées sans délai au pacha pour faire cesser les désordres. La tranquillité fut ainsi rétablie, et tous les chrétiens durent leur salut à l'archevêque catholique, dont le troupeau ne forme que le quart de la population chrétienne, au patriarcat arménien catholique et à la France, fille aînée de l'Eglise.

A la même époque, les Turcs ont commis de graves désordres à Angaro et à Kutayeh. Le patriarche catholique les a fait cesser. A Kutayeh, la plainte avait été adressée directement au patriarche catholique par les Grecs schismatiques, les Arméniens schismatiques et leur archevêque. Sachant qu'ils n'auraient aucune protection de leurs patriarches respectifs, ils se sont tournés vers le patriarche catholique, parce que seul il sait, veut et peut les protéger.

Ce dont les Arméniens ont le plus besoin, c'est d'églises et d'écoles, c'est-à-dire, l'argent pour les construire. Le clergé instruit et discipliné est préparé. Les petits séminaires du Liban, de Constantinople et d'Angora, les deux écoles religieuses que les évêques de Trébizonde et d'Erzeroum ont fondées dans leur maison, le collège de la Propagande, à Rome, le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le collège de Gazir, ont formé et forment chaque jour une vaillante milice pour l'Eglise arménienne.

Beaucoup de villages habités par les Arméniens sont communs aux Nestoriens (Chaldéens) et aux Grecs. Les succès de l'Eglise arménienne catholique, ses bienfaits, sont un exemple utile et décisif; ils ouvriront la voie aux missions grecques et chaldéennes. La réussite de ces missions paraît d'autant plus certaine pour les Grecs, qu'ils ne sont pas de race hellénique et qu'ils ont les plus grandes affinités avec les Arméniens. Je les crois de même origine; la séparation religieuse qui existe entre eux doit remonter à l'époque du schisme d'Eutychés; les Grecs ont conservé

alors l'orthodoxie. Il y a là l'objet d'une étude très-sérieuse à faire. Un missionnaire intelligent pourrait préparer dans des temps prochains une conversion en quelque sorte générale. L'étude des livres liturgiques des Grecs de la partie orientale de l'Asie Mineure pourrait, à ce sujet, fournir des documents précieux pour la bonne direction de la mission.

Telle est l'importance de l'Eglise Arménienne, tel était son avenir, si l'esprit de schisme n'était venu retarder le progrès de l'Évangile parmi cette nation digne d'intérêt à tant de titres.

Mais à tant de qualités et de bonnes dispositions se mêle un préjugé contre lequel toutes les argumentations et les assurances ne peuvent rien, les faits seuls pourront le détruire, c'est une persuasion chez les Arméniens schismatiques que la conversion au catholicisme est la perte de la nationalité par la *latinisation*. Ce préjugé, dont les catholiques même ne se sont pas entièrement défait, le Souverain Pontife a tenté plusieurs fois de le détruire, par des assurances authentiques, telle que celle qu'il donnait dernièrement aux évêques d'Orient qui assistaient à l'ouverture de l'Exposition romaine : “ *Vos titres sont vénérables, et doivent être conservés.* ”

Par contre, le schisme russe, qui vise à la conquête de l'Orient, exploite ce préjugé et sème la défiance de Rome, parmi les Arméniens : malheureusement les agents de la Russie n'ont que trop bien réussi, et leurs menées ont amené le schisme d'une fraction importante de l'Eglise arménienne à Constantinople. C'est ce que nous raconterons dans un prochain numéro.

V.

En 1866, de graves événements s'accomplirent dans l'Eglise Arménienne catholique, ou *unie*.

Jusqu'à ce jour elle était divisée en deux sièges principaux, le siège patriarcal de Cilicie, au Mont Liban, et le siège patriarcal de Constantinople.

Le siège patriarcal de Cilicie, érigé en 1742 par le Pape Benoit XIV, comprenait les douze diocèses suffragants d'Adana, d'Alep, d'Alexandrie, de Césarée, de Diarbékir, de Jérusalem, de Marach, de Mardin, de Mélytène, de Tokat et de Sébaste ; le siège primatial de Constantinople, érigé par le pape Pie VIII, comprenait les six diocèses suffragants de Brousse, d'Angora, d'Erzercum, de Trébizonde, d'Artuin et de Karpouth. Dans le patriarcat de Cilicie, le patriarche était élu par le synode des évêques ; ceux-ci étaient choisis par le même synode, sur la proposition du clergé et du peuple, qui présentaient trois candidats pour une vacance ; l'évêque nommé demandait ensuite la bénédiction du Saint-Siège. Une constitution du Saint-Siège, faite en 1853, et commençant par le mot *Licet* réglait les nominations épiscopales dans le ressort du siège primatial de Constantinople. D'après cette constitution, à chaque vacance, le clergé et le peuple du diocèse présentaient au synode des évêques une liste de x à douze candidats : sur cette liste, le synode, présidé par le primate, en

choisissait trois, qui étaient soumis au Saint-Siège, lequel en nommait un ; le Saint-Siège avait même le droit de choisir en dehors de cette liste, mais il n'en usait que dans des cas tout à fait exceptionnels, et choisissait même presque toujours le premier des trois candidats placés sur la liste.

La constitution de 1853 avait été unanimement acceptée par le peuple, par le clergé et par la Porte ; elle produisit les meilleurs résultats ; dans le siège primatial de Constantinople, les conversions s'élevèrent à 15,000 en quinze ans, et Mgr Hassoun, alors primat, acquit une telle influence, qu'il fut considéré comme le protecteur naturel des évêques orientaux de tout rite, et comme l'intermédiaire de leurs rapports avec la Porte. Soutenu d'ailleurs par l'ambassadeur de France, M. Thouvenel, Mgr Hassoun s'en montrait reconnaissant, et l'influence française profitait de ces excellents rapports.

À côté du clergé séculier, il y a, dans l'Eglise arménienne, deux grands ordres religieux, les Mékitaristes et les Antonins. Les Mékitaristes, fondés au commencement du dix-huitième siècle, se sont divisés, à la fin du même siècle, en deux branches ayant chacune leur abbé général et leur maison-mère, l'une à Vienne, en Autriche, l'autre à Venise ; ils ont d'autres maisons à Trieste, à Smyrne, à Constantinople et à Paris ; ils suivent la règle de saint Benoît et s'occupent d'études, d'éducation, de charité, etc., on compte environ une cinquantaine de religieux dans chacune des deux branches. Les Antonins, fondés par le patriarche de Cilicie, sous le pontificat de Benoit XIV, suivent la règle de saint Antoine ; ils sont missionnaires et assistent le clergé séculier dans ses fonctions. On en compte environ quarante, répartis en quatre établissements : un à Rome, un à Livourne, un au mont Liban, un à Constantinople ; mais dans cette dernière ville ils n'ont pas de maison conventuelle et vivent errants, couchant où ils se trouvent, et ne portant pas même toujours leur habit religieux. Les abus qui s'étaient introduits parmi les Antonins firent rendre par Pie IX le décret *Compertum*, également applicable aux Mékitaristes, et enjoignant particulièrement aux Antonins de Constantinople d'acheter une maison conventuelle et d'y rester. Les Antonins n'ont pas encore obéi ; ceux mêmes de Rome, résistant à leur patriarche et au Saint-Siège, refusent la visite apostolique de leur couvent. Les Mékitaristes de Vienne obéirent aussitôt au décret *Compertum*, et ceux d'entre eux qui restaient à Constantinople se procurèrent une maison conventuelle. Les Mékitaristes de Venise obéirent plus difficilement ; quatre d'entre eux passèrent même au schisme, et, parmi les autres, il est resté comme un levain d'opposition qui fermente toujours.

On en était là en 1866, lorsque le patriarche de Cilicie, Pierre VIII, vint à mourir. Le synode des évêques de Cilicie élut aussitôt par acclamation Mgr Hassoun, qui était déjà primat de Constantinople, et demanda au Souverain-Pontife de réunir les deux sièges, afin que l'Eglise arménienne

n'eût plus qu'un seul chef. La bulle *Reversurus*, du 12 juillet 1867, vint accomplir ce vœu en confondant les deux juridictions et en transférant la résidence des patriarches à Constantinople; la constitution *Licet* fut en même temps étendue à toute l'Eglise arménienne. La nation accepta ces changements, et un firman de la Porte vint leur donner la sanction civile, en ce qui concernait les effets temporels et politiques des actes du Saint-Siège.

Cependant quelques difficultés se présentèrent bientôt. Le peuple et le clergé de Constantinople, n'ayant pas d'évêque propre, se trouvaient privés du droit qu'avaient le peuple et le clergé des autres diocèses d'intervenir dans la présentation des évêques et indirectement par là dans la présentation du patriarche. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, fut chargé par le Saint-Siège de régler cette affaire, et, d'accord avec le gouvernement ottoman, le clergé et le peuple, il fut convenu que le patriarche serait assisté par deux évêques que le clergé et le peuple présenteraient suivant l'ordinaire.

Tout parut terminé à la satisfaction générale; mais les Antonins, qui refusaient toujours d'obéir au décret *Compertum* et à qui le nouveau système de nomination donnait peu de chances d'obtenir des sièges épiscopaux, entretenirent soigneusement l'opposition de quelques esprits plus difficiles à satisfaire, exploitèrent contre Mgr Hassoun son dévouement au Saint-Siège, et se mirent à attaquer la bulle *Reversurus*.

Quand Mgr Hassoun vint à Rome pour le Concile, l'opposition leva plus hardiment la tête; le prélat à qui il avait confié en son absence l'administration de l'Eglise arménienne, entra dans les vues du parti et entraîna d'autres évêques avec lui.

M. Bourée, ambassadeur de France, ne se tint pas assez sur ses gardes; témoin de toutes les intrigues, il aurait dû, même dans un intérêt purement politique, se ranger du côté de l'autorité légitime et de la majorité arménienne. Les instructions qu'il reçut du comte Daru lui enjoignirent de soutenir les dissidents qui ne sont guères plus de sept à huit cents.

M. Ollivier, depuis la démission de ministre des affaires étrangères, a révoqué ses instructions.

Deux partis sont donc en présence: d'un côté, le petit nombre de dissidents qui veulent déchirer la bulle *Reversurus* et qui résistent à l'autorité du Saint-Siège; de l'autre, le patriarche et la très-grande majorité de la nation arménienne catholique, qui défendent et acceptent les décrets du Saint-Siège, acceptés déjà il y a quatre ans par tout le monde.

Les dissidents se sont mis en révolte ouverte, à la suite de deux réunions tenues le 25 janvier et le 6 février, par une déclaration dans laquelle, tout en protestant "qu'ils restent dans la foi catholique inséparablement attachés à l'Eglise romaine," ils protestent contre l'administration de Mgr Hassoun, "en répudiant formellement sa juridiction," et "revendiquent

leurs droits sur les églises, les immeubles et les revenus qui leur sont propres.”

Le vicaire de Mgr Hassoun à Constantinople ayant été alors remplacé par l'évêque d'Angora, Mgr Arakial, qui intima aux dissidents l'ordre de se soumettre dans un délai donné, ceux-ci résistèrent et invoquèrent la protection du sultan. L'évêque les interdit. Les prêtres dissidents continuèrent à dire la messe et à administrer les sacrements, ce qui les fit tomber sous le coup de l'excommunication.

Alors le Saint-Père envoya à Constantinople Mgr Pluyn, archevêque de Tyane, en qualité de délégué apostolique, avec des instructions très-fermes, en forme de Lettre apostolique, datée du 22 février. Dans cette lettre, Pie IX, après avoir fait l'historique du schisme, donne ses instructions, qui établissent les vraies règles de la discipline et de l'obéissance due au Saint-Siège, et, dit-il à la fin : “ Nous commandons sévèrement que
 “ ces instructions soient observées par tous ceux qu'elles regardent, et
 “ nous vous mandons afin que, selon le pouvoir et le droit de votre charge,
 “ vous tâchiez de les faire absolument observer. Enfin, que les laïques
 “ restent dans leur devoir et ne se mêlent en aucune manière des affaires
 “ ecclésiastiques. Leur devoir dans l'Eglise, c'est d'être instruits, et non
 “ d'enseigner, d'être dirigés et non de diriger, et rien ne fut jamais plus
 “ nuisible pour l'Eglise de Dieu, et par conséquent rien de plus condamné
 “ par les saints Pères et par les Conciles même œcuméniques, que l'im-
 “ mixtion des laïques dans les affaires ecclésiastiques et que leurs préten-
 “ tions à s'emparer de l'ordre ecclésiastique. Voilà, vénérable Frère, ce
 “ que nous avons jugé nécessaire de vous signifier et de vous mander.”

Mgr Pluyn, arrivé à Constantinople vers le milieu du mois de mars, fit aussitôt connaître les instructions qu'il avait reçues, et accorda aux dissidents un certain délai pour rentrer dans le devoir. Sur leur refus de se soumettre à l'autorité du Saint-Siège et de leur patriarche légitime, il a publié, le 30 mars, un mandement qui a nominalemeut frappé des censures ecclésiastiques un certain nombre de prêtres, d'Antonins et de Mékitaristes vénitiens persistant, malgré les censures précédentes, à célébrer la messe et à administrer les sacrements.

On peut croire que les dissidents se seraient soumis s'ils n'avaient pas été soutenus et encouragés par la diplomatie. Le gouvernement ottoman penchait à les abandonner : pressé par la Russie, il a changé de conduite, et a fini par leur accorder une partie de ce qu'ils réclamaient, après avoir officieusement envoyé à Rome Rustem-Bey, son ministre plénipotentiaire à Florence. Rustem-Bey a pu se convaincre que le Saint-Siège ne ferait pas, dans cette circonstance, des concessions qui seraient un abandon de ses droits et de la justice. La Russie, en soutenant les révoltés, ne faisait que suivre sa politique, qui consiste à affaiblir autant qu'elle peut le catholicisme en Turquie.

Heureusement, la prudence et la fermeté du Saint-Siège ont déjoué ces intrigues. La Porte, mieux éclairée, commença à reconnaître qu'elle avait eu tort de favoriser les dissidents ; M. Bourée, qui a sans doute reçu d'autres instructions, dit bien haut qu'il n'a fait, dans cette déplorable affaire arménienne, " qu'obéir aux ordres de son gouvernement," et il est clair que le crédit des dissidents diminue. Deux faits, appartenant à ces derniers jours, montrent que leurs affaires sont désespérées ; le second de ces faits devra les faire abandonner de tout le monde.

Le premier fait était une fausse nouvelle. Le journal *la Turquie* avait publié qu'une dépêche télégraphique reçue de Rome, à la date du 7 avril, annonçait la destitution du cardinal Barnabó, qui aurait été remplacé par le cardinal Capalti. Le cardinal Barnabo, qui est né à Foligno le 2 mars 1801, est le préfet de la propagande et de la congrégation spéciale pour les affaires du rite oriental. Les dissidents attribuent à la fermeté du vieux cardinal les coups qui viennent de les frapper ; la nouvelle de sa démission, nouvelle fausse heureusement, n'en a pas moins montré, par la joie qu'elle leur a inspirée, à quel point ils se sentent faibles devant l'autorité du Siège apostolique. Il paraît, au reste, que le faux télégramme avait été forgé au couvent des Mékitaristes de Venise.

Le second fait est horrible : c'est l'assassinat d'un certain Tehmar Aroulin, assailli en pleine rue par une bande de dissidents et tué pour s'être rendu coupable de revenir à l'unité, à l'appel de Mgr Pluym. L'émotion des Arméniens fidèles est fort vive ; le crime commis par les ennemis de Mgr Hassoun ne pourra que les confirmer dans leur fidélité ; il est à espérer que ceux des dissidents qui n'étaient que séduits ouvriront les yeux, et que la diplomatie cessera de protéger un parti dont l'assassinat devient l'un des moyens de triomphe. (1)

(1) Chantrel.